

La Tour d'Aigues

Archives notariales

Georges Bernard

1586 - 1633

* * *

Année 1609

3 E 69 / 157

par Thomas Spinosa

Cession pour Me Pascal Sicard – f°1

Le 02/01/1609 a comparu Jacques Gondon, bourgeois de Saignon (84), lequel a cédé à Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la quantité de 2 saumées de blé annone, 5 charges 2 panaulx de conségal, 1 saumée 6 panaulx d'avoine et 84 livres à recouvrer de Me Louis Ricard notaire et de Benoît Roland, de Grambois (84), sur ce qu'ils doivent audit Gondon pour sa part de la rente des droits seigneuriaux des lieux de Peypin-d'Aigues (84) et Saint-Martin-de-la-Brasque (84) suivant actes d'obligations reçus chez Me Sauvecane notaire de ce lieu. Ladite cession a été faite en paiement d'une même quantité de grains et d'argent que ledit Gondon doit audit Sicard suivant une cédule privée, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Charret Eyriès et de Grégoire Richaud, de ce lieu. [Signé : Sicard, J Gondon]

Arrentement pour les hoirs d'Elzias Franc – f°3

Le 03/01/1609 a comparu Barthélémy Berard jardinier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme tuteur des filles et héritières de feu Elzias Franc, ses nièces, a arrenté à Etienne et François Fabri, frères, de ce lieu, présents, une boutique et instance de maison au plus haut, en ce lieu rue du Tripot, confrontant maison de Jacques Gueidan par milieu et sur les côtés, et le jeu de paume ; une maison et jardin limitrophe à la bourgade quartier des Aires confrontant jardin du notaire, les aires et maison de Jean Allemand ; un pasquier quartier de La Tappi confrontant pasquier d'Elzias Phelip, le chemin et les Aires ; une vigne à Bon Ruby de trois carterades et demi confrontant vignes de Jeanne Chainé et terre de François Pazier ; et un chenevier à la Font du Saulze confrontant chenevier de Claude Bouzon. Ces biens sont possédés par lesdites orphelines de leur feu père. Cet arrentement durera 3 ans et 3 récoltes à partir de ce jour, sauf pour la maison du Tripot et boutique où cela démarrera à la Saint-Michel. La rente sera de 54 livres par an en deux paies égales, moitié à la Saint-André et moitié à Pâques. Lesdits Fabri jouiront des tines et tonneaux de ladite maison. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Mathurin Gelu de Grambois (84) et Jean François Bouzon de ce lieu. [Signé : Estieny Fabry]

Immission de possession des prieurés Saint-Barthélémy de Vaugines, Saint-Michel de Cucuron et Saint-Jean de La Motte-d'Aigues – f°6

Le 05/01/1609 a comparu messire Esprit Fillol de Vaquet clerc natif de l'Isle (84) prieur des prieurés Saint-Barthélemy de Vaugines (84), Saint-Michel de Cucuron (84) et Saint-Jean de La Motte-d'Aigues (84), ordre de Saint-Benoît, lequel a montré à messire Barthélémy Cortois prêtre et vicaire en l'église du lieu de Saint-Martin-de-Castillon (84) la signature obtenue du pape portant provision en sa faveur des dits prieurés du 07/10/1608 ainsi que les lettres pour l'exécution de ceci par l'archevêché d'Aix-en-Provence (13) du 02/01/1609 requérant ledit Cortois de mettre ceci à exécution, lequel avec ledit messire Esprit Fillol de Vaquet, prieur, s'est acheminé en l'église Saint-Barthélemy de Vaugines et où ledit prieur a « par la main dextre fait entrer par la grand porte de ladite eglise, conduit au grand autel et apres l'oraison faite, icellui fait baizer, ouvrir et fermer les portes, donner l'eau benicte, monter en cheyre, sonner les cloches en signe de vray et legitime prieur au lieu et place de messire Honnoré Favier son devancier et paisible possesseur et en la presence d'icellui l'ayant neanlmoins mis en possession réelle, actuelle et corporelle dudit prieuré et ses dependances, proffictz et revenus d'icelle sans que personne ayt rien contradict ». D'où acte fait et publié à Vaugines, devant la porte de ladite église en présence de nobles Georges, César et Bernardin de Boliers, dudit lieu. [Signé : de Vaquet, Courtois, George de Bolliers, Cezar de Blliers, de Bolliers]

Immission de possession du prieuré Saint-Michel de Cucuron – f°8

Le 05/01/1609 ledit messire Barthélémy Courtois poursuit l'exécution de sa charge et à la requête dudit messire Esprit Fillol de Vaquet, prieur, est allé avec ce dernier à Cucuron (84) et en l'église Saint-Michel où ledit Courtois a « prins ledit sieur prieur par la main dextre, fait entrer en ladite eglise, conduit a l'autel et son oraison dicte seroient sortis et acheminés en l'église Notre Dame

de Beau Lieu dudit Cucuron où l'exercice des saintz sacrements a esté transferé où ayant fait les mesmes actions que dessus et tout acte de vray et legitime prieur l'auroit mis en possession réelle, actuelle et corporelle dudit prieuré Saint Michel, ses dependances, proffictz et revenus d'icelluy sellon le pouvoir porté par sadite comission sans que personne ayt rien contradict. » D'où acte fait et publié à Cucuron devant la porte de ladite église en présence de Mes Jean de Berard et Jean Moret notaires royaux, Pons Vinays et François Bouque consuls dudit lieu. [Signé : de Vaquet, Courtois, Vinay, de Berard, Moret]

Immission de possession du prieuré Saint-Jean de La Motte-d'Aigues – f°9

Le 05/01/1609, ledit messire Barthélémy Courtois pour poursuivre l'exécution des demandes s'est acheminé avec ledit messire Esprit Fillol de Vaquet, prieur, à La Motte-d'Aigues (84) où il a procédé de la même manière qu'à Vaugines (84) et Cucuron (84) et où avec ledit prieur « seroient entrés en l'église Saint Jehan dudit La Motte ayant ouvert et fermé la porte et dict leur oraison a deux genoux pù souloit estre le grand autel et faict tous actes de vray et legitime prieur, ayant neanlmoins mis en possession réelle, actuelle et corporelle ledit sieur prieur audit prieuré Saint Jehan et ses dependances, fruitz, proffictz et revenus d'icelluy selon la teneur desdites provisions sans que personne se soyt opposé ny contradict aulcune chose ». D'où acte, fait et publié à La Motte-d'Aigues, devant la porte de ladite église en présence de Me Antoine Auman baile, Pierre Long consul, Me Charles Augier notaire royal et Pascal Estienne dudit lieu. [Signé : de Vaquet, Courtois, Augier, Pascal Estienne]

Procuracion pour messire Esprit Fillol prieur des prieurés de Vaugines, Saint-Michel de Cucuron et Saint-Jean de La Motte-d'Aigues – f°10

Le 05/01/1609 a comparu messire Esprit Fillol de Vaquet, prieur des prieurés Saint-Barthélemy de Vaugines (84), Saint-Michel de Cucuron (84) et Saint-Jean de La Motte-d'Aigues (84), ordre de Saint-Benoît lequel a nommé pour procureur [blanc dans l'acte], absent, pour aller à Aix-en-Provence (13) faire enregistrer les provisions et autres pièces nécessaires obtenues par ledit Fillol pour raison desdits prieurés aux greffes des insinuations ecclésiastiques de l'archevêché d'Aix-en-Provence. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence d'Oratio Padoan marchand de Marseille (13) et Jean Sauvat de ce lieu. [Signé : de Vaquet, Oratio Padoanni]

Procuracion pour Honorat Latil – f°11

Le 05/01/1609 a comparu Honorat Latil maréchal natif de Noyers-sur-Jabron (04), habitant à Béziers (34), lequel sans révoquer ses procureurs notamment Magdeleine Lyon sa femme suivant procuracion reçue par Me Antoine Moisset notaire de Béziers du 30/11/1608, a constitué comme procureur Laurent Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son neveu, présent, pour recouvrer tout ce qui est dû à ladite Lyon cohéritière avec la mère dudit Rougon de feu Me Pierre Lyon leur frère, tant à Sisteron (04), Aups (83) ou en ce lieu et ailleurs. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Courenc sergent royal et Antoine M... de ce lieu. [Signé : Courenc]

Dette pour le capitaine Etienne Pascal – f°13

Le 08/01/1609 a comparu Mathurin Gelu du lieu de Grambois (84), lequel tant pour lui que pour le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues son mégier, qui devra ratifier cet acte dans les quinze jours, a confessé devoir au capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 84 livres pour le prix et achat de deux bœufs poil rouge « l'un nommé Caillet borgne d'un œil et l'autre Rosignol », les bœufs reçus d'où quittance, et qu'il promet de payer à la Saint-Michel, hypothéquant lesdits bœufs. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Brigas et Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu. [Signé : Pascal, Gueidan, Brigas]

Arrentement du four de La Motte-d'Aigues pour Jacques Gueidan – f°14

Le 08/01/1609 a comparu Jacques Gueidan, de ce lieu de la Tour-d'Aigues, lequel comme fermier des droits seigneuriaux de La Motte-d'Aigues (84) et Cabrières-d'Aigues (84) a arrenté à Me Pascal Etienne habitant La Motte-d'Aigues, présent, le four à cuire le pain dudit lieu et tous les droits, profits et revenus de celui-ci ainsi que les droits de lede et pulverage, pour une durée de quatre années entières à partir du jour où ledit Gueidan entrera audit arrentement jusqu'à la fin de celui-ci conformément à l'acte qu'il a passé avec la comtesse de Sault en 1608 et ceci pour une rente annuelle de 5 charges de blé moitié annone, moitié conségal, mesure courante à payer à chaque 15 août, la première paie aura lieu en 1610. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Brigas de ce lieu et Me Charles Augier, notaire royal de Cabrières-d'Aigues. [Signé : Jacques Gaydan, Pascal Estienne, Brigas, Augier]

Sommation pour Melchion et Jean Volaire – f°16

Le 08/01/1609, Melchion et Jean Volaire, Mathieu Nel et Guillaume Rougas, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ont sommé et requis les rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu, parlant à Me Claude Gavaudan, l'un des sous-fermiers des moulins tant à blé qu'à huile de faire réparer le moulin à huile plus bas qui se trouve « fort usé, ne pouvant plus servir et le fere remettre en bon estat de mouldre affin que les particuliers ne s'en allent provoier hors de cedit lieu comme ilz font au veu de tous au prejudice desdits requerantz ». Ledit Gavaudan, tant pour lui que pour les autres sous-rentiers a répondu que « lesdits requerantz doibvent fere cognoistre le deffault qu'ilz presuposent estre audit molin pour ce fait se provoier contre les rantiers principaulx qui sont tenus fere toutes reparations tant audit molin que aux autres et neanlmoinz se retirer pour tout a iceulx requerant qu'ilz ayent a leur payer leur part de la rante suivant ledit contract autrement a protesté de les aclamer, le tout sans prejudice de leur part les concernant pour raison de la rante du molin a huile nouvellement fabriqué par madame la comtesse de Sault duquel lesdits requerantz en ont jouy suivant la liquidation qu'en sera faite par expertz, de quoy en a ledit mestre Gavaudan protesté, et lesdits Volaire et Nel tant pour eulx que pour leur compaignons ont dict qu'ilz jouyssent dudit molin plus hault suyvnt la convention facite par Paul Agnel et Jacques Gueydan a ce depputés par toutes les parties percistantz a leursdites protestations ». D'où acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Berard et Jean Honoré Constans, de ce lieu [Signé : Gavaudan, JH Constans]

Le 08/01/1609 ladite sommation a été lue aux rentiers, parlant audit Paul Agnel, lequel a dit que « l'engin dudit molin plus bas est vieulx ainsi qu'il a recogneu luy mesme ce jourd'huy a midy et que sy lesdits requerantz en heussent plus tost donné advis on y auroit desja proveu comme ilz font en toute diligence ». D'où acte requis par lesdits Volaire et Nel, fait et publié en ce lieu, dans la maison qui était au sieur baron des Arz en présence du capitaine Etienne Pascal. [Signé : Pascal, P Agnel]

Quittance pour Jean Chabert, maçon – f°18

Le 12/01/1609 a comparu Marie Etienne femme d'Antoine Pourchier hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Jean Chabert maçon de Manosque (04) résidant en ce lieu, présent, la somme de 5 livres 10 sols en principal qu'il a été condamné à payer par ordonnance du lieutenant du 20/09/1608 avec 22 sols de dépens executifs procédant de la dépense faite au logis dudit Pourchier tant par ledit Chabert que son frère et autres « tant pour vivres que pour le logement du lict tout compté jusques a ce jourd'huy », d'où quittance de ladite Etienne « luy ayant a ceffins randu tous les papiers qu'est ladite ordonnance et exploictz affin qu'icellui Chabert puisse retirer rambourcement de ce qu'il a respondu pour les susdites ». D'où acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Georges Constans et Jean Sicard, de ce lieu ; [Signé : G Constans, Sicard]

Quittance pour André Andrieu contre Jaume Marsal – f°19

Le 12/01/1609 a comparu Jaume Marsal du lieu de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu d'André Andrieu dudit lieu, absent, Jeanne Daumas sa femme présente, la somme de 22 livres

pour reste et entier paiement du prix d'une maison audit lieu que ledit Marsal a vendu audit Andrieu par acte chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu ce La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Honoré Thurin fils de Georges et de Jean Sicard, de ce lieu. [Signé : Sicard, H Thurin]

Quittance réciproque entre Grégoire Richaud et Magdeleine Pourret – f°20

Le 12/01/1609 ont comparu Grégoire Richaud, de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Magdeleine Pourret veuve de feu Hugues Lantelme, de ce lieu, lesquels déclarent qu'ils ont fait les comptes entre eux pour raison de l'administration des biens de ladite Pourret faite depuis « quatorze ans en ça que ledit feu Lantelme partist de cedit lieu jusques a presant ». Durant ce temps, ledit Richaud a payé les charges et tailles. Ils se quittent mutuellement de tout. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Sicard et de Honoré Thurin fils de Georges, de ce lieu. [Signé : Sicard, H Thurin]

Mariage entre Laurent Solier et Magdeleine Pourret – f°21

Le 12/01/1609, contrat de mariage entre Laurent Solier jardinier, fils des feus Jean Solier et Anthononne Reboulle de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et honnête femme Magdeleine Pourret fille des feus François Pourret et Françoise Darbon, veuve de feu Hugues Lantelme, de ce lieu. Ladite Pourret est assistée par Françoise Pourret sa sœur. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens droits. L'époux devra faire faire à ses dépens une robe et un aubergeon à la dite Pourret en drap de boutique neuf teint de la couleur qu'elle choisira d'ici au jour du mariage ; ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Fait et publié en ce lieu, chez Grégoire Richaud beau-frère de l'épouse, en présence de Barthélémy Imbert et Mathieu Hupais maître tailleur. [Signé : Mathieu Hupais]

Quittance pour Arnoux Garcin – f°25

Le 14/01/1609 a comparu Brancais Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Arnoux Garcin habitant de ce lieu, présent, qu'il se tient content et satisfait pour raison de l'administration des grains qui lui ont été saisis à la requête de Toussaint Sicard et Me Claude Darbon dont ledit Garcin avait été député séquestre moyennant deux saumées de conségal expédiées à Nicolas Olivier procureur dudit Sicard son oncle et une saumée de conségal et une saumée et demi d'avoine grosse mesure à Me Claude Darbon en paiement et déduction de ce que ledit Vian lui doit. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Michel Rodde et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : M Rodde]

Dette pour François Velixandre – f°26

Le 14/01/1609 ont comparu Georges Roux, Jean Roman fils de François et Jean Malan, du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lesquels ont confessé devoir à François Velixandre de ce lieu, présent, une saumée et demi de blé annone mesure courante en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, et de la rendre d'ici Pâques. Fut présent Michel Felissian de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Esprit Berneud bourgeois de Pertuis (84) et Me Gilles Bassier apothicaire de ladite ville. [Signé : Berneud, J Roman, G Bassier]

Achat d'étable pour Jean Bouchet – f°27

Le 15/01/1609 a comparu Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), lequel a vendu à Jean Bouchet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une étable d'haut en bas que ledit Jurami a acquis par collocation de Marguerite Mallet en date du 16/07/1608, acte retiré avec les exploits et actes d'obligation reçus chez Me Gilli et Me André Jehan notaires de Pertuis les 05/09/1603 et 15/12/1605, située aux faubourgs de ce lieu quartier dit Carrière Neuve confrontant maison de

Balthazar Lantelme, maison de Delphine Pourret et la rue publique. Cette vente est faite pour le prix de 100 livres en déduction de laquelle ledit Jurami a reçu 33 livres, savoir 19 livres 10 sols que ledit Bouchet a cédé à recouvrer de Benoît Abel maréchal de ce lieu qu'il lui doit comme cessionnaire de Charles Jourdan, et le reste ledit Jurami l'a reçu en grains ce jour soit au total 33 livres, d'où quittance, et le reste ledit Bouchet le paiera en deux paies égales, la première à Pâques et l'autre à Pâques de l'année d'après. Ladite étable sera hypothéquée jusqu'au paiement complet. Ledit Bouchet laissera Michel Long actuellement rentier de l'étable en jouir jusqu'au premier mai et la rente appartient au vendeur. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Honoré Thurin fils de Georges de ce lieu et Sauvaire Moret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Juremy, J Bouchet, H Thurin]

Le 27/03/1610 ledit Jurami a confessé avoir reçu dudit Jean Bouchet, présent, la somme de 33 livres 10 sols pour la paie qu'il devait à Pâques prochaine pour l'étable, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Roman fils de Marc de Peypin-d'Aigues (84) et Jacques Perben de ce lieu. [Signé : Juramy, J Bouchet, J Roman]

Le 17/08/1611 Me Louis Aujoin, procureur de demoiselle Cécile Juramie, ratifié par Me Raymond Spagnet son mari, acte reçu chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis (84) le 14/08/1610 et le 21/03/1611, a confessé avoir reçu dudit Jean Bouchet, présent, la somme de 33 livres 10 sols et dudit Abel 18 sols, pour reste et entier paiement dudit prix et de la cession, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Benoît Abel et Honoré Thurin. [Signé : Aujoin, J Bouchet]

Dette pour Paul Agnel – f°31

Le 15/01/1609 a comparu Auban Rebouillon habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Paul Agnel, habitant de ce lieu, absent, une charge de conségal mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rembourser à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy et Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : B Goirand]

Procuracion pour le capitaine Etienne Pascal et Esprit Guiramand – f°32

Le 15/01/1609 ont comparu le capitaine Etienne Pascal et Esprit Guiramand de la ville d'Aix-en-Provence (13), tant pour eux que pour Philippe Mazet de Lambesc (13), absent, qui devra ratifier cet acte dans 8 jours, ont nommé comme procureur Me Antoine Merindol procureur au siège d'Aix-en-Provence, absent, pour se présenter devant le lieutenant général aux submissions en jugement ou en dehors confesser et reconnaître qu'ils sont redevables envers noble François Aleyer sieur de Champorcin de la somme de 810 écus valant 1430 livres pour reste et parfait paiement de la somme de 1643 écus qu'ils lui doivent pour achat de bois à bâtir par acte d'obligation et quittance de la réception du bois chez Me Esmiol notaire de Digne (04) le 04/04/1607 et Me Salvator notaire des Mées (04) le 14/07/1607. De ladite somme 791 écus sont en principal et le reste en intérêts qui échoiront le 15/06/1609. Ils sont condamnés à apporter la somme à Digne savoir 900 livres d'ici Pâques et 1530 d'ici le 15 juin. Ledit Pascal hypothèque tout le bois qu'il a au terroir et rivière de Pras dont l'ensemble a été séquestré à la demande dudit sieur entre les mains de Louis Argentin suivant exploits du 06/11/1608. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison qui était au baron des Ars, en présence d'Antoine Martini de ce lieu et Etienne Rey de Cavaillon (84). [Signé : Pascal, Guiramand, Estiene Rey, A Martiny]

Dette pour Chabert et Etienne Silvestre – f°35

Le 16/01/1609 a comparu Toussaint Chateminois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères de ce lieu, présents, cinq charges et demi de blé annone mesure courante en prêt, le tout reçu d'où quittance, et les rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Louis Allard et Claude Roman, de ce lieu. [Signé : L Alard]

Le 25/08/1609 acte barré à la demande et présence dudit Chabert Silvestre confessant être content dudit Chateminois, présent, pour les cinq charges et demi de blé annonce, d'où quittance. Fait en ce lieu, en présence de Michel Nicolas de Peypin-d'Aigues (84) et Roman Lourd de ce lieu.

Convention en forme d'arrentement entre Pascal Lantelme et Claude Ferrier – f°36

Le 17/01/1609 ont comparu Pascal Lantelme de ce lieu de La Tour-d'Aigues habitant désormais à Saint-Michel (04), et Claude Ferrier de ce lieu, lesquels ont fait une convention en forme d'arrentement. Ledit Ferrier jouira d'une terre de douze émines au quartier de Saint-Vincent confrontant terre de Jacques Gueidan et le chemin ; d'un chenevier, pré et vigne disrute le tout limitrophe quartier du Revest confrontant terre et chenevier d'Antoine Peyron et de Magdeleine Pourret ; le tout pour 3 ans et 3 récoltes à partir de ce jour. Ledit Ferrier devra payer les tailles, censes et droits de cosses en ce lieu ainsi qu'une rente annuelle de deux livres à chaque Sainte-Magdeleine, ledit Lantelme confessant avoir reçu deux livres pour la première paie qui échoira à la Sainte-Magdeleine prochaine. Ledit Ferrier pour rompre et convertir en terre ladite vigne. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Jean Pourret, de ce lieu. [Signé : Claude Ferrier]

Le 27/12/1609, acte barré à la demande et présence desdites parties confessant être contentes l'une de l'autre avec quittance mutuelle à condition que ledit Ferrier rapporter quittance des tailles jusqu'à ce jour ce que ledit Lantelme a reçu à l'instant. Fait en ce lieu en présence de Pascal Guion et Ambroise Abelit. [Signé : Ferrier]

Arrentement pour Hugues Freissinaud de Grambois – f°38

Le 17/01/1609 a comparu Hugues Freissinaud du lieu de Grambois (84), lequel a arrenté à Jean Perusson fils de Claude, tant en son nom que pour ses frères, de Grambois, présent, un coin de terre et verger d'environ une demie saumée quartier de Valbonet confrontant terre gaste et terre de Bertrand Rochel ; une autre terre de même quantité quartier de Conilhonne confrontant chemin de Mirabeau ; une autre au quartier de Saint-Légier dite La Serrière d'une saumée confrontant terres de messieurs d'Augier ; une autre terre au Cornayre de 3 émines confrontant le ruisseau et le chemin ; un chenevier quartier du Gault confrontant chenevier de François Rey ; un chenevier et coin de terre à Font Ravelle confrontant terre du sieur de La Berge et le fossé. Le tout pour 4 ans et 4 récoltes à partir de la Toussaint « passée six cens sept » [note : ce serait plutôt 1608] et se terminant après la troisième récolte. La rente annuelle est d'une charge de blé annonce mesure courante à payer à chaque Sainte-Magdeleine. Les olives du verger de Valbonete appartiendront audit Freissinaud, ledit Perusson baillera audit Freissinaud chaque année « deux sacz de naveaulx » [noyaux ?] à chaque récolte de ceux-ci à six panaulx la pièce. Ledit Perusson pourra « jouyr des sueilles que ledit Freissinaud prethend avoir au tour des murailles dudit Grambois et prendre le fumier que y est pour l'emploier et mettre dans ledit chenevier de Font Ravelle et non en autre part ». Le rentier laissera la dernière année la terre du verger et celle du Conilhonne vides. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Antoine Isnard, de ce lieu.

Ratification d'arrentement pour madame la comtesse de Sault portant caution – f°41

Le 17/01/1609 ont comparu Jacques Nicollet de la ville de Sisteron (04) et Georges Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels satisfaits de l'acte d'arrentement passé entre la comtesse de Saulx et eux de la terre et baronnie de ce lieu et sa vallée, acte reçu par Me Guillaume Rousset notaire apostolique de Caromb (84) le 09/12/1608, ont présenté et donné pour caution de leur arrentement en la personne de Blaise Nicollet de Sisteron et Jacques Gueidan de ce lieu, leurs pères, lesquels présents ont accepté et avec l'acceptation de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu et sa vallée comme ayant tout pouvoir en ceci suivant la charge de ladite dame. Acte fait et publié en ce lieu, chez ledit Gueidan, en présence de Michel Barthélémy et

Jean Sicard, praticien, de ce lieu. [Signé : Hupais, Nycollet, Jaques Gaydan, Gueidan, Nicollet, Sicard, Barthelemy]

Caution pour dame Jeanne de Bordon – f°43

Le 17/01/1609 ont comparu Jacques Gueidan et Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels assistés de Blaise et Jacques Nicollet, père et fils, et de Georges Gueidan fils dudit Jacques, informés de l'obligation passée par lesdits Nicollet et Gueidan de la somme de 3000 livres en faveur de dame Jeanne de Bourdon de la ville d'Aix-en-Provence (13) dame de Saint-Hilaire reçu chez Me Jean de Citranne notaire dudit Aix-en-Provence le 14/01/1609 se sont, lesdits Gueidan et Hupais, rendus caution et pleige envers ladite dame pour cette somme. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Gueidan, en présence de Michel Barthélémy et Jean Sicard de ce lieu. [Signé : Jacques Gaydan, Hupais, Nycollet, Nicollet, Gueidan, Barthelemy]

Département de querelle pour Michel Meilluret – f°44

Le 17/01/1609 a comparu Roman Queyrel du lieu de La Bastidonne (84), lequel bien informé « de la verité du fait dont il avoit fait instance et poursuite pardevant les sieurs officiers de cedit lieu de La Tour d'Aigues et que Michel Meilluret dudit lieu, querellé y nommé, en est innocent » abandonne toute poursuite et renonce au litige à condition que ledit Meilluret paiera les frais et dépenses de justice. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Antoine Bonafoy et Me Antoine Queyrel de La Bastidonne. [Signé : R Queyrel, Queyrel]

Arrentement pour Me Jean Brun – f°45

Le 19/01/1609 a comparu Me Jean Brun sergent royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, habitant à Aix-en-Provence (13), lequel a arrenté à Pierre Escoffier de ce lieu, présent, une bastide, affar et tenement de terres, pré, jardin et chenevier le tout limitrophe en ce lieu quartier de Bédarrides confrontant terres du sieur Caissani, le chemin public, le deffendz de la ville et le pré de Pierre Tempier ; une vigne d'environ deux carterades quartier de Cailloux confrontant vignes de François Brun et de Jean Pourchier ; une vigne d'environ une carterade au Deveusset confrontant vignes d'Isnard Brun et de Me Pierre Sauvat ; et un pré quartier de Cailloux confrontant prés de Nicolas Olivier et de Jean Pourchier, le tout pour une durée de 5 années et 4 récoltes à partir de la Toussaint 1607 bien que ledit Escoffier n'y soit entré que le 28/04/1608. La rente est de neuf charges de blé moitié annone moitié conségal mesure courante par an à chaque Sainte-Magdeleine à partir de celle-ci. Le rentier jouira de deux tonneaux qui sont dans la cave de la maison dudit Brun sans payer de supplément ; ledit Escoffier devra rendre la dernière année 3 panaulx de graine de chenevé pour remplacer la même quantité qui a été semée dans le chenevier avant qu'il arrive ; ledit rentier devra payer 96 livres pour le prix de deux bœufs l'un poil rouge et l'autre blanchard que ledit Brun lui a baillé pour le labourage et il fera le paiement en trois paies égales, la première à la Sainte-Magdeleine et les autres à la même date les deux années suivantes. Ledit Escoffier déclare que ledit Me Brun lui a fait prêter à Jacques Gondon de ce lieu 5 charges de conségal et une charge d'annone semées cette année que ledit Escoffier devra rendre audit créancier à Pâques. Le rentier fera « douze creux pour planter d'arbres tous les ans, randra la dernière année trois saumées de terre bien cultivées d'une raye comme il en treuva a son entrée dudit arrentement », il devra rendre audit Brun 8 gélines baillées il y a un an, garder, nourrir et entretenir 4 chapons déjà baillés et pour les gelines donner 120 œufs par an. Il commencera à payer cette année sans qu'on lui demande de payer pour le passé. Ledit Brun sera tenu de faire prêter audit Escoffier les grains nécessaires pour les semences annuelles dans ces terres sans pour autant que ledit Brun soit engagé dans ces prêts d'autant plus qu'il a déjà prêté au rentier au début de l'arrentement deux charges et demi de conségal et une charge d'orge prin ainsi qu'une charge d'avoine pour les semer, le rentier sera tenu de les rendre à la récolte prochaine. Ledit Escoffier devra vivre dans la bastide avec sa famille et son bétail, consommer les pâtures, employer le fumier et laisser un tiers des terres en jachère à la fin de

l'arrentement. Toutes les récoltes et le bétail sont hypothéqués en faveur dudit Brun. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Joseph Emin et Honoré Thurin, de ce lieu. [Signé : Emin, Brun, Turin]

Le 29/07/1619 ledit Gondon a confessé avoir reçu dudit Me Brun la quantité de 5 charges de conségal et une charge d'annone, payant pour ledit Escoffier son rentier, d'où quittance. Fait en présence de Me Jean Candolle et Jean Reynaud, de ce lieu [Signé : J Gondon, Brun, Candolle]

Convention de prix-fait entre Elzias Phelip et Clément Bues – f°50

Le 20/01/1609 ont comparu Elzias Phelip maître fontainier habitant à Aix-en-Provence (13), d'une part et Clément et Claude Bues père et fils et Balthazar Achard, maçons de Pertuis (84), d'autre. Lesquels ont passé une convention de prix-fait, savoir que lesdits Bues et Achard « seront tenus bastir une chambre en la bastide dudit Phelip de deux cannes et demy de long dans œuvre et de deux cannes deux pans de large de la pierre que leur sera randue sur la place, et feront une porte de pierre de taille sur le devant et deux fenestres bastardes et une autre petite et les remetront sur le bastimens nouveau là où sera par ledit Phelip advizé, laisseront la place d'une cheminée aussi là où par ledit Phelip voudra, randront ladite chambre couverte de la mesme haulteur de l'autre et remetront l'esgoult a la volenté dudit Phelip et donneront la muraille du devant a demy pan de thalus depuis le comancement jusques a la hausseure de la porte et ce que sera de plus que de deux pans dudit thalus leur sera payé a proportion et là où osteront la fenestre du bastiment fait y remetront une porte et une autre par dessoubz les batencz[?] cuillis a giperie et les places desdites portes se mesureront pour muraille, le tout basti avec de terre excepté les cantons, bien et deument fait et parfait dans le mois de febvrier prochain venent de l'attrait que ledit Felip leur baillera. » Ils seront payés 20 sols par canne à raison de 2 pans d'épaisseur tant pour plein que pour vide à payer, 12 livres à présent, reçues d'où quittance, et le reste en travaillant. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jaume Roux couturier et de Claude Roman travailleur, de ce lieu.

Au même instant fut présent Henry Meyran lequel a promis audit Phelip de fournir et porter la pierre sur la place pour faire ladite besogne et la prendre à La Boisse moyennant 12 sols par canne de deux pans d'épaisseur ayant déjà reçu 12 livres d'où quittance.

Le 23/06/1609, acte barré à la demande et présence desdits Phelip, Claude Bues et Balthazar Achard, contents les uns des autres, d'où quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Jean Bues et Claude Gorde habitants de ce lieu.

Arrentement pour Elzias Phelip – f°52

Le 20/01/1609 a comparu Elzias Phelip maître fontainier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Claude Roman de ce lieu, présent, un petit pré sous les Aires confrontant pré du prieuré pour 4 ans et 4 récoltes à partir du 2 février pour une rente annuelle de 7 livres 4 sols payable au 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jaume Roux couturier et de Claude Roman travailleur, de ce lieu.

Le 22/02/1610 a comparu ledit Phelip lequel a confessé avoir reçu dudit Roman présent 7 livres 4 sols pour la rente due au 15 août. Fait en ce lieu en présence de Grégoire Richaud et Mathieu Ricard, de ce lieu.

Le 28/12/1610 ledit Phelip a confessé avoir reçu dudit Claude Roman 7 livres 4 sols pour la rente de la présente année échue au 15 août dernier, d'où quittance. Fait en présence de Gaspard Rougon et Barthélémy Volonne.

Le 14/05/1612 acte barré à la demande et présence dudit Elzias Philip et de Catherine Candelier femme dudit Roman, contents les uns des autres d'où quittance mutuelle. Fait en ce lieu en présence de Roman Lourd et Georges Thurin. [Signé : Thurin]

Dette pour Antoine Pourret – f°53

Le 20/01/1609 a comparu Jaume Arnaud de La Bastidonne (84) lequel a confessé devoir à Antoine Pourret dudit lieu, présent, une charge de blé annone mesure courante en prêt, rçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Volaire et Jean Pourret dudit lieu.

Immission de possession pour messire Antoine Giraudon – f°54

Le 21/01/1609 a comparu messire Benoît Nance cleric du lieu de Reillanne (04) lequel en tant que procureur de messire Antoine Giraudon dudit lieu, prieur du prieuré Saint-Etienne-de-Crozet au terroir de la ville de Pertuis (84) et recteur de deux chapellenies fondées en l'église de ladite ville, l'une sous le titre Saint-Honoré et l'autre Saint-Jacques, suivant procuration reçue par Me Boniface Borrilli notaire royal d'Aix-en-Provence (13) du 18/01/1609 a remis à messire Jean Rommette prêtre en ladite église de Pertuis les lettres contenant provision desdits prieurés et chapellenies en faveur dudit messire Antoine Giraudon données par Antoine Garaudeau vicaire général de l'archevêque d'Aix-en-Provence en date du 18/01/1609, le requérant de les mettre à exécution. Ledit messire Romette a pris ledit messire Nance procureur dudit messire Giraudon « par sa main, l'auroit conduit a l'autel Saint Honoré et tout de suyte a l'autre Saint Jacques dans ladite eglise parrochiale et apres leur oraison a deux genoulx fait iceulx baiser et fere tous actes de vray et legitime recteur desdites deux chapelanies le mettant en possession reelle, actuelle et corporelle, droictz, proffictz et revenus d'icelles, le y maintenant et gardant selon son pouvoir et comission sur quoy messire Gregoire Chapuis prebtre dudit Pertuis c'est opposé pour la chapelanie Saint Jacques pour avoir le juspatron et personne n'a rien dict sur tout le reste ». D'où acte fait et publié devant ladite église en présence de Me Louis Sauvecane et noble Gaspard Arnaud de Pertuis. [Signé : Arnaud, Nance, Rommette, Sauvecane]

Le 21/01/1609 ledit messire Jean Romete à la réquisition dudit messire Benoît Nance procureur dudit messire Antoine Giraudon sont allés en la chapelle Saint-Etienne, ledit Romete a pris ledit Nance « par sa main dextre et fait entrer en ladite chappelle et l'oraison dicte, fait baiser l'autel, le mis en possession reelle, actuelle et corporelle dudit prieuré, droictz, proffictz, revenus d'icelluy et fait fere tous actes de vray et legitime prieur sur quoy mestre Pierre Filassier greffier royal dudit Pertuis seroit intervenu comme et se disant procureur speciallement fondé de messire Anthoine Girard recteur des chapelanies Saint Honoré et Saint Jacques fondées dans ladite eglise de Pertuis et prieur dudit prieuré Saint Estienne du croset, lequel a dict ledit messire Girard avoir esté proveu desdites chapelanies et prieuré depuis le seziesme de ce mois de janvier compté suivant la regle de la chancellerie de monseigneur le vicelegat année mil six cens huict de l'autorité de mondit seigneur le vicelegat ainsi qu'il a presentement fait veoyr des questres sur ce presentées et par luy signées aveq les consentz au dernier données par mondit seigneur le vicelegat au moien de la resignation faite par feu messire Jean Girard prieur et recteur d'icelles avecq les consentz aussi du juspatronnat fait par les consulz de Pertuis de la chapelle Saint Honoré ayant impetré des le susdit jour tant en ... de ladite resignation par mort que encores et allias quonismodo vaccet ayant la dispance tant de la regle de vig... que juspatronnat clerical avec les bulles de mondit seigneur qu'il a aussi presentement exhibé deuement scellées et signées, protestant neanlmoinz de la nullité de ladite imission de possession pour aultant que conmmformement a l'ordonnance de sa magesté et arrestz de la cour donné entre les scindicz des noteres de la ville d'Aix e taultres noteres extrangers s'ingerantz prandre contractz dans la ville, la cour regle que tous noteres ne pourront prandre contractz hors des lieux où ilz sont institués a peyne de faulx, amande, arbitraire, despans, dommages et interestz, requerant du tout acte pour s'en provoier en cas qu'on passe oultre a la dite imission de possession, n'apreuvant nullement ledit notere comme suspect et pour tel a declairé nous tenir n'entendant qu'escrivions comformement et pour les raisons desduictes dans le proces verbal que mestre Martin a offert dresser suivant les requisitions dudit mestre Filassier presentement faites et ledit messire Nance a requis que ledit mestre Filassier fasse apparoir de sondit provoier et tout de mesme ledit mestre Martin qui de ses propres mains a exhibé lesdites bulles sans aulcune annexe de la cour et neanlmoinz a remonstré que ledit notere ne peult avoir

aucunement contravenu en ma charge par ce que fait au reffus de tous les noteres dudit Pertuis ainsi qu'il justifiera, et mesmes dudit mestre Martin qui est suspect, a quoy a esté repliqué par ledit mestre Filassier que offre fere apparoir de sa procure d'autre ceste qu'il est veritable qu'il a requis ledit mestre Martin de venir pour luy conceder acte de son opposition luy ayant baillé lesdites bulles pour cest effect, lesquelles si estoient annexées les feroit metre en execution et en possession, ledit messire Girard protestant de ladite imission de possession en cas que pass[eront] oultre ». D'où acte fait et publié près de ladite chapelle en présence de Me Louis Sauvecane, noble Gaspard Arnaud et Me Pierre Bonaud apothicaire de Pertuis. [Signée : Rommette, Nance, Arnaud, Filassier, Bonaud, Sauvecane]

Dette pour Jacques Olivier – f°58

Le 27/01/1609 a comparu Jean Sauvecane fils de feu Me Jean Sauvecane de son vivant notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Olivier tailleur de ce lieu, présent, la somme de 9 livres 16 sols pour l'achat d'un « prepoint » [pourpoint] de drap gris de boutique fin « tout parfait et garny de galons et forreures », le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de payer à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier de ce lieu et Jean Gouirand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : J Sauvecane, Jean Goiran]

Rétention pour madame la comtesse de Sault – f°59

Le 30/01/1609 a comparu noble Pierre de Vaquet écuyer de l'Isle (84), lequel comme procureur et surintendant général de dame Chrétienne d'Aguerre, baronne de Vienne, comtesse de Sault et de la baronnie de ce lieu de La Tour-d'Aigues, sa vallée et de La Bastidonne, ayant appris que Claude Queyrel fils de feu André dudit lieu a acquis par titre de vente et insolutondation d'autre Claude Queyrel fils de [blanc dans l'acte] une cave avec une tine de pierre à l'intérieur à La Bastidonne confrontant dessus maison du vendeur, cave et maison de Joseph Queyrel et la rue, pour le prix de 45 livres, acte reçu par Me Claude Codonneau notaire royal de Pertuis (84) le 06/09/1603, a ledit Vaquet déclaré à l'acheteur qu'il veut retenir par droit de prélation ladite cave et tine nécessaires pour les affaires et commodités de ladite dame lui demander de la quitter dès à présent et sans délai offrant de lui rembourser les 45 livres ainsi que les droits de lodz et « autres loyaulx coustz et reparations si aucunes en sont esté faictes ». Ledit Queyrel a déclaré qu'il est le tenancier de ladite cave et de la tine « mais que par son achept il en a desbourcé soixante six livres et douze livres pour le droict de lodz ainsy qu'il justifiera par ledit acte d'achept et aquit du paiement dudit ldoz, moyennant lequel rambourcement offre viuder des a presant » et ledit de Vaquet lui a donné 78 livres en espèces d'où quittance et cession de la cave et tine. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu et Peirre Berneud de La Bastidonne. [Signé : Vaquet, C Queyrel, Hupais]

Nouveau bail pour Pierre Berneud – f°62

Le 30/01/1609 a comparu noble Pierre de Vaquet écuyer de l'Isle (84), lequel comme procureur et surintendant général de Chrétienne d'Aguerre, baronne de Vienne, comtesse de Sault et de la baronnie de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée et de La Bastidonne a baillé par titre de nouveau bail à Pierre Berneud dudit lieu, présent, une saumée de terre gaste pour la rompre au quartier dit Beletrut confrontant le chemin allant au Contrast du Real, terre de Jeanne Bodon, le fossé et terre gaste pour jouir de ladite terre, la vendre à qui il voudra. Ce nouveau bail se fait en échanger d'une paire de perdrix que le dit de Vaquet a reçu dudit Berneud d'où quittance. Fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Antoine Queyreil baile de La Bastidonne et Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de ce juge de ce lieu. [Signé : Vaquet, Hupais, Queyrel]

Sommation pour Antoine Laurent et Marguerite Abel – f°65

Le 30/01/1609 Antoine Laurens et Marguerite Abel, mariés, habitants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, ont sommé Antoine, Claude et Honoré Abel, frères, de la ville de Pertuis (84) « se disantz

heretiers » de feu Nicolas Abel leur frère décédé depuis juin 1608, parlant audit Claude se trouvant casuellement en ce lieu de La Tour-d'Aigues, de payer sans délai à ladite Marguerite sa part de la succession dudit feu Nicolas ainsi que ses droits paternels et maternels « sauf d'en desduire ce qu'elle en a receu le tout a la liquidation d'expertz qu'ils offrent accorder des a presant ». Ledit Claude tant pour lui que ses frères, héritiers de feus Honoré Abel leur père et d'Antoinette Blanc leur mère et héritiers universels de feu Nicolas leur frère, a répondu « qu'il requiert coppie de la presante sommation pour en advertir sesdits freres declarant toutesfois qu'ilz offrent de payer ladite Marguerite leur seur de tout ce que se trouvera luy estre legitimement suivant les testementz de leurdit père et frere et prandre payement sur les biens par eulx delaissés apres la liquidation faicte proportionnablement sur le fondz desdits biens et debtes ayant esgard aux legats mentionnées audit testament dudit Nicollas protestant en cas de retardement de ladite liquidation de tous despans, dommages et interestz ». D'où acte fait et publié en ce lieu en présence de Jean Durand et Honoré Chansaur de ce lieu. [Signé : C Abel]

Déclaration pour Antoine, Claude et Honoré Abel en faveur de Georges Royere – f°66

Le 30/01/1609 a comparu Antoine Laurens boulanger habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, en qualité de mari de Marguerite Abel a déclaré à Georges Royere du lieu de Beaumont-de-Pertuis (84), absent, que moyennant la collocation faite sur les biens d'Antoine, Claude et Honoré Abel frères, dudit Beaumont-de-Pertuis pour paiement de 800 florins de la dot de ladite Marguerite, il s'est départi des saisies en grains faites contre lesdits Abel suivant les lettres de clame du 14/06/1604 et par exploit signé Corenc sergent dont ledit Laurens en a verbalement faite une ample déclaration audit Royere de ne pas le rechercher concernant ladite séquestration et lui fait quittance de tout ceci. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Laurens, en présence de Jean Sicard et Jacques Perben de ce lieu. [Signé : Sicard]

Achat de terre pour Me Pons May – f°68

Le 31/01/1609 a comparu Jean Roux fils de feu Antoine de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, une terre d'une saumée en ce lieu quartier du Plan confrontant terre d'Antoine Abel, vignes de Jean Menard et d'Henry Meyran. La vente est faite pour le prix de 54 livres en déduction duquel ledit Roux a reçu 24 livres en espèces d'où quittance et l'acheteur paiera le reste dans les 8 jours. Les semences plantées en ladite terre restent à François Pazier qui l'a semée en payant 4 panaulx d'avoine pour la rente à la récolte prochaine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Sauvecane et messire Laurent Vian, prêtre de ce lieu. [Signé : P May, L Vian, Sauvecane]

Le 12/02/1609 ledit Jean Roux a confessé avoir reçu de Me Pons May, présent, la somme de 30 livres pour reste et entier paiement de ladite terre tant en espèces qu'en 16 livres 7 sols 6 deniers compensées sur les tailles dues par ledit Roux cette année y comprenant les dépenses exécutives, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jaume Monier et Me Pierre Bertrand de ce lieu. [Signé : P May, P Bertrand]

Achat de pré pour Antoine Queyrel – f°71

Le 03/02/1609 a comparu Pierre Calier du lieu de La Bastidonne (84), lequel a vendu à Me Antoine Queyrel baile dudit lieu, présent, un pré de deux émines et demie mesure de dextre audit lieu quartier de Galance confrontant près de Georges Queyrel, de Jaume Arnaud, de Joseph Queyrel et le fossé dudit Galance. La vente est faite pour le prix de 70 livres 10 sols que ledit Me Antoine Queyrel devra payer dans les 15 jours. Acte fait et publié à La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence d'Antoine Bonafoy, Roman Queyrel de La Bastidonne et Guillaume Moreli du lieu de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : R Queyrel, Queyrel, Moreli]

Le 09/02/1609 ledit Pierre Calier a confessé avoir reçu dudit Me Antoine Queyrel ladite somme de 70 livres 10 sols pour le pré, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Honoré Thurin et Jean Bouchet de ce lieu. [Signé : Queyrel, Turin, J Bouchet]

Mègerie entre Jacques Nicollet et Georges Gueydan, d'une part et Isnard et Pierre Brun, d'autre – f°74

Le 04/02/1609 a comparu Jacques Nicollet écuyer de Sisteron (04) lequel tant pour lui que pour Georges Gueidan son beau-frère, rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, a baillé en mègerie à Isnard et Pierre Brun, frères, de ce lieu, toutes les terres dites les ferrages seigneuriales qui sont près de ce lieu comprenant le labourage du bois du Tourret « sans rien toucher de ce que depend de la Bonde » pour 7 ans et 6 récoltes à partir de la Toussaint dernière. Chaque partie fournira la moitié du bétail nécessaire pour le labourage et chacune a déclaré avoir mis 4 bœufs, que lesdits Brun ont bien reçu, lequel bétail ne pourra pas travailler ailleurs et à la fin du bail, ils se le partageront, lesdits Brun feront les parts et les fermiers choisiront laquelle ils veulent. Lesdits Brun devront faire quatre raies dans les terres par saison et les rentiers devront prêter 30 quintaux de foin cette année pour la nourriture dudit bétail et encore de la paille jusqu'à 40 trousses le tout sera rendu pendant la mègerie. Lesdits Brun jouiront cette année du petit pré limitrophe de la terre de Me Claude Gavaudan et continueront à en jouir et l'année prochaine jouiront de deux sétérées de pré à prendre au bout du grand pré joignant la terre de Pons Verne sans rien payer. Les rentiers devront fournir tous les ans tous les grains nécessaires pour les semences au labourage et les récupéreront à chaque récolte et le reste, après la dîme et le fouflage, se partagera à parts égales. Les rentiers paieront 15 sols par saumée de semence pour toute dépense et devront tenir un homme pendant la semence et la moisson et l'aire qu'ils paieront et qui sera nourri par lesdits Brun. Toutes les pailles appartiendront auxdits Brun sauf celles de la dernière année dont ils ne prendront que la moitié, l'autre appartiendra aux rentiers. Les rentiers fourniront 12 charges de conségal une seul fois que lesdits Brun rendront durant la mègerie. Lesdits Brun jouiront de 20 journées de corvées par an pour s'en secourir à la semence. Les rentiers fourniront 20 coupess de vin et 20 coupes de trempe tous les ans sans restitution. Lesdits Brun jouiront de la grange que « madame » [la comtesse de Sault] a acquis de Laurent Vian sauf le pasquier, pour y loger les pâtures et bétail à condition que tout le fumier s'emploiera dans les terres suivant les indications qui seront fournies par les rentiers. Lesdits Brun pourront « fere depaistre leur bestail dans les bois de Claux et du Tourret sans en abuser ». A la fin du bail, lesdits Brun devront laisser le tiers du labourage vide. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Chabert et Honoré Thurin fils de Georges, de ce lieu. [Signé : Nicollet, Francois Chabert, H Thurin]

Convention pour les rentiers seigneuriaux contre Christophe Boyer, Andrieu Fournier et Antoine Criquet – f°78

Le 04/02/1609 a comparu Jacques Nicollet écuyer de Sisteron (04) lequel tant pour lui que pour Georges Gueidan son beau-frère, rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, a arrenté à Christophe Boyer, André Fournier et Antoine Criquet de ce lieu, présents, toute la terre en jonquier qui est sur la partie du bois du Tourret limitrophe de la terre du sieur de Verdages pour 7 ans et 6 récoltes à partir de ce jour et se finissant à la Toussaint une fois la sixième récolte faite pour une rente annuelle d'une demie charge de blé du grain qui s'y récoltera à chaque Sainte-Marie-Magdeleine dont la première paie aura lieu à cette date en un an avec pour accord que « ladite rante se payera annuellement au pro rata de ce que se treuvera rompu et semé et ouvriront a leurs despans le foussé qu'est sur ladite partie pour conduire l'eau a la riviere ». Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Honoré Thurin et Isnard Brun de ce lieu [Signé : Nicollet, H Thurin]

Dette pour Barthélémy Icard – f°80

Le 06/02/1609 a comparu Jean Pascal du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Daniel Billot de Lourmarin (84), absent, ledit Icard présent, la somme de 25 livres 10 sols pour le prix et achat d'une vache poil rouge, reçue d'où

quittance, qu'il promet de payer à la Saint-Michel avec hypothèque de ladite vache. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Felissian et Jacques Bouchard de Cabrières-d'Aigues. [Signé : B Iccard]

Le 25/11/1609 acte barré suite à une quittance reçue par Me Louis Sauvecane le 21/11/1609.

Sommation pour François Gabriel – f°81

Le 06/02/1609 a comparu François Gabriel menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel « percistant aux précédentes requisitions verbalement faites » a sommé de nouveau Barthélémy et François Icard, frères, héritiers des feus Jean et Raymond Icard, frères de ce lieu, tuteurs et administrateurs des personnes et biens dudit Gabriel établis en cette charge en 1575 de lui payer sans délai la somme de 101 florins 3 sols 6 deniers que lesdits feus Icard tuteurs furent déclarés devoir audit Gabriel par réduction de leurs comptes tutélares du 15/03/1584 et rendre les meubles non vendus suivant l'inventaire et 25 florins en argent par lui demandés avec les papiers mentionnés dans le résultat de compte avec les intérêts depuis le 15/03/1584 et si lesdits Icard pensent que ça a été payé, qu'ils montrent les quittances dans les 3 jours, autrement il saisira la justice. Lesdits Icard frères ayant entendu ont répondu « que ledit Gabriel demande paiement des choses contenues en la présente sommation desquelles il en a été entièrement satisfait ainsi qu'appert des actes de quittance sur ce faitz reçus par feus mestres Anthoine Derivo et Jehan Sauvecane noteres royaux de cedit lieu en an et jour y contenus, n'estantz tenus luy fere plus ample exhibitions veu qu'ilz luy indiquent la reception desdites quittances lesquelles ledit Gabriel qui est sur le lieu peult aller veoir s'il veult, protestant par ce moien de toute indeue poursuite, despans, dommages et interestz en deue forme ». D'où acte, fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Sicard et Me Pierre Bertrand de ce lieu. [Signé : B Iccard, P Bertrand]

Quittance pour Jean Pourchier – f°83

Le 06/02/1609 a comparu Catherine Moutonnet femme de Claude Gilli du lieu de Cucuron (84), laquelle en présence de Laurent Moutonnet son frère, a confessé avoir reçu de Jean Pourchier tuteur des enfants et hoirs de feu Louis Pourchier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, la somme de 9 livres 12 sols pour reste et entier paiement de l'allaitement de Marguerite Pourchier fille dudit feu Louis, à présent âgée d'environ 19 mois et ce pour 11 mois et 9 jours d'allaitement à raison de 3 livres par mois, somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : B Iccard]

Quittance pour Claude Rougon – f°84

Le 09/02/1609 ont comparu Georges et Honoré Thurin, père et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Claude Rougon de ce lieu, présent, la somme de 19 livres 9 sols qu'il doit auxdits Thurin suivant sentence arbitrale de septembre 1606, somme reçue en blé et chenevé d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Thurin, H Thurin, P Bertrand]

Mariage entre Jacques Roux et Catherine Eyriès – f°85

Le 15/02/1609, contrat de mariage entre Jacques Roux, fils de feu Guillaume et de Marthe Tronc, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Catherine Eyriès fille de feu Claude Eyriès et de Espérite Bues du lieu du Revest-des-Brousses (04) domiciliée en ce lieu. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels ladite mère de l'épouse a promis de donner 60 livres à bon compte desquels l'époux en a reçu 30 livres en bétail à laine d'où quittance et les autres 30 livres seront payées, 15 livres à la fin du mois de mai et le reste en deux paies de 7 livres 10 sols à chaque Saint-Michel à partir de l'an prochain. Fut présent Jean Bues, époux de ladite Tronc en secondes noces, lequel a donné audit Jacques Roux 30 livres que ledit Roux a reçu en meubles et ustensiles de maison et vin d'où quittance et ce, à la condition que ledit Roux ne pourra rechercher ledit Bues de l'administration qu'il a faite et de la perception de fruits recueillis sur ses biens depuis son mariage

avec ladite Tronc et s'il en fait quelque demande ces trente livres en feront l'entier paiement. Ledit Roux a déclaré que cela fait 5 ans qu'il fait ses affaires séparément et à part et fait « son proffict de ses gages et ce pour la descharge dudit Bues et de sadite mere ». Ledit Jean Bues a donné à ladite Catherine Eyriès, l'épouse, sa nièce, en augment de de dot la somme de 120 livres qu'elle pourra prendre sur son héritage à son décès où elle le voudra sur son bien. Pour donner « meilleur moi en et comodité ausdits futurs mariés de mieulx fere leurs afferes » ledit Bues et ladite Marthe Tronc ont déclaré qu'ils se séparent de la jouissance des biens appartenant audit Roux sans préjudice des droits de ladite Tronc desquels droits elle pourra demander et en jouir à son bon plaisir « demeurant ladite jouissance libre audit Roux tant que ladite Tronque voudra de tous lesdits biens fors des oliviers que sont en la vigne du Pred Neuf que lhors de la recolte de l'huile le partageront esgallement par moitié » ainsi que « la jouissance de la moitié de la thine qu'est dans la cave dudit Roux et de y pouvoir loger ung thoneau ensemble la vigne du Plan durant la vie de ladite Tronque ». L'époux fera faire à ses dépens à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neuf teint de la couleur qu'elle choisira d'ici le jour du mariage ; les vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Il reconnaît également les sommes perçues dans ce contrat dans le cadre dotal. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Bues, en présence d'Isnard Lantelme et Jean Antoine Vian, de ce lieu. [Signé : J Lantelme]

Mariage pour Catherine Andrieu – f°90

Le 15/02/1609, contrat de mariage entre Jean Antoine Thomas, tisseur à toile, fils de Jacques Thomas et de feu Berthomienne Granier du lieu d'Ansouis (84), et Catherine Andrieu fille d'Antoine Andrieu et de feu Honorade Aubert habitants de ce lieu. Antoine Andrieu, père de l'épouse, a assigné en dot à sa fille la somme de 60 livres à bon compte de ses droits paternels et maternels qu'il promet de payer, savoir 30 livres dans les 8 jours et le reste en deux paies égales, la moitié à Noël et l'autre un an après. Marguerite Rougas a donné à l'épouse 4 livres de chenevé, Honoré Pascal 5 livres de chenevé, Philippe Fournier 3 livres de chenevés le tout pour le 15 août. Il sera fait à l'épouse un aubergeon de drap « contraict » [?] aux dépens dudit Antoine et une robe de drap de maison neuf teint de la couleur que choisira l'épouse aux dépens desdits Andrieu et Jean Antoine Thomas d'ici le mariage ; ces vêtements appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de Nicolas Darbon tenue à ferme par ledit Andrieu en présence de Honoré Pascal, Martin Thorame et Pascal Laugier, de ce lieu, et Pascal Leomond d'Ansouis. [Signé : Augier, Pascal Leomud]

Transaction entre Laurent Solliers et Barthélémy Imbert – f°94

Le 16/02/1609 qu'il soit notoire qu'en janvier 1609 Magdeleine Pourret femme de Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a vendu à Barthélémy Imbert de ce lieu une terre d'une saumée pour le prix de 15 livres suivant acte reçu chez ce notaire, en déduction du prix ledit Imbert a payé 6 livres lors du contrat, restant encore 9 livres. Mais ledit Solliers veut s'opposer à la vente « comme faite sans son sceu et consantement et au prejudice du tracté de mariage d'avec ladite Pourrete » ce qui pourrait conduire à un procès entre les parties. Ont donc comparu lesdits Laurent Solliers et Barthélémy Imbert lesquels pour éviter toute poursuite ont transigé comme suit : ledit Imbert devra quitter la terre dès à présent pour la rendre audit Solliers comme mari de ladite Pourret et ledit Solliers devra rembourser 6 livres de principal et 1 livre 12 sols pour le droit de lodz qui a été payé et ce, dans les 8 jours. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Jean Brigas. [Signé : P Bertrandi, Brigas]

Procuration pour Paul Menon – f°96

Le 16/02/1609 a comparu Paul Menon maître quincailier de la ville de Gap (05), lequel a constitué pour procureur Jeanne Bonhome sa femme, absente, pour recouvrer tout ce qu'il lui est dû tant

pour elle que pour lui. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et de François Pazier, de ce lieu. [Signé : P Menon, F Pazier, P Bertrand]

Dette pour Pascal Sicard – f°98

Le 17/02/1609 a comparu Philippe Estienne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, une charge de blé annone et 36 sols en argent, ledit blé mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, et qu'il promet de rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Volonne et Antoine Chansaur de ce lieu. [Signé : Sicard]

Le 22/03/1616, ledit Me Sicard a fait quittance audit Estienne en présence d'Antoine Chansaur et Louis Porre. [Signé : Sicard]

Achat de pré en jonquier pour Pierre Bret – f°99

Le 17/02/1609 ont comparu Joseph et Louis Sauvecane, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels pour eux et au nom de François leur frère qui devra ratifier l'acte dans les huit jours, ont vendu à Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84), présent, un pré jonquier de six émines moins deux cosses mesure de dextre à Saint-Martin-de-la-Brasque (84) quartier dit La Combe confrontant le fossé et partie du lieu de Grambois, terres dudit Bret en deux parts et des hoirs d'Antoine Meynier. La vente est faite pour la somme de 30 livres dont les vendeurs ont déjà reçu 6 livres, d'où quittance, et les 24 livres restantes ledit Bret devra les payer à Me Pons May trésorier de ce lieu en acquittement des tailles dues par lesdits Sauvecane cette année à payer dans les deux prochains jours avec quittance à l'appui. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Louis Allard de ce lieu et de Paulet Gaultier de Pertuis (84). [Signé : Sauvecane, Sauvecane, Alard, P Gautier]

Le 17/02/1609 lesdits Sauvecane moyennant le paiement des 24 livres restantes pour le prix du pré jonquier fait par ledit Bret audit Me Pons May trésorier, dont il a eu la quittance privée, ont fait quittance audit Bret. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Louis Allard de ce lieu et de Paulet Gaultier de Pertuis (84). [Signé : Sauvecane, Sauvecane, Alard, P Gautier]

Le 21/02/1609 Antoine Estienne et Mathieu Roman, estimateurs modernes et jurés dudit Saint-Martin-de-la-Brasque (84), ont fait rapport à la requête dudit Pierre Bret et se sont acheminés ce jour au pré jonquier et ont « treuvé estre en forme de jonquier et iscle, ramply la pluspart de buissons et quy ne se pourra remettre en estat de pred ou terre sans y despandre huit livres ». [Marque dudit Estienne et dudit Roman]

Dette pour Pierre Bret – f°100

Le 17/02/1609 a comparu Pierre Poluot habitant de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Pierre Bret dudit lieu, présent, une charge d'avoine, grosse mesure, en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre le 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Honoré Pascal et François Pourret, de ce lieu. [Signé : Peiron Polio]

Procuration pour Me Pierre Bertrand – f°101

Le 19/02/1609 a comparu Me Pierre Bertrand procureur juridictionnel en la baronnie de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a constitué pour procureur François Pourchier de ce lieu, absent, pour exiger 3 livres que Balthazar Ferrier et Marguerite Silve, mariés, ont « déposé riere le greffe de monsieur le lieutenant pour une amande adjugée par sentence entre eulx intervenue avec ledit Porchier » et faire quittance au greffier. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jaume Monier et François Pazier, de ce lieu. [Signé : P Berrandi, F Pazier]

Achat de vigne pour Antoine Courenc – f°101

Le 19/02/1609 a comparu « devote et religieuse personne » Jean Reynaud père gardien au couvent Notre-Dame-de-Grâce au Tourret, lequel avec la présence de frère Jean Maleval vicaire, assisté aussi de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant d e juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, syndic spirituel dudit couvent, a vendu à Antoine Courenc sergent royal de ce lieu, présent, une vigne d'une carterade en ce lieu quartier dit La Boisse confrontant vignes de Jean Rastoul, de Jaume Meyssonier et d'Elzias Phelip. La vigne avait été acquise par les religieux des hoirs de feu Claude Thorame pour raison d'un légat fait audit couvent et dont avait été fait procès litéatoire « servatis servandis » et collocation par autorité des officiers de ce lieu. La vente est faite pour le prix de 48 livres en acquittement de laquelle somme ledit Courenc a cédé la même somme de 48 livres à prendre de madame [la comtesse de Sault] en déduction et à bon compte du prix des « plasons muriers » qu'il lui a vendus, d'où quittance, et cette somme sera employée aux réparations dudit couvent et à l'allongement de l'église. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Me Jean Chabert maçon de Manosque (04) et Michel Beridon écolier de Cucuron (84). [Signé : Raynaudy, Courenc, F Fran Maleval, Michel Beridon]

Convention de mègerie entre Balthazar Lantelme et Jean François Bouzon – f°105

Le 20/02/1609 ont comparu Balthazar Lantelme et Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait convention de mègerie de cultiver une terre à Rorabeau de 2 saumées confrontant terres d'Henry darbon et Jean Sauvecane, pour deux récoltes à partir de ce jour. Chacun fournira la moitié de la semence soit en légumes soit en blé et comme ledit Bouzon a fourni toutes les fèves pour les semer en cette terre, ledit Lantelme sera tenu de lui en devoir la moitié. Ledit Bouzon devra labourer ladite terre et « fere toute la facture du garbejard » et le reste se fera à moitié et les bénéfices se partageront à parts égales, les pailles demeurant audit Bouzon. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Grégoire Richaud et Pierre Andrieu, de ce lieu.

Procuration pour Me Gaspard Hupais – f°106

Le 21/02/1609 a comparu Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a nommé comme procureur Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), présent, pour recouvrer des consuls et communauté de Calas (13) la somme de 645 livres due audit Hupais comme cessionnaire de Rolet de Millo écuyer de Saignon (84) suivant acte de cession reçu chez ce notaire en décembre 1608. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Joseph Just écuyer de Marseille (13) et Me Pierre Bertrand de ce lieu. [Signé : Hupais, Candolle, P Bertrand]

Le 10/03/1609 ledit Me Hupais lieutenant de juge a confessé avoir reçu dudit Me Candolle, présent, la somme de 150 livres exigée suivant ladite procuration d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Pierre Bertrand et Benoît Abel de ce lieu. [Signé : Hupais, P Bertrand]

Ratification pour André Ollon de Sault – f°108

Le 23/02/1609 a comparu André Ollon de la ville de Sault (84), lequel bien informé de l'achat fait par Catherine Bernus sa femme d'une terre de dix émines au Grés, d'une autre terre audit quartier de 7 émines, d'une autre terre au quartier dit Adonnée de 5 émines, d'un coin de vigne de deux journaux au Grés et d'un jardin au lieu dit La Calade, toutes vendues par François Bernus père de ladite Catherine pour le prix de 80 écus sol à 60 sols pièce soit 240 livres suivant acte reçu par Me Pierre bernus notaire royal de Sault du 18/02/1609, il a ratifié l'achat. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la basse-cour du château, en présence de Me Pierre Bertrand et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : P Bertrand, André Oullon]

Dette pour François Brun – f°109

Le 24/02/1609 a comparu Jean Pourret fils de feu Isnard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Brun, cordonnier de ce lieu, présent, six panaulx de blé annone mesure courante pour prêt, le tout reçu d'où quittance, et les lui rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu,

chez le notaire, en présence de Me Pierre Bertrand et Philippe Astoin, de ce lieu. [Signé : P Bertrand]

Le 19/01/1611 acte barré à la demande et présence dudit François Brun confessant avoir été payé dudit Jean Pourret pour les six panaulx de blé d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Raymond Berard et Barthélémy Volonne.

Quittance pour Georges Queyrel – f°110

Le 24/02/1609 a comparu Jaume Arnaud du lieu de La Bastidonne (84), lequel a confessé avoir reçu de Georges Queyrel dudit lieu, présent, la quantité de 14 charges de blé moitié annone moitié conségal, mesure courante, pour la rente des biens que ledit Queyrel tient dudit Arnaud pour la paie échue à la Sainte-Magdeleine suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Queyrel baile de La Bastidonne et Barthélémy Fournier de ce lieu. [Signé : Queyrel p[rese]nt]

Mariage entre Cyprien Trouchaud et Delphine Gelus – f°111

Le 24/02/1609, contrat de mariage entre Cyprien Trochaud fils des feus Louis Trochaud et Philippe Fournier du lieu de La Tour-d'Aigues, et Delphine Geluze fille de Mathurin Gelu et d'Anne Rochelle du lieu de Grambois (84) domiciliés en ce lieu. Ledit Mathurin Gelu a assigné en dot à sa fille la somme de 70 écus sol de 60 sols pièce soit 210 livres en paiement de tous les droits paternels et maternels. Il paiera 30 livres dans 8 jours puis 18 livres chaque année le 15 août commençant l'an prochain. Furent présents Claude Fournier oncle de l'époux qui lui a donné une coupe de vin à la récolte prochaine et Bastien Trochaud oncle de l'époux qui lui a donné un panau de blé annone à la récolte prochaine. Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neuf teint de la couleur qu'elle choisira d'ici le jour du mariage ; ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 60 livres ; d'elle à lui 30 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Raymond Plantard, en présence de Honoré Roux, Guidon Mombriion tous deux de ce lieu et Jean Royere maréchal de Pertuis (84). [Signé : G Rouyere, Honorat Rous]

Dette pour Jean Bues – f°115

Le 24/02/1609 a comparu demoiselle Marguerite Laidet veuve de Joseph Danjou, laquelle a confessé devoir à Jean Bues de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de conségal et une demie charges blé annone mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, qu'elle promet de rendre le 1^{er} mai. Fut présent Jean Maurin de Pertuis (84), lequel s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Chateminois et Pierre Constans, de ce lieu. [Signé : Jehan Maurin, Pierre Constans]

Dette pour Jean Bues – f°116

Le 24/02/1609 a comparu Toussaint Chateminois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Bues dudit lieu, présent, une saumée de blé annone mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Pierre Bertrand et Pierre Constans de ce lieu. [Signé : P Bertrand, Pierre Constans]

Le 20/08/1609 acte barré à la demande et présence dudit Jean Bues confessant être content dudit Chateminois pour ladite saumée de blé annone d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Pierre Bertrand et d'Auban Reboullon de ce lieu. [Signé : P Bertrand]

Ratification pour André Oullon de Sault – f°117

Le 26/02/1609 a comparu André Oullon de la ville de Sault (84), lequel informé de l'achat d'une terre de dix émines au quartier du Grée confrontant terre de May Roux et le chemin vendue par Noël et Jérôme Onic frères à Catherine Bernus femme dudit Oullon pour le prix de 120 livres payables dans huit jours suivant acte de vente reçu par Me Pierre Bernus notaire de Sault du

18/02/1609, a ratifié l'achat. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Honoré Pascal, de ce lieu. [Signé : Andre Oullon, P Bertrandi]

Procuration pour Me Gaspard Hupais – f°118

Le 27/02/1609 a comparu Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel en qualité d'agent ayant charge aux affaires de madame la comtesse de Sault à qui il devra faire ratifier tout ceci, a nommé pour procureur Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu, son beau-frère, présent, pour recouvrer des capitaines Gaspard et Abel Calvin, frères et des hoirs de feu Jean Calvin, la somme de 1800 livres due à ladite dame suivant transaction passée entre eux reçue chez Me Jean de Citranne notaire royal d'Aix-en-Provence (13) le 17/11/1608. Fait et publié en ce lieu, au château, en présence de Me Pierre Bertrand et Benoît Abel, de ce lieu. [Signé : Hupais, Gueidan, P Bertrandi]

Le 10/03/1609 ledit Me Gaspard Hupais a confessé avoir reçu dudit Me Gueidan, présent, la somme de 910 livres suivant ladite procuration d'où quittance et décharge. Fait en ce lieu en présence de Me Pierre Bertrand et Laurent Solliers, de ce lieu ; [Signé : Hupais, Gueidan, P Bertrandi]

Dette pour Jean Bues – f°120

Le 02/03/1609 a comparu Isnard Lantelme maître potier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Bues de ce lieu, présent, une charge de blé annone mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre au 1^{er} mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et Honoré Pascal, de ce lieu. [Signé : I Lantelme, Sicard]

Le 20/10/1615 acte barré à la demande et présence de Marthe Tronc veuve et héritière testamentaire dudit Jean Bues confessant avoir reçu dudit Lantelme, présent, ladite charge de blé annone d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Chansaur et Claude Fournier de ce lieu. [Signé : I Lantelme]

Achat de coin de terre pour Barthélémy Imbert – f°121

Le 02/03/1609 a comparu Laurent Solliers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en son nom et comme mari de Magdeleine Pourret, a vendu à Barthélémy Imbert de ce lieu, présent, un coin de terre d'une émine en ce lieu quartier de Pospeyre confrontant terre restante au vendeur, vigne de Grégoire Richaud, terre de Jean Roy de La Bastidonne (84) et vigne de l'acheteur. La vente est faite pour le prix de 3 livres que l'acheteur a compensé sur les 6 livres que ledit Solliers lui doit pour le rachat d'une terre audit quartier acte reçu chez ce notaire cette année d'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Daumas fils de feu Barthélémy et de François Escoffier maître chirurgien de ce lieu. [Signé : Frasois Escofier]

Dette pour Antoine Pourchier – f°122

Le 02/03/1609 a comparu Jean Richard du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 79 livres 10 sols pour le prix de deux vaches poil rouge qu'il lui a achetées, reçues d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux parts, moitié le 15 août et moitié à la même date l'année d'après. Il hypothèque les deux vaches. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Honoré Pascal, de ce lieu. [Signé : J Richard]

Quittance pour Guillaume Mallet – f°123

Le 03/03/1609 a comparu Noël Meyran de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu de Guillaume Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 18 livres en déduction et à bon compte de ce que ledit Mallet lui doit pour la paie qui échoira à Pâques pour la part le concernant suivant acte reçu

par ce notaire en 1605, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Georges Meyssonier et François Pazier, de ce lieu. [Signé : F Pazier]

Quittance pour Guillaume Mallet – f°124

Le 03/03/1609 ont comparu Etienne Jouvent habitant de Pertuis et Antoine Mirabeau comme mari d'Alayette Giraud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé avoir reçu de Guillaume Mallet de ce lieu, présent, la somme de 18 livres en déduction et à bon compte de ce qu'il leur doit suivant acte de transaction reçu chez ce notaire en 1605 et pour la part le concernant qui échoira à Pâques. Ledit Mallet paie avec le consentement de Claude Favier qui s'est départi de l'exploit d'arrestement fait à sa requête le 16/02/1609. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Vincent Blanc et Georges Meisonier de ce lieu.

Accord entre Etienne Jauvent et Claude Favier – f°125

Le 03/03/1609 ont comparu Etienne Jauvent et Claude Favier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels pour couper court au procès intenté devant les officiers de ce lieu car ledit Favier a des prétentions sur un droit liquidé avec Guillaume Mallet ou Balthazar son père suivant acte de transaction chez ce notaire en 1605 a quoi ledit Favier a droit et cause comme fils et héritier de feu Estevene Jauvent, se sont accordés comme suit : ledit Favier abandonnera ses prétentions contre la somme de 9 livres dont il a reçu à l'instant 3 livres, d'où quittance, et les 6 livres restantes seront payées à Pâques en un an qu'il pourra recevoir dudit Guillaume. En échange, il y a abandon de toutes les poursuites. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Andrieu et Georges Meisonier de ce lieu.

Rapport pour dame Jeanne de Bordon – f°127

Le 04/03/1609 rapport a été fait par Me Pascal Sicard et Honoré Chansaur de ce lieu de La Tour-d'Aigues à la requête de dame Jeanne de Bourbon dame de Saint-Hilaire et Claude Rougon. Ils sont allés dans la bastide de ladite dame et l'ont trouvé en bon état, bien « couverte » et fermée de portes et fenêtres avec ses serrures et clés sauf la fenière et le poullailler n'ayant ni clé ni serrurier, de même pour la bastide dite de Moreti, bien couverte et fermée de portes et serrures sauf que la fenêtre n'est fermée que d'une demie porte. A la cave, ils ont trouvé une cuve, quatre tonneaux bien cerclés de bois de chêne, une cauldoroire bois de chênes en pièces et deux plechers nécessaires pour la redresser, une pierre à tenir l'huile, une saladoire. De là, ils sont entrés dans la fenière et ont trouvé sur le dernier et plus haut du côté du « porcil puis le sommier traversier » 55 quintaux de foin mayenq et de l'autre dernier du côté du four « y avoir aussi despuis le milieu de ladite fenecièrre et despuis la porte de long en long » 60 qintaux de reviore mêlé de foin mayenq et 30 trouses de paille de blé annone. Puis ils sont allés dans l'aire y trouvant deux pailliers l'un de conségal de 16 pans d'hauteur et 18 pas de rondeur et l'autre de blé annone de 12 pans d'hauteur et 16 pas de rondeur. Le tout en bon état. Toute cette pâture Claude Rougon, le précédent rentier, devait la rendre. En plus, ils ont vu deux bœufs poil rouge que ledit Rougon a baillé avec un bunnat d'un an et demi poil blanc qu'ils ont estimé à 84 livres soit le prix que ce que ladite dame avait baillé. Ils sont allés voir les arbres qui n'ont pas été dépeuplés sauf un chêne près de l'antin et au bout du chenevier où il y a été coupé quelques branches ; la vigne est en bon état sauf que les fossés qui sont dedans et dessus sont remplis « et par ce moien y est arrivé en plusieurs parts quelque demolition ».

Au même moment ont comparu Mathieu et Honoré Manuel de Grambois (84), frères, fermiers modernes de ladite bastide, ledit Honoré ratifiant l'acte d'arrentement passé par son frère avec ladite dame, lesquels ont confessé avoir reçu de ladite dame, absente, toutes lesdites pâtures et les deux bœufs estimés à 60 livres et tous les meubles de la cave d'où quittance, et qu'ils promettent de rendre à la fin de l'arrentement suivant l'acte passé devant Me Citranne notaire d'Aix-en-Provence (13) le 12/11/1608. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de

Me Antoine Ange, Claude Ferrier et Guillaume Lantelme de ce lieu. [Signé : Ange, Manuel, G Lantelme, Claude Ferrier]

Achat de jardin pour Chabert et Etienne Silvestre – f°129

Le 04/03/1609 a comparu Jean Grillard natif de l'Isle (84) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Chabert et Etienne Silvestre, frères de ce lieu, présents, un jardin d'une émine quatre cosses et demie avec une terre limitrophe de cinq cosses en ce lieu quartier de Valpetite confrontant jardin et terre restante audit Grillard, terre desdits Silvestre et la fontaine. La vente est faite pour le prix de 34 livres 17 sols, somme reçue par le vendeur d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Ferrier et Me Pierre Bertrand et Guillaume Lantelme, de ce lieu. [Signé : Claude Ferrier, J Grilhard]

Dette pour François Pourchier – f°132

Le 07/03/1609 a comparu Pierre Sauvan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Pourchier, de ce lieu, présent, la somme de 30 livres en prêt, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rembourser à Pâques. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pierre Bertrand et Grégoire Richaud, de ce lieu. [Signé : P Bertrand]

Le 04/09/1610 acte barré à la demande et présence dudit François Pourchier confessant avoir été payé par ledit Sauvan desdites 30 livres, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de messire Balthazar Emin prêtre de ce lieu et Pierre Bonardel de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : B Emin]

Achat de terre pour Sauvaire Bertet – f°133

Le 12/03/1609 a comparu Jaume Meisonier de ce lieu de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Sauvaire Bertet charpentier habitant de ce lieu, présent, une terre d'une saumée à prendre sur une plus grande terre en ce lieu quartier dit Le Bigaignaud confrontant terre reste dudit Meisonier « devers ville », terre d'Isabeau Mallet, vigne de Jean Roux et le chemin public allant à Mirabeau. La vente est faite pour le prix de 33 livres dont le vendeur a reçu à l'instant 18 livres, d'où quittance, et les 15 livres restantes seront payées à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Bœuf vitrier, capitaine Bernard Roy et Me Pierre Bertrand. [Signé : B Roy, P Bertrand]

Le 17/03/1609 ledit Jaume Meisonier a confessé avoir reçu dudit Sauvaire Bertet 9 livres en déduction des 15 livres restantes, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Toussaint Chateminois de ce lieu et Michel Baridon écolier de Cucuron (84). [Signé : Beridon]

Le 17/11/1609 ledit Meisonier a confessé avoir reçu dudit Bertet 6 livres pour reste du prix de ladite terre, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Michel Rodde et Georges Constans, de ce lieu. [Signé : G Constans, M Rodde]

Déchargement de séquestre pour Jean Durand – f°136

Le 12/03/1609 a comparu Jean Garcin habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en tant qu'un des trésoriers de ce lieu a déclaré que suite au paiement de 25 écus 34 sols que Jean Durand, séquestre des fruits du capitaine Bernard Roy, a versé au prix desdits fruits ainsi que 27 écus 42 sols payés par ledit Roy au sieur de Tomassin avec le consentement des trésoriers desquels ledit Roy en a retiré 3 écus des mains dudit Garsin sans altérer la quittance de 24 écus 42 sols, a déchargé ledit Durand et le quitte de ladite séquestration et consent à ce qu'il soit libéré de la prison où il est détenu et payer le géôlier. Et ledit Durand fait quittance audit capitaine Bernard Roy et audit Garcin laissant le soin auxdits trésoriers de poursuivre ledit Roy pour le paiement de ce qu'il doit encore. Acte fait et publié en ce lieu dans la boutique du greffe en présence de Jaume Meisonier et Me Pierre Bertrand, de ce lieu. [Signé : P Bertrand, B Roy, J Garcin]

Dette pour François Brun – f°137

Le 12/03/1609 [date non indiquée dans l'acte, mais déduite par rapport aux actes précédent et suivant] a comparu Antoine Laurens boulanger habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Brun cordonnier de ce lieu, présent, la somme de 30 livres 8 sols pour le prix et achat de 32 coupes de vin qui sont dans un tonneau dans la cave de la maison de Laurent Vian sur la place, qu'il pourra prendre quand il voudra, d'où quittance, promettant de payer ladite somme le 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Guillaume Bœuf et Me Jean Archimbaud, de ce lieu.

Le 12/10/1609 acte barré à la demande et présence dudit François Brun confessant avoir été payé par ledit Antoine Laurens, présent, des 30 livres 8 sols d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jaume Monier et Jean Roux, de ce lieu.

Dette pour Etienne Tamisier – f°138

Le 13/03/1609 a comparu Jean Auquier parandier de Pertuis (84) lequel a confessé devoir à Etienne Tamisier boucher du lieu de Gargas (84) résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 33 livres pour le prix d'une jument poil roux garnie de son bât, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer en deux paies, moitié à la Toussaint et moitié à Noël, hypothéquant la jument. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Pierre Escoffier et Jean Thorame, de ce lieu.

Convention entre Pierre Le Long et Antoine Tramier – f°139

Le 14/03/1609 ont comparu Pierre Le Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Antoine Tramier tisseur à toile d'Ansois (84) habitant Marseille (13), lesquels ont passé une convention entre eux, savoir que ledit Le Long devra « monstrier et enseigner » à Christophe Tramier fils dudit Antoine « a jouer du violon durant six mois du jourd'huy comptables » pour le prix de 22 livres 10 sols que ledit Tramier devra payer en deux fois, moitié à Pâques et moitié à la fin des six mois, en déduction de la première paie ledit Le Long a reçu trois livres, d'où quittance. Ledit Tramier nourrira et entretiendra en vivres son dit fils sans que ledit Le long soit tenu de lui fournir quoi que ce soit et si ledit Christophe arrête pendant ces six mois, ledit Tramier devra quand même payer. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Georges Petit et Honoré Pascal, de ce lieu. [Signé : Pierre Le Long]

Quittance pour Antoine Sarrazin – f°140

Le 14/03/1609 a comparu messire Laurent Vian prêtre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Sarrazin de ce lieu, absent, la somme de 15 livres qu'il avait été condamné à payer audit messire Vian par sentence du lieutenant de juge du 13/01/1609, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Henry Darbon et Barthélémy Imbert, de ce lieu. [Signé : L Vian, H Darbon]

Convention d'apprentissage pour Jean Antoine Lantelme – f°141

Le 16/03/1609 ont comparu Mathieu Hupais maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues d'une part, et Isnard et Jean Antoine Lantelme père et fils de ce lieu, lesquels ont fait convention entre eux, à savoir que ledit Hupais devra « monstrier et enseigner » audit Jean Antoine l'état et métier de couturier durant deux années entières comptables dès le 1^{er} février dernier quand il a commencé, et le nourrir et entretenir en vivres à son égal. Durant ce temps, ledit Lantelme devra travailler à son apprentissage, obéir audit Hupais « en toutes œuvres honnestes et licites » sans le quitter contre la somme de 48 livres en déduction de laquelle ledit Hupais en a reçu 12 livres d'où quittance et le reste, soit 36 livres, ledit Lantelme père le cède audit Hupais à recouvrer de Constant Geoffroy de Pertuis (84) sur ce qu'il doit suivant acte reçu par Me Claude Codonneau notaire royal de Pertuis en 1607. Ledit Hupais « sera tenu de fere ses diligences pour l'inthimation et poursuite de calme contre ledit Geoffroy, mais ayant aclamé et fait gager ledit debiteur alhors ledit Lantelme sera tenu relever ledit Hupais desdites poursuites et luy payer ladite somme le dernier jour du mois d'aoust

prochain ». En cas de guerre ou de peste les parties pourront se séparer l'une l'autre « jusques a ce qu'on se pourra revuir et continuer ledit aprentissage jusques audit terme de deux années comptables ». Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe en présence de Pierre Sauvan et Me Pierre Bertrand de ce lieu. [Signé : I Lantelme, Mathieu Hupais, J Lanteleme]

Le 02/11/1609 acte barré à la demande des parties confessant être contentes les unes des autres d'où quittance mutuelle. Fait en ce lieu en présence de Jean Sicard et Jean Pourchier. [Signé : I Lantelme, J Lantelme]

Quittance entre Me Joseph Emin et Jacques Gueidan – f°144

Le 16/03/1609 a comparu Me Joseph Emin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en tant qu'ancien trésorier de la communauté de ce lieu a confessé avoir reçu de Jacques Gueidan de ce lieu, présent, la somme de 883 livres 3 sols et 7 deniers pour les tailles dudit Gueidan durant trois années, 1605, 1606 et 1607. Laquelle somme a été payée par ledit Gueidan pour ledit Emin à Sauvaire Perroux de Meyrargues (13) qu'il devait payer suivant les états de ladite communauté durant lesdites trois années avec 16 livres 16 sols 5 deniers de plus que ne se montaient lesdites tailles suivant les quittances et actes devant ce notaire et devant Me Sauvaire le 17/04/1606 et 28/01/1608. Lesquelles 16 livres 16 sols 5 deniers de plus ont été remboursées à l'instant par ledit Emin audit Gueidan d'où quittance mutuelle. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jacques Gondon de Saignon (84) et Jean Brigas de ce lieu. [Signé : Jacques Gaydan, Emin, J Gondon]

Arrentement pour Jean Durand – f°145

Le 17/03/1609 a comparu Jean Durand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a arrenté à Jean Meyran de ce lieu, présent, une maison en ce lieu quartier de Château Vieux confrontant maison de Georges Selon et Bertrand Jourdan ; une vigne de trois journaux à La Garrigue confrontant vigne de Honoré Pascal et la draye. Le tout pour deux années à partir de la Saint-Michel dernière, soit le même terme que l'arrentement desdits biens avec les hoirs d'Antoine Vian, pour le prix de 10 livres 16 sols que ledit Meyran paiera en deux fois, la moitié au 15 août prochain et l'autre à la Saint-Michel. Ledit Meyran déclare qu'il doit aussi audit Durand 4 livres 16 sols pour arrérages de rente desdits biens avec promesse privée entre eux. Cette somme restante, il s'engage à la payer à la fin du mois de juin. Il hypothèque les fruits de la vigne. Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Me Pierre Sauvan et Me Pierre Bertrand, de ce lieu. [Signé : P Bertrand]

Achat de vigne pour Pierre Bret – f°146

Le 18/03/1609 a comparu Michel Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Pierre Bret du lieu de Peypin-d'Aigues (84), présent, une demie carterade de vigne à prendre sur une plus grande vigne du côté de septentrion, à Peypin-d'Aigues quartier dit Les Grandz Vignes confrontant vigne restante du côté du midi dudit Thurin, vigne de Roman Ricard, le chemin allant à Grambois et terre des hoirs de Claude Escoffier. La vente est faite pour le prix de 17 livres 5 sols, somme déduite et compensée de 9 neufs que ledit Thurin avait été condamné à payer pour Antoine Plantard par sentence du baile du 10/02/1609 ; et les 8 livres 5 sols ledit Thurin ledit Thurin les a reçues peu avant cet acte, d'où quittance totale. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Thuriny, P Bertrand]

Quittance entre Antoine et Louis Mirabel, frères – f°149

Le 20/03/1609 ont comparu Antoine et Louis Mirabel, frères de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels, après qu'ils ont déclaré qu'il y a 20 jours Claude Mirabel leur père est décédé et qu'ils ont ce jour répudié judiciairement son héritage, ils se sont faits quittance mutuelle de tout le passé entre eux deux afin d'éviter tout problème entre eux. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe,

en présence de Barthélémy Imbert et Bertrand Coussin et Laurent Vian fils de feu Me Nicolas, de ce lieu. [Signé : L Vianny, Coussin]

Procuration pour Laurent Vian – f°150

Le 20/03/1609 a comparu Laurent Vian fils de feu Nicolas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé pour procureur Me Antoine Royere procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent, pour « jurer en l'ame dudit constituant » que la rente d'une maison qui lui fut baillée par autre Laurent Vian, fils de feu Jacques de ce lieu, le 01/03/1595 lors du contrat de transaction passé entre eux verbalement compensée pour 12 livres et que ledit Laurent de Jacques avec le contrôleur Viany lui doivent suivant cette transaction reçue par Me André Jehan notaire royal de Pertuis (84) ledit jour. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pascal Estienne habitant La Motte-d'Aigues (84) et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : L Vianny, Pascal Estienne]

Mariage entre Pierre Anceau et Anthononne Rogier – f°151

Le 22/03/1609, contrat de mariage entre Pierre Anceau fils des feus Claude Anceau et Marguerite Richaud, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Anthononne Rogier fille des feus Honoré Rogier et François Dumas, de leur vivant du lieu de Vitrolles-en-Luberon (84) domiciliée en ce lieu. L'époux est assisté de Claude Pourret son beau-frère, de Grégoire Richaud son cousin et de Louise Ancel sa sœur. L'épouse est assistée de Claude Rougier son frère et Louis Rougier son cousin germain. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits. Ledit Claude Rougier a donné à l'épouse, sa sœur, une coupe de vin et 6 livres de poil de chenevé. Ledit Louis Rougier lui a donné une coupe de vin à prendre à la prochaine récolte. Catherine Maurin, belle-sœur de l'épouse, lui a donné 3 livres à payer dans un mois. Gabrielle Macari lui a donné 6 livres de poil de chenevé à payer à la fin du mois d'août. Anne Grec lui a donné une demie canne de toile qui sera donnée dans 8 jours. Ledit Pierre Ancel devra faire faire à ses dépens une robe et un aubergeon de drap de maison neuf teint de la couleur choisie par l'épouse pour le jour du mariage ; ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Richaud, en présence de Philippe Arnoux, Jean Pourret fils d'Isnard et Pascal Laugier de ce lieu. [Signé : Pascal Augier]

Dette pour Etienne Silvestre – f°155

Le 24/03/1609 a comparu André Silvestre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères de ce lieu, ledit Etienne présent, la somme de 32 livres 10 sols pour un prêt amiable, somme reçue d'où quittance, et qu'il promet de rembourser le 15 août. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Isnard Molinet et François Blanc cordonnier de ce lieu.

Le 24/11/1609 acte barré en présence dudit Etienne Silvestre confessant être content dudit André Silvestre, présent, de ladite somme de 32 livres 10 sols d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Long de La Motte-d'Aigues (84) et de Jean Martin de ce lieu.

Dette pour Jean Pierre Coussin – f°156

Le 24/03/1609 a comparu Mathurin Gelu de Grambois (84) lequel a confessé devoir à Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), présent, la quantité de deux saumées de blé annone mesure courante en prêt, le tout reçu d'où quittance, et les lui rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Richard de Peypin-d'Aigues (84) et Charles Jourdan de ce lieu. [Signé : JP Cossin, J Richard]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°157

Le 24/03/1609 a comparu messire Jean Antoine Lantelme prêtre et sacristain en l'église de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel ayant charge au recouvrement des sommes ci-après mentionnées a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des amins des trésoriers, Me Pons May l'un d'eux présent, la somme de 18 livres 15 sols pour la pension de la présente année léguée aux prêtres par feu Guillaume Vian et sa femme par leurs testaments ; ainsi que 7 livres 17 sols pour intérêts de ce que la communauté doit aux hoirs de Pasquette Darbon jusqu'à la fin août 1608 ; plus 30 livres 13 sols 6 deniers pour arrérages d'intérêts dus à François Lantelme. Soit au total 57 livres 5 sols 6 deniers, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Balthazar Billard et Sauvaire Canard de ce lieu. [Signé : P May, J Lantelme, Canard, Billard]

Quittance pour les hoirs de Pierre Felissian – f°158

Le 28/03/1609 a comparu Jeanne Gouirand veuve de Pierre Felissian du lieu de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé avoir reçu des hoirs dudit feu Felissian et des mains de Jean Jourdan et Jean Felissian dudit La Motte-d'Aigues, présents, la somme de 110 livres 12 sols pour le prix de 3 charges de blé annone à raison de 13 livres 4 sols la charge, 42 livres pour le prix de deux vaches et pour le reste et entier paiement de 75 livres « de l'an vidual », le tout adjudgé à ladite Gouirand par sentence arbitrale du 17/12/1608. Le surplus de l'an vidual a été payé par ledit Felissian et Esprit de La Forest héritiers tant à la dite veuve que « pour la part la concernant des vacations des arbitres que despance faicte au logis de Pierre Reymond de Cabrieres dont y a quittance privée » du 29/11 et 16/12/1608. D'où quittance de ladite Gouirand ainsi que des 2 livres 5 sols pour les dépenses faites pour avoir ces paiements, somme aussi reçue. Elle consent aussi à la fin de la mise en gage des biens desdits hoirs et décharge Jean Alaise dit Belin, séquestre. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Me Claude Darbon de ce lieu et Louis Roux de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Darbon]

Procuration pour Me Gaspard Hupais – f°160

Le 28/03/1609 a comparu Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel comme agent et ayant charge aux affaires de la comtesse de Sault, qui devra ratifier cet acte, a constitué pour procureur Me Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), présent, pour aller à Saint-Tropez (83) et recouvrer du capitaine Gaspard et d'Abel Caulvin, frères, et des hoirs de feu Jean Caulvin ou de l'un d'eux la somme de 890 livres qu'ils doivent à ladite dame pour reste et entier paiement de 1800 livres suivant acte de transaction reçu par Me Jean de Citranne notaire royal d'Aix-en-Provence du 17/11/1608. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Me Benoît Abel et Pierre Bertrand, de ce lieu. [Signé : Hupais, Bertrand]

Le 08/05/1609, ledit Me Hupais a confessé avoir reçu dudit Me Candolle, présent, 300 livres des hoirs dudit Jean Calvin de Saint-Tropez, d'où quittance. Fait en présence de Me Pierre Bertrand et Jean Menard de ce lieu. [Signé : Hupais, Candolle, P Bertrand]

Département de querelle pour Claude Ferrier – f°162

Le 01/04/1609 qu'il soit notoire que « pour certaine blessure comise par Claude Ferrier marchand de Bonieulx a la personne de Guilleme Arnaud pigier d'ardoise de la ville de Gap » ce dernier est allé devant les officiers de ce lieu de La Tour-d'Aigues et le procès était en voie d'être jugé en l'absence dudit Ferrier, mais il fut trouvé un accord. Ledit Ferrier devra payer audit Arnaud 36 livres pour dépenses, dommages et intérêts ainsi que réparation d'injure, laquelle somme ledit Arnaud a confessé avoir reçu dudit Ferrier, d'où quittance ; de même ledit Ferrier devra payer les frais et dépenses de justice dudit Arnaud. En échange, ledit Arnaud abandonne les poursuites. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Henry Darbon et Balthazar Billard, de ce lieu. [Signé : Darbon, Billard]

Cession pour Jean Pierre Coussin – f°164

Le 01/04/1609 a comparu le capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), lequel a cédé à Jean Pierre Coussin marchand de Marseille (13), présent, la somme de 84 livres à prendre de Mathurin Gelu de Grambois (84) et du capitaine Bernard Roy de ce lieu qu'ils doivent audit Pascal pour l'achat de deux bœufs suivant acte reçu chez ce notaire en 1608. Ladite cession est faite pour le paiement de la même somme que ledit Pascal doit audit Coussin pour le prix de foin et de vin vendus suivant leur compte, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence d'Honoré Pascal et Antoine Martini, de ce lieu. [Signé : Pascal, JP Cossin, A Martini]

Dette pour Jean Bues – f°165

Le [entre le 2 et 9 avril, la date n'est pas indiquée] a comparu Jean Honorat de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé devoir à Jean Bues de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une demie saumée de blé et une demie saumée de conségal mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, et lui rendre le tout le 1^{er} mai. Fut présent Jean Durand, de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Guillaume Bœuf et Sauvaire Canard, de ce lieu. [Signé : Canard]

Le 03/10/1609 acte barré à la demande et en présence dudit Jean Bues confessant avoir été payé par ledit Jean Durand des grains qui les a reçus dudit Honorat, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Jean Roux et Auban Reboullon de ce lieu. [Signé : Francois Chabert]

Dette pour Jacques Gueidan – f°166

Le 09/04/1609 a comparu Antoine Malan du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 22 livres 10 sols pour le prix et achat d'une ânesse poil gris garnie de son bât, reçue d'où quittance, et qu'il promet de payer au 15 août. Il hypothèque l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Charles Germain, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, B Iccard]

Quittance pour le capitaine Gaspard et Abel Calvin, frères et leurs neveux – f°167

Le 10/04/1609 a comparu Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en qualité d'agent et ayant charge aux affaires de la comtesse de Sault, a confessé avoir reçu des capitaines Gaspard et Abel Calvin, frères, et d'Antoine et Gaspard leurs neveux de Saint-Tropez (83), ledit Abel présent, la somme de 590 livres en déduction et à bon compte des 890 livres pour reste des 1800 livres qu'ils doivent à ladite dame par acte de transaction reçu par Me Jean de Citranne notaire d'Aix-en-Provence (13) du 17/11/1608. Ledit Hupais a reçu dudit Abel, savoir 240 livres de son chef, 200 livres de son frère et 150 livres de ses neveux, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Jacques Nicollet écuyer de Sisteron (04) et Michel Baridon écolier de Cucuron (84). [Signé : Hupais, Abel Cauvin]

Dette pour François Pourchier – f°169

Le 11/04/1609 a comparu Pierre Sauvan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 22 livres en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rembourser le 31 mai. Acte fait et publié en ce lieu, au greffe, en présence de Jean Brigas et Sauvaire Canard, de ce lieu. [Signé : J Brigas, Canard]

Le 04/09/1610 acte barré à la demande et en présence dudit François Pourchier confessant avoir été payé par ledit Sauvan, présent, de ladite somme de 22 livres, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Noël Meynier et Philippe Silvestre de Peypin-d'Aigues (84).

Quittance pour madame la comtesse de Sault – f°169

Le 11/04/1609 a comparu le capitaine Ferdinand Bon habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de demoiselle Delphine Devoulx a confessé avoir reçu de dame Chrétienne d'Aguerre, baronne de Vienne, comtesse de Sault et de la baronnie de ce lieu et sa vallée et des

mains de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu, présent, la somme de 300 livres en déduction et à bon compte de 900 livres du prix d'une maison que ladite dame a achetée à ladite Devoulx, acte reçu chez ce notaire le 01/12/1608. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Me Hupais, en présence de Me Pierre Bertrand et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : F Bon, Brandi]

Achat pour Pierre Honnorat – f°170

Le 13/04/1609 a comparu Me Jacques Brunet notaire royal du lieu de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a vendu à Pierre Honnorat, dudit lieu, présent, une terre de deux saumées à Grambois (84) quartier dit Le Pas du Broquier confrontant chemin allant à Mirabeau, terres de Jean Baptiste Arnaud, de Jean Leotaud et terre gaste. La vente est faite pour le prix de 30 livres, dont 12 livres viennent d'être payées, d'où quittance, et le reste sera à payer pour le 15 août. L'acheteur permettra à Antoine Chanouix de continuer à jouir de la terre pour la récolte prochaine et il prendra la rente qui est d'une demie charge de blé. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Honorat Thurin fils de Georges et de Jean Sauvecane fils de feu Me Jean, de ce lieu. [Signé : Brunet, Sauvecane, H Thurin]

Achat de pré et chenevier pour Antoine Pourret – f°173

Le 13/04/1609 a comparu Isnard Queyrel du lieu de La Bastidonne (84), lequel a vendu à Antoine Pourret dudit lieu, présent, un pré de 5 émines avec faculté de l'arrosage de l'eau suivant le partage fait entre le vendeur et ses frères, en ce lieu quartier de Bédarrides confrontant pré d'Antoine Queyrel son frère, le fossé du quartier et le chemin allant de Beaumont à Pertuis ; ainsi qu'un chenevier d'une émine audit quartier confrontant le chemin allant au Real et chenevier de ses dits frères avec aussi faculté de l'arrosage. La vente est faite pour le prix de 97 livres 10 sols que ledit Pourret devra payer en deux paies égales, moitié la fin mai et moitié le 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et Mathieu Hupais maître tailleur, de ce lieu

Le 15/08/1609 ledit Isnard Queyrel a confessé avoir reçu à l'instant 45 livres pour reste et entier paiement du prix dudit pré et du chenevier d'où quittance. Fait en ce lieu en présence du capitaine Bernard Roy et Laurent Vian, de ce lieu. [Signé : L Vian, B Roy]

Quittance pour madame la comtesse de Sault – f°175

Le 13/04/1609 a comparu Me Honoré Honnorat trésorier moderne de la communauté du lieu de Rians (83), lequel, suivant procuration reçue par Me Jaubert notaire dudit Rians le 05/03/1609, a confessé avoir reçu de dame Chrétienne d'Aguerre, comtesse de Sault et des mains de Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, son agent et ayant charge pour ses affaires, présent, la somme de 301 livres à bon compte de l'hivernage au bois de ladite communauté pour le bétail de ladite dame, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Me Pierre Bertrand de ce lieu et d'Antoine Jehan de Rustrel (84). [Signé : H Honnorat, Hupais]

Dette pour Me Balthazar Gueidan – f°176

Le 14/04/1609 a comparu Antoine Laurens boulanger habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu, présent, la quantité d'une saumée et huit panaulx de blé annone mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, qu'il promet de rendre dans 15 jours. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Laurens, en présence de Me Pierre Bertrand et Benoît Abel, de ce lieu. [Signé : Gueidan]

Le 22/06/1609 ledit Balthazar Gueidan a confessé avoir reçu dudit Antoine Laurens, présent, ladite quantité de blé d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume ... et Jean Lantelme, de ce lieu. [Signé : Gueidan]

Dette pour Antoine Vespier – f°177

Le 16/04/1609 ont comparu Jean Durand et Georges Rougier, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Vespier de ce lieu, présent, ledit Durand une charge de conségal et ledit Rougier deux charges de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, et les rendre le 15 mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Toussaint Meit et Pierre Vian, de ce lieu. [Signé : Thoussain Met]

Dette pour Antoine Vespier – f°178

Le 17/04/1609 a comparu Jovenete Bounel femme de Jean Nicolas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé devoir à Antoine Vespier, de ce lieu, présent, cinq panaulx de conségal mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, qu'elle promet de rendre le 15 mai. Fut présent Georges Rougier, de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Roux et de Jean François Bouzon, de ce lieu.

Le 05/10/1609 ledit acte a été barré à la demande et en présence dudit Antoine Vespier ayant été payé par ledit Nicolas desdits cinq panaulx de conségal d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Toussaint Chateminois et Jaume Monier.

Déclaration pour Jean Allemand – f°179

Le 24/04/1609 ont comparu Mathieu et Jean Rochel, du lieu de Grambois (84), domiciliés en ce lieu de La Tour-d'Aigues, anciens rentiers des biens des enfants de feu monsieur maître André Guiran vivant conseiller du roi en sa cour des comptes, aides et finances, en ce lieu, lesquels ont déclaré à Jean Allemand de ce lieu, présent, que la vérité est que ledit Allemand « comme sequestre de la rante desdits bien la recolte derniere » à la requête de demoiselle Diane de Bompar veuve dudit sieur Guiran, a retiré la quantité de 5 charges et demie de blé annone et 8 saumées 1 panau 7 cosses de conségal, 2 saumées 14 panaulx d'avoine grosse mesure, « lesquels grains sont esté prins savoir quatre panaulx deux cosses consegail de Michel [blanc dans l'acte], trois panaulx d'Henry Darbon, six panaulx de François [blanc dans l'acte] et quinze cosses de François Meisonier et le reste a l'hier des mains desdits Rochels desquels grains ledit Alemand c'est chargé d'en randre compte en ladite qualité de sequestre a qui appartiendra ». D'où acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Louis Allard, de ce lieu. [Signé : M Rochel B Iccard, L Alard]

Quittance pour les hoirs de feu capitaine Claude Sicard – f°180

Le 24/04/1609 a comparu Antoine Astoin maître tailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Me Pascal Sicard, l'un des enfants et hoirs de feu le capitaine Claude Sicard, de ce lieu, la somme de 10 livres 11 sols pour la part concernant lesdits hoirs des « especes » suivant arrêt de la cour de parlement entre eux, ledit Astoin, Catherine Phelip et Françoise Velixandre mère et fille, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe en présence de Jean Allemand et Benoît Abel, de ce lieu. [Signé : Sicard]

Dette pour Jacques Degreulx et Benoît Figuière de Manosque – f°181

Le 24/04/1609 a comparu Benoît Abel maréchal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Degreulx et Benoît Figuière, bourgeois de Manosque (04), ledit Degreulx présent, la somme de 18 livres pour l'achat de 60 quintaux de charbon de pierre à usage des maréchaux que ledit Abel pourra « mander recevoir sur la bouche des mines quand luy plerra au lieu de Daulphin » et promet de payer les 18 livres à la Saint-Sauveur. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Allemand et Honoré Thurin, de ce lieu. [Signé : Degress, H Thurin]

Dette pour Paul Agnel – f°182

Le 25/04/1609 a comparu Daniel Ripert du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand habitant à La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de conségal

mesure courante, en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre dans un mois. Fut présent Me François Magnan baile dudit Cabrières-d'Aigues qui s'est porté pleige. Fait et publié à Cabrières-d'Aigues, dans la maison de Jean Marco en présence de Daniel Bouchard de La Motte-d'Aigues et de Jaume Monier, de La Tour-d'Aigues. [Signé : Daniel Bouchard]

Quittance pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°183

Le 27/04/1609 a comparu Me Joseph Emin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en qualité de cessionnaire de Me Jacques Vian ancien visiteur des greniers à sel de ce pays suivant acte de cession reçu chez ce notaire le 01/12/1608 a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et de Me Pascal Sicard intervenant pour celle-ci, absent, et des mains et « propre argent » de Me Jean Garcin trésorier de la communauté, présent, la somme de 300 livres suivant acte d'obligation reçu chez ce notaire en 1607. La somme a été reçue, 195 livres 4 sols 9 deniers en compensation de ses tailles dues au trésorier pour l'année 1608, 30 livres 12 sols 6 deniers en paiement du droit de recette d'un quart d'écu pour cent que ledit Emin a convenu avec la communauté de leur payer, 9 livres en déduction des tailles dues par Joseph Constans l'un des hoirs d'Honorade Buis et le reste en argent comptant. D'où quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Emin, J Garcin]

Quittance pour Balthazar Billard – f°184

Le 28/04/1609 a comparu Maurice Motte maître potier habitant à Buis-les-Baronnies (26), lequel a confessé avoir reçu de Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 4 livres 16 sols à bon compte de la rente d'une cave qu'il tient de lui, acte reçu chez ce notaire en septembre 1607, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Honoré Pascal et Guillaume Bœuf. [Signé : MM, Billard]

Cession pour Jean Chabert – f°185

Le 02/05/1609 a comparu noble Pierre de Vaquet écuyer de l'Isle (84) en qualité de procureur, receveur et intendant général de dame Chrétienne d'Aguerre, baronne de Vienne, comtesse de Sault, héritière testamentaire de feu messire Louis d'Agoult comte de Sault son fils, présent, a cédé à Jean Chabert maître gipier de Manosque (04), présent, la somme de 399 livres à recouvrer des consuls et communauté de Châteaurenard (13) sur ce qu'ils sont condamnés à payer à ladite dame par arrêt de la cour de parlement de ce pays du 12/01/1609. La cession est faite pour le paiement à bon compte du prix des bâtiments que ledit Chabert fait pour ladite dame en son château en ce lieu. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Jean Menard et Pierre Bertrand, de ce lieu. [Signé : Vaquet, P Bertrandi, Jehan Menard]

Dette pour Me Pascal Sicard – f°187

Le 04/05/1609 ont comparu Michel Falician de ce lieu de La Tour-d'Aigues et André Roux de Lourmarin (84), lesquels ont confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu, absent, ledit Falician une charge de blé annone et ledit Roux une demie charge de blé annone et une demie charge de conségal ainsi que huit coupes de vin à 26 sols la coupe, le tout en prêt amiable, reçu d'où quittance, à payer, ledit grain en mai et l'argent à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Honoré Pascal et Antoine Chansaur, de ce lieu.

Quittance pour Brancais Vian – f°188

Le 04/05/1609 ont comparu Me Claude Darbon praticien et Brancais Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré avoir fait entre eux leur compte final pour 86 livres 16 sols que ledit Vian doit envers ledit Me Darbon suivant l'acte d'obligation reçu chez ce notaire le 21/04/1608 et il s'est trouvé que ledit Darbon a reçu tant dudit Vian que d'Arnoux Garcin en qualité de séquestre 39 livres restant à devoir 47 livres 16 sols, d'où quittance des 39 livres. Fait et publié en ce lieu,

dans la boutique du greffe, en présence de Honoré Pascal et Honoré Thurin, de ce lieu. [Signé : Darbon, H Thurin]

Le 03/11/1611 ledit Me Claude Darbon a confessé avoir reçu dudit Vian, présent, la somme de 25 livres 6 sols à bon compte de cet acte et aux dépens faits contre Gaspard Reboul séquestre, d'où quittance, « sans prejudice de continuer ses executions pour le surplus dont en a protesté ». Fait en ce lieu en présence de Guillaume Bœuf de ce lieu et François Gente de Jouques (13).

Dette pour Jacques Gueidan – f°189

Le 05/05/1609 a comparu Pierre Malan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 24 livres pour reste de 30 livres du prix d'une ânesse poil noir garnie de son bât et de son cordage qu'il a acheté, reçue d'où quittance, et qu'il promet de lui payer à la Saint-Michel, hypothéquant ladite ânesse avec son poulain. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pons May et Henry Darbon, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, P May, Darbon]

Le 03/09/1613 acte barré en présence dudit Gueidan confessant être content dudit Malan, présent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Melchion Valette et Christophe Escoffier. [Signé : Jaques Gaydan]

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°190

Le 06/05/1609 a comparu Me Claude Michelon charpentier de La Mure (38) lequel tant pour lui que pour ses associés, a confessé avoir reçu du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 162 livres, en déduction et à bon compte du prix-fait du « couvret de la grande tour du château » de ce lieu suivant le contrat passé chez ce notaire, d'où quittance. Et également, il fait quittance de toutes les journées de travail faites avant le prix-fait le concernant, son frère et Claude Guinier dit Rochel ainsi que Samuel de Grailhe contre le paiement tant reçu ici qu'à La Mure de 25 écus. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Melchion Candelier de ce lieu et Georges Bon cordonnier de Saint-Paul-lès-Durance (13). [Signé : Pascal]

Quittance pour Antoine Astoin – f°191

Le 07/05/1609 a comparu Catherine Bajolle veuve, du lieu de Grambois (84), laquelle a confessé avoir reçu d'Antoine Astoin, couturier dudit lieu, présent, la pension en blé, argent, habits, toile et généralement tout ce qui lui a été adjugé par sentence arbitrale concernant leurs différents reçue par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84) le 15/03/1607 depuis ladite sentence jusqu'à ce jour, sauf 9 livres que ledit Astoin doit toujours selon leurs comptes. Pour le reste de l'argent, il a été compensé sur la taille de ladite Bajolle que ledit Astoin a payé et sur des paiements en grains faits par Honoré Roux. D'où quittance, sauf pour les 9 livres restantes. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Toussaint Sauvecane et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : P May, Sauvecane]

Dette pour Me Balthazar Gueidan – f°192

Le 07/05/1609 a comparu Salomon Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu, présent, la somme de 24 livres pour l'achat d'une ânesse poil noir garnie d'un bât, reçue d'où quittance, qu'il promet de payer moitié au 15 août et moitié à la Toussaint. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Balthazar Lantelme et Honoré Pascal, de ce lieu. [Signé : Gueidan]

Déclaration avec cession pour Jean Roman – f°193

Le 09/05/1609 a comparu Mathieu Roman du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a déclaré à Jean Roman son frère, présent, que le 28/05/1597 Pierre Bret dit Jaumillon, leur beau-frère, s'est obligé envers ledit Jean pour 6 émines de blé annone et 7 émines de conségal, acte reçu par Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu de La Tour-d'Aigues, mais qu'en fait, ledit Mathieu est

satisfait pour sa part de ce qui concernant son dit frère suivant leurs comptes de leurs affaires faits entre eux verbalement et lui cède tous droits d'actions. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Sauvair Canard de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel, J Roman, Canard]

Déclaration pour Jean Roman fils de Marc – f°194

Le 09/05/1609 a comparu Mathieu Roman du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) lequel a déclaré avoir reçu de Jean Roman son frère, présent, une charge de conségal sur les deux que ledit Jean s'obligea hier à donner en faveur de noble François Motte de Pertuis (84), acte reçu par Me Antoine Olivier notaire de Pertuis, ledit Mathieu promettant de le relever de cette obligation pour ladite charge de conségal. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Sauvair Canard de ce lieu et de Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel, J Roman, Canard]

Echange entre François Velixandre et Denis Brun – f°195

Le 11/05/1609 ont comparu François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Denis Brun maître cordonnier de ce lieu, lesquels ont procédé à l'échange suivant. Ledit Brun a cédé audit Velixandre un jardin et chenevier en ce lieu quartier du Colombier que ledit Brun a acquis de Guillaume Darbon, confrontant par-dessus chenevier d'Andrieve ...ge, sur les côtés jardins de Jeanne Blanchet, dudit Velixandre et le chemin public, estimé à 84 livres. En échange, ledit Velixandre a cédé audit Brun une terre qu'il a acquise par collocation comme cession de Huguette Espagne de Pertuis (84) qui était avant à Jacques Blanc ce dernier l'ayant l'ayant acquise de Jean Darbon, de 3 émines et demie quartier des Hières confrontant terre restante audit Blanc, terres de Jean Allemand, de Me Claude Darbon, les aires et le fossé d'Hourgouze, estimée à 39 livres. Le jardin est sous la majeure directe de la comtesse de Sault et la terre sous celle du prieuré. Comme le jardin vaut plus que la terre, ledit Velixandre devra payer la différence, ce qu'il fait à l'instant en espèces, d'où quittance. Ledit Velixandre prendra les fruits pendant audit jardin et chenevier et ledit Brun le blé actuellement semé dans ladite terre. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Allemand et de Laurent Vian fils de feu Jacques, de ce lieu. [Signé : Danis Brun, L Vian]

Achat de terre pour Roman Queyrel – f°198

Le 11/05/1609 a comparu Me Claude Darbon praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Roman Queyrel de La Bastidonne (84), présent, une terre de trois saumées et demi acquise par collocation de Martin Torneau en ce lieu quartier du Real dit au Samson confrontant la partie du terroir de Pertuis, terre restante dudit Torneau, terre de Joseph Just et le fossé de Galance. Ladite vente est faite pour le prix de 60 livres que ledit Queyrel paiera à la Saint-Michel prochaine en un an. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Honoré Thurin et Jean Martin fils de Pierre, de ce lieu. [Signé : Darbon, R Queyrel, H Turin]

Achat de fruits d'une vigne pour Honorat Rey – f°201

Le 15/05/1609 a comparu Hugues Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a vendu à Honoré Roy dudit lieu, présent, les fruits et usufruits d'une vigne de deux hommes au quartier de Rafinel en ce lieu de La Tour-d'Aigues, confrontant vignes de François Burn et de Nicolas Chaulvet pour trois années et trois récoltes à partir de ce jour pour le prix de 5 livres 8 sols dont il a reçu 3 livres en avance d'où quittance. Pour les 2 livres 8 sols restantes, ledit Roy les paiera à la Saint-Michel de la dernière année. Ledit Roy s'occupera des cultures et ledit Queyrel paiera les tailles. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Honoré Thurin de ce lieu. [Signé : P Bertrandi, H Thurin]

Le 18/02/1612 acte barré suivant la volonté des parties contentes l'une de l'autre avec quittance réciproque. Fait en ce lieu en présence de Claude Roman et Jérôme Ricard, de ce lieu.

Quittance pour Isnard Brun – f°202

Le 18/05/1609 a comparu Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Isnard Brun, de ce lieu, présent, la somme de 57 livres en déduction et à bon compte de 84 livres que Jean Grillard a cédé audit Allemand par acte reçu chez ce notaire en 1606, paiement à bon compte du prix d'une terre acquise par ledit Brun dudit Grillard procureur du sieur Roux avocat, acte reçu chez ce notaire le 21/11/1605. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jacques Taque et François Pannet de ce lieu.

Quittance pour les hoirs de Pierre Jourdan – f°203

Le 21/05/1609 a comparu Bernardin Bernard jardinier de Pertuis (84), lequel a confessé avoir reçu des hoirs de feu Pierre Jourdan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, Anne Trenquier veuve de celui-ci présente, un âne poil de rapt garni d'un bât qu'il avait vendu audit feu Pierre pour le prix de 24 livres dont il en avait reçu 12 et dont il restait 12 livres à payer pour le 15 août prochain suivant acte reçu par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis en 08/1608. Il avait fait saisir l'âne qu'il a reçu ce jour suite au jugement par les officiers de ce lieu moyennant 6 livres qu'il a rendu à la veuve conformément au rapport des estimateurs, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Audric et Raymond Dol de Pertuis. [Signé : Jehan Audric]

Achat de terre pour Jean Bouchet – f°204

Le 20/05/1609 [probablement le 21, l'acte est écrit l'après-midi et le précédent acte est écrit le 21 au matin], a comparu Jean Brigas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Jean Bouchet, de ce lieu, présent, une terre de deux saumées en ce lieu quartier de Cailloux confrontant terres des hoirs de feu Françoise Darbon, de dame Jeanne de Bourdon, des hoirs de Jean Billard, d'Isnard Mayenq et du sieur Caissani. La vente est faite pour le prix de 60 livres, somme reçue par ledit Brigas en espèces d'où quittance. Ledit Bouchet ayant semé cette année sur cette terre sera exempt de la rente de l'année en cours en payant, en échange, les tailles et charges de ladite année pour cette terre. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Isnard Lantelme potier et de Cyprien Trouchaud de ce lieu. [Signé : J Brigas, J Bouchet, I Lantelme]

Dette pour François Pourchier – f°207

Le 23/05/1609 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à François Pourchier de ce lieu, présent, la somme de 54 livres pour prêt amiable, somme reçue d'où quittance, qu'il emprunte pour le recouvrement d'une terre au quartier des Trois Collets vendue par lui à Me Pascal Sicard avec clause de rachat et il promet de rembourser audit Pourchier ladite somme le 15 août et hypothèque ladite terre. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Benoît Abel et Balthazar Billard, de ce lieu. [Signé : Billard]

Le 13/04/1613 acte barré à la demande et présence dudit François Pourchier, confessant avoir été payé par ledit Pardigon, absent, de ladite somme de 54 livres, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jaume Monier de ce lieu et Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84).

Quittance pour François Pourchier – f°208

Le 23/05/1609 a comparu Jean Rastouil habitant de Marseille (13), lequel a confessé avoir reçu de François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 12 livres pour la rente de cette années des vignes et jardins suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance comprenant 7 livres 14 sols 10 deniers payées par ledit Pourchier aux trésoriers de ce lieu suivant quittance du 18/08/1608 et « d'autant que ledit Porchier n'a pas jouy de la vigne du cartier de La Boisse au moien de la vente faicte et dont ledit Porchier en avoit faict cedulle pour six florins a ceste cause, ledit Rastouil a declairé ladite cedulle de nulle force promettant la randre audit Porchier et jamais ne s'en jamais servir en façon que soit ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de

messire Barthélémy Bouchard prêtre de Caseneuve (84) et Me Pierre Bertrand de ce lieu. [Signé : Bouchard, P Bertrand]

Convention d'apprentissage pour Pierre Brunier de Gap – f°209

Le 25/05/1609 ont comparu Paul Menon maître quincaillier de la ville de Gap (05) et Pierre Brunier de ladite ville de Gap assisté par Simon Brunier son frère à cause de sa minorité. Ledit Me Menon sera tenu de montrer, enseigner et apprendre son métier ainsi que nourrir ledit Pierre Brunier pour quatre années entières à partir de ce jour contre la somme de 26 livres en déduction de laquelle il a reçu une cession de 20 livres à prendre et recouvrer de la communauté de la ville de Serres suivant un mandat procédant de la pension qui a été laissée audit Brunier par feu [blanc dans l'acte] Cathelan de ladite ville. Ledit Pierre devra obéir et servir son maître durant ledit temps. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans l'auditoire du greffe, en présence de Laurent Solliers et François Pazier, de ce lieu. [Signé : P Menon, P Brunier, S Brunier, F Pazier]

Quittance pour Louis Roux – f°211

Le 30/05/1609 a comparu Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Louis Roux du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présent, deux charges de blé annone mesure courante pour reste et entier paiement de trois charges que ledit Roux avait été condamné à donner audit Coussin par setence arbitrale du sieur Valleri Solier et Me Claude Darbon arbitres députés avec jugement devant le baile de Cabrières-d'Aigues, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Louis Alard et Jean Martin de ce lieu. [Signé : Coussin, J Martin, L Alard]

Dette pour Paul Agnel – f°212

Le 30/05/1609 a comparu Louis Roux de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 23 livres 4 sols pour le prix et achat d'une charge et demie de blé annone mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, promettant de la payer le 15 août. Acte fait et publié en ce lieu dans la boutique du greffe, en présence de Louis Alard et Barthélémy Icard, de ce lieu. [Signé : B Icard, P Agnel, L Alard]

Le 19/09/1909 acte barré à la demande dudit Paul Agnel confessé avoir été payé par ledit Louis Roux, présent, de ladite somme de 23 livres 4 sols d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Roman Queyrel et Sauvaire Canard, de ce lieu. [Signé : Canard, Queyrel, P Agnel]

Dette pour Me Balthazar Gueidan – f°213

Le 30/05/1609 a comparu Jean Roman fils de François du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 27 livres pour le prix et achat d'une ânesse poil gris de 3 ans, reçue d'où quittance, et de le payer au 15 août. Il hypothèque l'ânesse. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Antoine Plunier bourgeois de Saint-Martin-de-Castillon (84) et Guillaume Moreli de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Gueidan, J Roman, Plunier]

Quittance pour Antoine Vassal – f°214

Le 02/06/1609 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu d'Antoine Vassal maître cordonnier de ce lieu, présent, la somme de 150 livres que demoiselle Françoise Fabre avait cédé audit Gueidan par acte de cession reçu par Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu, somme reçue en plusieurs paiement tant au moyen de cessions verbales qu'écrites et que par fournitures de sa boutique, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pascal Sicard et Me Pierre Bertrand, de ce lieu. [Signé : Anthoine Vassal, Jaques Gaydan, P Bertrand, Sicard]

Dette pour Jean Jourdan de Cabrières-d'Aigues – f°215

Le 04/06/1609 a comparu Pierre Sauvan maître menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Jourdan du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), présent, la somme de 30 livres en prêt, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rembourser au 15 août. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Brigas et Me Pierre Bertrand. [Signé : Brigas]

Département de querelle entre Louis Allard et Mathieu Hupais – f°216

Le 04/06/1609 qu'il soit notoire que ces jours passés « seroyt intervenue debat » entre Louis Allard de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Mathieu Hupais maître tailleur de ce lieu pour raison de quoi le lieutenant général au siège d'Aix-en-Provence (13) a obtenu une ordonnance de « prinse au corps et fait adjourner ledit Hupais a trois briefs jours ». Ledit Hupais prévoyait de faire casser cette poursuite au risque d'un plus grand procès. C'est pourquoi ont comparu lesdits Allard et Hupais qui, souhaitant vivre en paix et couper court à tout autre procès, lesquels se sont accordés que ledit Hupais devra rembourser ledit Allard des frais de la poursuite jusqu'à la somme de 20 livres et ledit Hupais a requis Me Jean Candolle, praticien d'Aix-en-Provence, de faire le paiement dans les quinze jours, ce qu'il a fait ce jour en une cédula privée récupérée par ledit Hupais et déchirée d'où quittance. En échange, ledit Allard abandonne toute poursuite. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Icard et Antoine Courenc, de ce lieu. [Signé : L. Alard, Mathieu Hupais, B Icard, Courenc]

Bail en paiement pour Claude Ginies – f°218

Le 04/06/1609 a comparu Hugues Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a cédé par titre d'insolutondation à Claude Ginies dudit lieu, absent, François son fils présent pour lui, une crotte près le Four dans la maison de feu Pierre Queyrel père dudit Hugues confrontant les parts de ses frères, le cazal de la communauté et la rue publique ; un jardin au quartier de La Parotte de trois cosses confrontant jardin d'Isnard Queyrel et de Roman Queyrel. Cette insolutondation est faite pour le paiement, ladite crotte de 39 livres, et ledit jardin de 3 livres 12 sols, soit 42 livres 12 sols, suivant l'estimation de ces pièces par Jacques Queyrel et Pons Escariot estimateurs jurés de ce lieu et Vincent Blanc maître maçon de La Tour-d'Aigues, présents, en déduction de ce que ledit Queyrel doit audit Ginies comme son pleige entre Louis Bounaud et Vincent Mille de Pertuis (84) suivant actes reçus par Me Mathieu Bernard notaire de Pertuis. Ledit Ginies paiera pour lui auxdites personnes déchargeant ledit Queyrel de ladite somme de 42 livres 12 sols. Fait et publié à La Bastidonne, dans la maison de Me Antoine Queyrel en présence de Barthélémy Icard de La Tour-d'Aigues et Jaume Bonatier de Vachères (04).

Quittance pour Jacques Gueidan – f°221

Le 06/06/1609 a comparu Jean Garcin, l'un des trésoriers de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en cette qualité, a confessé avoir reçu de Jacques Gueidan de ce lieu, présent, la somme de 319 livres 4 sols pour entier paiement de deux tailles imposées en 1608 à raison de 12 écus et demi pour livre, ayant reçu la somme, 150 livre de Sauvaire Perroux, 50 livres de Jacques Gondon et le reste des mains dudit Gueidan en plusieurs paiements tant audit Garcin qu'à Me Pons May son beau-frère et associé, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Louis Allard et de Me Joseph Emin, de ce lieu. [Signé : J Garcin, Emin, L Alard]

Dette pour Antoine Laurens – f°222

Le 09/06/1609 a comparu André Roux du lieu de Lourmarin (84) résidant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Laurens boulanger habitant de ce lieu, présent, la somme de 84 livres pour le prix et achat de deux juments l'une poil roan et l'autre rouge, garnies de leur bât et cordage, reçues d'où quittance, promettant de payer en deux paies égales, moitié au 15 août, moitié à Noël, hypothéquant les deux juments. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Benoît Abel et Etienne Tamisier, de ce lieu.

Dette pour Antoine Vespier – f°223

Le 10/06/1609 a comparu Georges Rougier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Vespier, dudit lieu, présent, une saumée de conségal mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre dans un mois. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et Jacques Carbonnel, de ce lieu. [Signé : P May]

Quittance pour Guillaume Mallet – f°224

Le 10/06/1609 a comparu Jeanne Tournaire veuve de Balthazar Mallet de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Guillaume Mallet fils et cohéritier dudit feu Balthazar, présent, la quantité de 18 coupes de vin et une charge de conségal, à bon compte de la pension léguée à ladite Tournaire par son feu mari dans son testament reçu chez ce notaire, d'où quittance. Ladite Tournaire déclare que moyennant deux saumées de conségal, elle « ne recherchera aucunement ledit Mallet de tout le surplus de ladite pension puis le deces de sondit mary jusques a presant, nu moingz de ses habitz pour l'an vidual combien que ne les ayt receus ains de grace specialle en a quicté ledit Mallet ». Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Pierre Constans et Giraud Panisset, de ce lieu. [Signé : Pierre Constans]

Testament pour François Vieil – f°225

Le 12/06/1609, testament de François Vieil natif de Reillanne (04) habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, fils des feus Christophe Vieil et Jeanne Mayne, dudit Reillanne. Il élit la sépulture de son corps dans l'église de ce lieu là où sont ses prédécesseurs et qu'il soit accompagné de « l'honorable » croix et des prêtres desservant l'église, qu'ils célèbrent « une grande messe des mortz pour la deprecation de son ame et de sesdits devanciers » ainsi que « une noveyne de messes des mortz en remission de ses pechés, ung cantage au bout d'icelle et ung autre a la fin de l'an de sondit deces ». Il lègue au curé de cette église 13 deniers pour son gage spirituel.

Il lègue à Catherine Julian « sa femme bien aymée » tous les meubles et ustensiles de maison, or, argent, grains, vin et autres fruits, outils de son métier et généralement tout ce qu'il y aura dans sa maison à son décès ainsi que les fruits en cours de ses possessions. Il lui lègue les fruits et usufruits de tous ses biens et droits pour en jouir jusqu'à ce que son fils et héritier aura atteint l'âge de 20 ans et que sa fille se sera mariée. Elle devra nourrir leurs enfants jusqu'à ce terme et lors du mariage de leur fille, elle devra libérer des biens et propriétés jusqu'à la hauteur du légat ci-après donné.

Il lègue à Françoise Vieil sa fille 300 livres à payer en deux fois, en biens ou en argent, par son héritier, la première paie le jour du mariage et le reste un an après et ce, en plus de la part pour les robes et vêtements nuptiaux. Si sa fille décède sans enfant légitime, il lègue cette somme à son fils. Il nomme pour héritier universel Mathieu Vieil, son fils légitime et naturel et de ladite Julien. S'il meurt en bas-âge, il lui substitue sa fille. Si les deux meurent en bas-âge sans enfants légitimes, il lègue l'ensemble à sa femme. Ses enfants étant en bas-âge il nomme sa femme comme tutrice et administratrice de leurs enfants et biens. En cas de substitution si les enfants meurent et que sa femme hérite, il charge sa femme de verser à Annette Vieil sa sœur 3 livres et la même somme à Marguerite [blanc à la place du nom] sa nièce fille de feu Claude Vieil son autre sœur. Il nomme pour gadiateurs Me Claude Darbon et Antoine Courenc. Fait et publié en ce lieu, chez le testateur, en présence de Jean Brigas, Jacques Olivier couturier, Michel Thurin, Guillaume Rougas, Honoré Pascal, César Vian et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : Darbon, J Brigas, M Rodde, Thurin]

Arrentement pour Reynaude Olivier – f°231

Le 15/06/1609 a comparu « honneste femme » Reynaude Olivier femme de Raymond Jaquesme de la ville de Pertuis (84), laquelle tant pour elle que pour ses enfants, a arrenté à Charles Girard de Pertuis, présent, un pré avec deux coins de terre se rejoignant au quartier de Bédarrides confrontant pré et terre du sieur contrôleur Viany et de François Lantelme, pour une durée de trois années et trois récoltes pour le pré et deux récoltes pour la terre à partir de ce jour finissant le 1^{er} février de

la dernière année. Et ceci pour une rente annuelle de 5 panaulx de blé annone et 5 panaulx de seigle à payer au 15 août à partir de celui-ci. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Pazier dudit lieu et Roman Queyrel de La Bastidonne (84). [Signé : F Pazier, R Queyrel]

Convention entre Claude Michelin, Claude Bret Cuiret et François Jauvent – f°232

Le 15/06/1609 ont comparu Claude Michelin et Claude Bret Cuiret maîtres charpentiers de La Mure (38), d'une part, et François Jauvent de La Bâtie-Neuve (05) d'autre part, lesquels ont fait une convention entre eux, savoir que ledit Jauvent devra « recouvrir le couvert du chasteau de ce lieu, ce que se treuve couvert a bricque pardevant ledit château depuis la tour ronde de la chapelle jusques a la montée de la premiere porte joignant le passage que va a la grand' porte dicte de la Burliere, et racomomder ledit couvert en tous les endroictz necessaires, remettre en estat tout ce que se treuve de rompu et corrompu, mesmes les luquernes et generalmente fere pour ce regard tout ce que lesdits Michelin et Bret Cuiret sont chargés et obligés fere » suivant acte de convention avec le capitaine Etienne Pascal. Le travail devra être fait pour le 15 août moyennant le prix de 54 livres payable au terme prévu dans ledit acte et ledit Jauvent n'aura rien à fournir et prendra tout ce dont il aura besoin des mains dudit capitaine Pascal. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier, Barthélémy Icard et noble Antoine Berard de Barcillonne [Beaumes-de-Venise, 84].

Convention entre Claude Michelin et Claude Bret Cuyret – f°234

Le 19/06/1609 ont comparu Claude Michelin et Claude Bret Cuyret, maître charpentiers du lieu de La Mure (84), avec déclaration dudit Bret Cuiret disant « qu'il ne peult continuer la besoigne par eulx promise fere en tiltre de prisfait » au capitaine Etienne Pascal de la ville d'Aix-en-Provence (13), pour « les couvertz du chateau de ce lieu de La Tour d'Aigues, estant necessaire se retirer en sa maison », ont convenu que ledit Michelin « sera tenu fere et parfere l'œuvre prinse a prisfait entre eulx associéz avec ledit cappitaine Pascal plus particulièrement exprimée en actes sur ce passés sans que ledit Bret Cuyret y puisse cy apres de rien participer en façon que soit, ains le tout sera sur sa charge seulle et a son peril et fortune et du tout pour son regard l'en a entierement deschargé ledit Bret Cuyret ». Il a aussi été convenu que si ledit Michelin a besoin de Georges Bonnet du lieu de Tr.. [« Tryeves » ? pour Trièves ?] valet et apprenti dudit Bret Cuyret, « il permettra qu'il travaille aux choses dudit prisfait jusques a Noel prochain sauf toutesfois que si ledit aprentis ne vouloit servir jusques audit terme icellui Bret Cuyret n'en sera de rien tenu, mais ledit Michelin pourra contraindre ledit Bonnet a travailler par la mesme force contenue en son contract d'apprentissage le metant des a presant a son mesme lieu et place soubz toutes les clauses et cessions d'actions requises en deue forme ». Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Barthélémy Imbert et Pierre Andrieu de ce lieu.

Codicille pour Marguerite Pascal – f°236

Le 19/06/1609, demoiselle Marguerite Pascal fille des feus Arnoux Pascal et Delphine Gros du lieu de Rians (83), femme de Pierre Mairetet habitant de ce lieu, se souvient avoir fait son testament chez Me Jean Roque notaire royal de Marseille (13) le 01/09/1606 et y avoir fait plusieurs légats dont l'institution de son mari comme héritier universel. Elle souhaite faire un codicille.

Elle souhaite ajouter au légat fait à Honorade Pascal, sa sœur, un matelas de laine que par ledit testament elle avait légué à Anne Pascal son autre sœur, à expédier dans l'an de son décès.

Elle lègue à Marguerite Constans fille de Pierre Constant, sa filleule, 30 livres à payer à son mariage.

Elle lègue à Marguerite Roux fille de feu Jaumet Constans [deux noms différents, lequel est le bon ?] 12 livres à recevoir un an après son décès.

Elle lègue à Jean Honoré Constans 2 émines de chenevier au quartier de Cailloux confrontant le pré des hoirs de feu Ferdinand Bon et le chenevier de Melchion Candelier.

Elle se souvient avoir légué à Joseph Jauvent son fillol 15 livres pour apprendre un métier et ordonne que ladite somme soit payée quand il sera mis en apprentissage et s'il ne veut pas être mis en apprentissage il recevra cette somme pour ses 30 ans et s'il meurt avant cette somme ira à la mère de celui-ci.

« Et d'autant que ses seurs et les leurs pourroyent presupposer comme desja elles se jactent de troubler ledit Mairtet son mary et heritier a la jouissance de l'heritage qu'elle luy laisse soubz pretexte de certain prethendu droict de substitution de ses biens paternels d'autant qu'elle n'a point d'enfans », pour cela elle prohibe à ses sœurs et aux leurs d'entraver la jouissance par son mari de son héritage à peine de privation de tous les légats faits à ses sœurs et aux leurs. Fait et publié en ce lieu, dans la maison de ladite Pascal, en présence de Me Elzias Olivier chirurgien, Guillaume Sicard, Toussaint Sauvecane, Nicolas Olivier et Balthazar Billard, tous de ce lieu. [Signé : Olivier, Sicard, Sauvecane, Billard, N Olivier]

Dette pour Balthazar Billard – f°239

Le 23/06/1609 a comparu Jean Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 6 livres pour le prix de 6 coupes de vin mesure courante, reçues d'où quittance, et promet de payer à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Imbert de ce lieu et Guillaume Morelli de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : J Roman, Billard, Morel]

Arrentement pour Etienne et François Fabris – f°240

Le 23/06/1609 a comparu Reynaude Olivier femme de Raymond Jacquesme de Pertuis (84), laquelle tant en son nom qu'en celui d'Etienne et François Fabri ses enfants de ce lieu de La Tour-d'Aigues, domiciliés à Arles (13), a arrenté à Me Pierre Lausmonier menuisier d'Aix-en-Provence (13), présent, une vigne quartier de la Garrigue en ce lieu, confrontant le chemin de La Bastidonne et vigne de Françoise Fabre « estant encores partie a cultiver » pour un an et une récolte à partir de ce jour et se finissant à la Saint-Michel pour le prix de 24 livres que ledit Lausmonier devra payer lors de l'acquiescement des tailles imposées cette année et le surplus ira auxdits Fabri le 30 novembre ainsi que le prix et valeur de la culture à fossoyer qui a été faite ces jours passés qui sera estimé par des amis communs. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Favier et Jean Roux, de ce lieu. [Signé : Pierre Lamounie]

Dette pour François Pourchier – f°241

Le 02/07/1609 a comparu François Moret de Peypin-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à François Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une charge de conségal mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence d'Abraham Gruot de Peypin-d'Aigues et Barthélémy Imbert de ce lieu.

Procuration pour messire Jean Brocard – f°242

Le 04/07/1609 a comparu messire Jean Brocard prêtre de Marseille (13) lequel a nommé pour procureur Me Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), présent, pour recouvrer tout ce qui lui est dû en ce lieu de La Tour-d'Aigues tant pour ses gages durant une année avec la communauté pour le service en l'église de ce lieu, pour droit de fondation durant ce temps qu'autres choses. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Brocard, P Bertrand]

Mariage entre Jean Gaillard et Marguerite Pourchier – f°243

Le 05/07/1609, contrat de mariage entre Jean Gaillard fils de feu Pierre et de Catherine Roman de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Marguerite Pourchier fille de Jean Pourchier et de feu Catherine Pardigon, de ce lieu. L'époux est autorisé par sa mère et par André Meynier son cousin, ainsi que

par Mathieu et Jean Roman ses oncles, Barthélémy et Jean Gouirand ses cousins. L'épouse est autorisée par son père et par François Pourchier son oncle.

Le père de l'épouse assigne en dot à sa fille 650 livres pour ses droits paternels et maternels. Le paiement se fera comme suit : 90 livres le jour du mariage puis 60 livres par an à partir de ce jour en un an.

Fut présente Catherine Roman, laquelle donne à son fils Jean Gaillard, tous ses biens et droits présents et à venir et se réserve seulement 120 livres dont elle pourra disposer en faveur de ses filles. Ledit Gaillard devra nourrir et entretenir sa mère sa vie durant. S'ils ne peuvent demeurer ensemble, il devra verser une pension annuelle sa vie durant de 3 charges de blé annone mesure courante à chaque 15 août, 6 livres en argent, 15 coupes de vin à la Saint-Michel, une robe de drap de maison tous les deux ans à Noël et une paire de chausses et de souliers tous les ans à Noël.

Il sera fait à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de boutique neuf teint de la couleur qu'elle choisira, ainsi qu'une chaîne en argent garnie de pendants valant jusqu'à 18 livres, le tout aux communs dépens de l'époux et du père de l'épouse ; ces vêtements et bijoux appartiendront au dernier survivant. Le père de l'épouse donnera à sa fille une caisse neuve de bois de sapin garnie de serrure et clé pour le jour du mariage.

Donation mutuelle entre vifs pour causes de noces : de lui à elle 100 livres ; d'elle à lui 50 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la bastide dudit Pourchier, en présence de Benoît Abel, Jaume Meissonnier et Balthazar Bilalrd, tous de ce lieu. [Signé : Billard, J Roman, Goirand]

Procuracion pour Michel Long – f°249

Le 07/07/1609 a comparu Michel Long de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé comme procureur Me Arnaud [blanc dans l'acte] procureur au siège d'Aix-en-Provence (13), absent, « et tous les autres » pour se présenter devant le lieutenant général audit siège « poursuivre et deffandre toutes ses causes meues et a mouvoir tant en deffandant qu'en demandant, mesmes certaine cause qu'il a pandante comme preuvant la garentie et deffance de mestre Pons May chirurgien dudit La Tour deffandeur en requestre contre mestre Elzias Olivier chirurgien habitant de la ville de Pertuis demandeur et sur ce fere tant en jugement que dehors tout ce que le cas requerra jusques a fin de proces ». Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Imbert et Guillaume Bœuf vitrier de ce lieu.

Quittance pour la communauté de Sisteron – f°251

Le 09/07/1609 a comparu Jean André Vivaud écuyer d'Aix-en-Provence (13), lequel en qualité de procureur de noble Pierre de Vaquet, de l'Isle (84), intendant et procureur général de la comtesse de Sault, héritière universelle de feu messire Louis d'Agoult comte de Sault suivant procuracion reçue par Me Jean Morard notaire de Sault (84) le 02/06/1609, a confessé avoir reçu des consuls et communauté de Sisteron (04) et des mains d'Honoré Feraud marchand de Sisteron, présent, payant des deniers qui lui ont été expédiés par Me Charles Real trésorier de ladite ville, la somme de 600 livres en déduction et à bon compte de la pension annuelle et perpétuelle que ladite communauté doit à ladite dame en tant qu'héritière de son dit fils et de la paie échue demain. D'où quittance. Fait et publié dans le château de ce lieu et dans la chambre dorée, en présence de Me Pierre Bertrand de ce lieu et de Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Vivaud, Feraud, P Bertrandi, Candolle]

Dette pour Me Jacques Viany – f°252

Le 11/07/1609 a comparu Jaume Drag boucher habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Jacques Vian ancien visiteur pour le Roi en ses greniers à sel de ce pays et Georges Vian écuyer de Pertuis (84), présent, la somme de 300 livres pour l'achat de 101 moutons, bétail reçu d'où quittance, qu'il promet de payer en deux paies, la première moitié le 15 août et l'autre à la Saint-Michel. Fut présent Laurent Solliers de ce lieu lequel s'est porté pleige pour ledit

Drag, son beau-fils. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Pourchier et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Viany]

Le 31/12/1609 acte barré suivant une quittance reçue par Me Raymond Olivier notaire de Pertuis (84) le 19/12/1609 dans laquelle lesdits sieurs Vian font quittance ayant été payés. Fait en ce lieu en présence de Jaume Monier et Honoré Pascal.

Achat de maison pour Arnoux Richaud – f°254

Le 13/07/1609 a comparu Antoine Sarrazin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Arnulph Richaud du lieu d'Entrepierres (04) habitant en ce lieu, présent, un dessus de maison à la Bourgarde quartier dit Carrière Neuve, confrontant maison de Pierre Macari, de Catherine Panisset et la rue publique. La vente est faite pour le prix de 48 livres, payées à l'instant d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Honoré Pascal et Barthélémy Volonne de ce lieu.

Quittance pour Jean Chabert gipier de Manosque – f°256

Le 28/07/1609 a comparu Antoine Dautanne rentier du lieu de La Brillanne (04), lequel a confessé avoir reçu de Jean Chabert gipier de Manosque (04), absent, Jeanne Peyre sa femme présente, la somme de 18 livres pour reste et entier paiement de 60 livres du prix d'une vigne que ledit Dautanne lui a vendu suivant acte reçu par Me Magnan notaire de Manosque le 22/12/1607, d'où quittance ainsi que des 52 sols pour les dépenses et les intérêts. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Georges Constans de ce lieu et Guillaume Bertrand de Pierrevert (04). [Signé : A Dautane, G Constans, G Bertrand]

Quittance pour la communauté de Sisteron – f°257

Le 28/07/1609 a comparu Jean André Vinaud écuyer d'Aix-en-Provence (13), lequel comme procureur de noble Pierre de Vaquet, écuyer de l'Isle (84) intendant et procureur général de la comtesse de Sault héritière universelle de feu son fils le comte de Sault, suivant procuration reçue par Me Jean Morard notaire de Sault (84) le 02/06/1609, a confessé avoir reçu de la ville de Sisteron (04) et des mains de Jean Castagni de ladite ville, présent, la somme de 300 livres en payant des deniers expédiés par Me Charles Real trésorier de ladite ville, en déduction et à bon compte de la pension annuelle et perpétuelle que ladite communauté doit à ladite dame comme héritière de son fils, suivant paie échue le 10/06/1609. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château et dans la chambre dorée, en présence de Jean Candolle praticien et Me Pierre Bertrand, de ce lieu. [Signé : Vinaud, Castagni, Candolle]

Quittance réciproque entre François Vieil et Laurent Solliers – f°259

Le 01/08/1609 ont comparu François Vieil et Laurent Solliers, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré être satisfaits l'un de l'autre pour « tout ce qu'ils ont négocié entre eux de tout le passé jusques a huy tant pour raison de prest, arrantement que autrement pour quelque occasion que soyt » d'où quittance réciproque avec demande barrer tous les actes. Fait et publié en ce lieu, « au devant la porte de la fonteyne », en présence d'Antoine Vespier et Jaume Monier, de ce lieu.

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°260

Le 04/08/1609 a comparu André Denante du lieu de Gordes (84), lequel en tant que procureur de Martin Denante son père, suivant procuration reçue par Me Honoré Baille notaire de Gordes le 18/03/1609, a confessé avoir reçu du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), domicilié en ce lieu, présent, la somme de 63 livres 4 sols en déduction et à bon compte de ce que ledit Pascal et ses associés lui doivent tant en principal que dépens, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Balthazar Billard et Me Pons May chirurgien de ce lieu. [Signé : Pascal, P May, Billard]

Compromis entre Pierre Goirand et Etienne Goirand – f°261

Le 05/08/1609 qu'il soit notoire qu'un procès est possible entre Pierre et Etienne Gouirand de ce lieu de La Motte-d'Aigues (84) pour raison d'une maison que ledit Etienne a acquise il y a 16 ans de Sibille Jouvent mère dudit Pierre et de Jean Gouirand son fils suivant acte reçue par Me Charles Augier notaire de Cabrières-d'Aigues (84), laquelle maison ledit Pierre veut récupérer comme étant son patrimoine et non celui des vendeurs, ce sur quoi ledit Etienne résiste « tant par ce que lesdits mere et filz ont pouvoir de vendre que pour ce qu'il a fait bastir ladite maison que lhors de son achept estoit en cazal ». Ont comparu lesdits Pierre et Etienne Gouirand, lesquels pour éviter tout procès ont trouver un compromis via l'arbitrage de Me Louis Sauvecane notaire royal de La Tour-d'Aigues choisi par ledit Etienne et Louis Ange praticien dudit lieu choisi par ledit Pierre, les deux arbitres choisiront un tiers s'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord. Ils auront tout pouvoir de juger ce différent dans 15 jours et les parties ne pourront contredire ce jugement sous peine de 30 livres moitié au « fisq » et moitié à l'autre partie. Fait et publié à La Motte-d'Aigues, dans la maison d'Antoine Auman, en présence de Me Pascal Estienne et Daniel Bouchard dudit lieu. [Signé : Pascal Estienne, Daniel Bouchard]

Promesse pour Michel Rodde contre Jean Durand – f°263

Le 07/08/1609 a comparu Michel Rodde de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Jean Durand de ce lieu, présent, qu'il consent à ce que ledit Durand retire, quand il voudra, tous les grains et fruits que les trésoriers de la communauté de ce lieu lui ont fait saisir tant pour sa taille que pour celle des hoirs de François Vian, desquels il est rentier, et desquels ledit Rodde en a été député séquestre par exploits du 15/06/1609, à charge pour ledit Durand de relever ledit Rodde et le garantir de ces deux séquestrations et des poursuites que les trésoriers pourraient faire ensuite s'il y a un défaut de paiement desdites tailles. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Ricard et Barthélémy Eyriès, de ce lieu. [Signé : M Rodde, Eyries]

Déclaration en faveur de Me Joseph Emin et capitaine Etienne Pascal – f°264

Le 07/08/1609 a comparu Honoré Chansaur de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Me Joseph Emin de ce lieu, présent, et au capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), absent, sa femme présente pour lui, qu'il consent à ce que ledit Me Emin permette audit capitaine Pascal de prendre tout le vin qu'il a mis dans sa cave cette année sauf 25 coupes qu'il retiendra comme séquestre à la requête de Georges Petit, ayant tout ledit vin été acheté à Toussaint Sauvecane et ses frères, et duquel vin ledit Chansaur est séquestre à la requête des trésoriers de ce lieu et de plusieurs créanciers desdits Sauvecane. Pour ceci, ledit Chansaur a promis de ne pas rechercher ledit Me Emin et les siens sauf concernant ces 25 coupes. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Guillaume Moreli de Cabrière-d'Aigues (84) et Jean Estienne de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Emin, Morel]

Dette pour Me Melchion Debecariis – f°265

Le 07/08/1609 a comparu Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à monsieur maître Melchion Debecariis, d'Aix-en-Provence (13), docteur en droits, avocat en la cour et coseigneur de Sillans, présent, la somme de 60 livres en prêt amiable, somme employée à l'acquiescement de sa taille pour cette année, et 21 livres que ledit Roux doit pour arrérages de la rente des biens dudit Debecariis et pour argent prêté, suivant acte reçu par Me Cela notaire d'Aix-en-Provence le 01/02/1607, soit 81 livres que ledit Roux promet de payer le 15 août en un an. Il hypothèque toute la culture des gares qu'il fera la saison prochaine ainsi que tous les fruits et grains. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane et Jean Sicard, de ce lieu. [Signé : Debecaris, Honorat Rous, Sauvecane, Sicard]

Quittance pour Honoré Roux – f°267

Le 07/08/1609 a comparu monsieur maître Melchion Debecaris de la ville d'Aix-en-Provence (13), docteur en droits, avocat en la cour et coseigneur de S[e]illans, lequel a confessé avoir reçu d'Honoré Roux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, 9 livres en argent, 20 charges de blé annone, le tout en déduction et à bon compte de la rente que ledit Roux lui doit pour les biens qu'il tient en arrentement de lui suivant acte reçu par Me Cela notaire royal d'Aix-en-Provence en date du 01/02/1607 et pour les paies échues en 1608 et en août 1609, restant en arrérages 6 charges de blé, ayant payé le surplus tant audit sieur Debecaris qu'à demoiselle Marguerite Torel et Antoine Ange pour droits de cosses suivants les quittances. D'où quittance sauf desdits 6 charges. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Pierre Constans et Antoine Andrieu de ce lieu. [Signé : Debecaris, Honorat Rous, Pierre Constans]

Quittance pour Toussaint Sauvecane et ses frères – f°268

Le 08/08/1609 a comparu Me Pons May chirurgien, l'un des trésoriers de la communauté de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Toussaint Sauvecane et ses frères, de ce lieu, présent, la somme de 42 livres 10 sols pour reste et entier paiement des tailles desdits Sauvecane concernant leur côté et celle de Jean Sauvecane leur père imposées l'année 1608 à raison de 12 écus et demi par livre ainsi que les dépenses pour le recouvrement de ladite taille, d'où quittance et décharge envers Honoré Chansaur et Antoine Pourchier, séquestres des fruits desdits Sauvecane qui devront payer les dépenses et vacations desdits séquestres. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Andrieu de ce lieu et Honoré Granier de Pertuis (84). [Signé : P May, Sauvecane]

Cession entre Me Jean Candolle et Barthélémy Silvy – f°270

Le 11/08/1609 a comparu Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), lequel a cédé à Barthélémy Silvy maître menuisier habitant à Saint-Michel (04), présent, la somme de 50 livres à recouvrer de la communauté dudit Saint-Michel qu'elle doit audit Candolle suivant acte de transaction sur les différents de Vincent Reynaud reçu par Me Bodo notaire royal dudit lieu en 1603 ainsi que les intérêts échus depuis le 02/07 dernier se montant à 3 livres 7 sols et demi. Pour satisfaction de quoi, ledit Silvy a cédé audit Candolle la même somme de 53 livres 7 sols et demi à recouvrer des agents de madame la comtesse de Sault sur ce qu'elle doit audit Silvy pour travail et besogne. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier de ce lieu et de Jean Gourand de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Candolle]

Le 05/03/1610 ledit Candolle a reçu de ladite dame et des mains de Gaspard Hupais, notaire royal, lieutenant de juge, la somme contenue en ladite cession, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Roux et Jaume Monier. [Signé : Candolle]

Procuracion pour le capitaine Etienne Pascal – f°271

Le 14/08/1609 a comparu le capitaine Etienne Pascal de la ville d'Aix-en-Provence (13), lequel a nommé pour procureur Claude Roubaud de la ville de Pertuis (84), absent, pour recouvrer de Mathieu Gassin du lieu du Puy-Sainte-Réparate (13) la somme de 54 livres pour reste du prix de deux bœufs suivant acte reçu chez ce notaire le 28/11/1608. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier et de Barthélémy Imbert, de ce lieu. [Signé : Pascal]

Le 30/12/1609 ledit Pascal a déclaré avoir reçu dudit Roubaud absent, la somme de 54 livres dudit Gassin suivant ladite procuracion, d'où quittance. Fait en ce lieu, en présence de Jaume Monier et Barthélémy Volonne, de ce lieu. [Signé : Pascal]

Testament d'Honorade Roux – f°273

Le 15/08/1609, testament de « discrete femme » Honorade Roux femme de François Pazier cordonnier, fille des feus Catherin Roux et Marguerite Michel, de ce lieu de La Tour-d'Aigues. Elle souhaite être inhumée dans le cimetière de l'église de ce lieu dans la tombe de ses prédécesseurs et

que son corps soit « acompaigné de l'honorable croix et sieurs prebtres deservantz ladite eglise et par eulx estre celebré une grande messe, diacre soubz diacre, une noveyne apres, et tout de suite ung cantage et ung autre au bout de l'an de son deces pour la deprecation de son ame et de sesdits devanciers ». Elle veut que « incontinent apres la celebration dudit premier cantage soyt dict en ladite eglise trois trenteneres de messes des mortz en remission de ses pechés savoir a l'autel Nostre Dame, l'autre a celluy de Saint Anthoigne et l'autre a celluy de Sainte Catherine et pour raison de ce estre donné ausdits sieurs prebtres quatre livres et demy. Elle lègue à la confrérie Corpus Domini en ladite église 30 sols.

Elle nomme pour héritiers universels Balthazar et Françoise Pazier, ses enfants. Si l'un décède sans enfant légitime elle lui substitue l'autre et si tous deux meurent elle leur substitue François Pazier, son mari, à qui elle lègue les fruits et usufruits de ses biens tant qu'il vivra. Elle veut néanmoins que sa dite fille puisse prendre une caisse et tous ses habits et joyaux « et tout ce que est requis pour sa provision de linge a l'usage des femmes » pour son mariage en plus de sa part héréditaire. Elle nomme pour gadiateurs Jean Martin fils de Pierre et Claude Ferrier, de ce lieu, ses neveux. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Pazier, en présence de Me Pascal Sicard, Me Pons May chirurgien, Jacques Monier, Louis Allard, Michel Chivalier, Balthazar Billard et Pierre Laugier, tous de ce lieu. [Signé : J Monier, Sicard, Alard, P May, F Pazier, Billard]

Mariage entre Pierre Laugier et Clémence Turcan – f°276

Le 16/08/1609, contrat de mariage entre Pierre Laugier fils des feus Guillaume Laugier et Anne Girard du lieu de Lardiers (04), et Clémence Turcan fille des feus Jean Turcan et Marguerite Eyriès domiciliée en ce lieu native d'Esparron (04). L'épouse est assistée et autorisée par Catherine Turcan sa sœur. L'épouse s'assigne en dot tous ses biens et droits, en déduction desquels l'époux a confessé avoir reçu 25 livres 8 sols en meubles et ustensiles de maison et en blé d'où quittance et reconnaissance. Ledit Laugier devra faire faire à l'épouse une robe et un aubergeon de drap de maison neuf teint de la couleur qu'elle choisira pour le jour du mariage ; ces vêtements nuptiaux appartiendront au dernier survivant. Claude Fournier donne à l'épouse 2 livres que l'époux a reçu d'où quittance. Noël Meyran a donné une coupe de vin qui sera expédiée à la Saint-Michel. Donation mutuelle entre vifs pour cause de noces : de lui à elle 30 livres ; d'elle à lui 15 livres. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison de Honoré Chansaur, en présence de Jean Bouchet, Antoine Canard, Bastien Trouchaud et Jean Darbon, de ce lieu. [Signé : J Bouchet]

Bail en paiement pour Claudette Jaquet contre Etienne Nicolas – f°280

Le 18/08/1609 a comparu Etienne Nicolas de la ville de Pertuis (84), lequel « n'ayant comme il a dict moyen de payer » Claudette Jaquet femme de Raymond Plantard de ce lieu de La Tour-d'Aigues la somme de 72 livres qu'il doit encore pour reste de 102 livres pour le prix d'une terre de 13 émines qu'elle lui a vendue, acte reçu chez ce notaire en janvier 1608, ledit Nicolas a cédé à ladite Jaquet, assistée de son époux, ladite terre pour le même prix et somme de 102 livres du premier achat. Comme ladite Jaquet avait reçu 30 livres lors de l'achat, elle devra les rendre le 15 août 1610. Ledit Nicolas devra payer les tailles de 1608 et 1609 envers les trésoriers de Pertuis. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Plantard, en présence de Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13) et Jean Menard maître menuisier de ce lieu. [Signé : Candolle, Jehan Menard]

Insolutondation pour Martin Heritier contre Claudette Jaquet – f°282

Le 19/08/1609 ont comparu Raymond Plantard et Claudette Jaquet, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont cédé à Daniel Martin de la ville de Pertuis (84), présent une terre d'une saumée quatre émines sept cosses mesure de dextre à Pertuis (84) quartier dit Le Clot de Saint-Pierre confrontant les deux chemins allant audit quartier et au lieu de Cabrières, terre de Marguerite Goinne et vigne et verger du couvent des Carmes. La vente est faite pour le prix de 102 livres en déduction et à bon compte de 120 livres en principal des dépens, taxes, intérêts et autres prétensions que ledit Martin pourrait demander suivant arrêt donné par la cour de parlement le 11/04/1609,

restant à payer 18 livres qui seront payées le 15 août prochain. Cet arrêt est intervenu « pour les affaires de ladite Jaquette et restitution du dot d'icelle ». Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la maison dudit Plantard, en présence de Jean Pourchier, Mathieu Hupais et Jean Menard menuisier de ce lieu. [Signé : Mathieu Hupais, Jehan Menard]

Procuration pour Me Pascal Sicard – f°285

Le 20/08/1609 a comparu Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a constitué pour procureur Me Jean Gassin son beau-frère de la ville de Pertuis (84), absent, pour recouvrer de la communauté du lieu de Moissac (82) la somme de 244 livres 14 sols qui lui est due comme cessionnaire du capitaine Bernard Roy de ce lieu. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Honoré Thurin, de ce lieu. [Signé : Sicard, P Bertrand, H Thurin]

Quittance pour Jean Meollon, Paul Agnel et Jacques Gondon – f°286

Le 20/08/1609 a comparu monsieur maître Robert Fulconis docteur en droits, avocat en la cour, juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, lequel a confessé avoir reçu de noble Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13), Paul Agnel et Jacques Gondon rentiers seigneuriaux de ce lieu, présents [il semble que seul le premier soit présent], la pension en blé qu'ils lui doivent annuellement durant le temps de leur arrentement pour son état, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans la basse-cour du château, en présence de Balthazar Billard et Me Pierre Bertrand de ce lieu. [Signé : Fulconis, Meoilhon]

Sommation pour Jacques Carbonnel – f°287

Le 21/08/1609 a comparu Jacques Carbonnel habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a sommé les consuls de ce lieu, parlant à Jacques Monier, l'un d'eux, de le relever et garantir tout de suite de la poursuite que Barthélémy Icard lui fait pour le paiement d'arrérages de tailles dues pour la bastide que ledit Carbonnel tient en arrentement de ladite communauté à laquelle il a payé la rente cette année sous promesse de ladite garantie, « luy metant en notice la poursuite dudit Icard qui le fait adjourner en personne pardevant monsieur le lieutenant general au siege d'Aix ainsi qu'appert par l'exploict du dix septiesme du presant mois » et menace d'aller en justice. Ledit Monier a répondu « que ladite rante a esté remise aux trezoriers pour l'exhiger et qu'il n'y peult fere aultre chose et qu'il ne se veult empecher de rien declairant ne se vouloir aulcunement signer ». Fait et publié en ce lieu, à la bourgade et devant la maison d'Antoine Abel, en présence de Benoît Abel et Me Pascal Sicard, de ce lieu. [Signé : Sicard]

Dette pour Jean Candolle – f°289

Le 24/08/1609 a comparu Pierre Berneud du lieu de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), présent, la quantité de 8 panaulx de blé annone mesure courante, reçus d'où quittance, les empruntant pour les semer cette année et saison dans une terre qu'il tient à ferme de Catherine Berneud, promettant de les rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence d'André Bernard et Antoine Bonaud, de La Bastidonne.

Le 21/09/1610 acte barré à la demande et présence dudit Candolle confessant être content dudit Berneud des 8 panaulx de blé annone, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Toussaint Sauvecane et Andér Silvestre de ce lieu. [Signé : Candolle]

Dette pour Jean Candolle – f°289

Le 24/08/1609 ont comparu André Bernard, Antoine Bonaud et Jean Rabanin, du lieu de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), présent, ledit Bernard 2 charges de conségal, ledit Bonaud 1 charge et demie de blé annone et 1 charge et demie de conségal, et ledit Rabanin 1 charge de conségal, le tout d'où quittance, emprunté

pour les semer cette année et saison dans les terres qu'ils tiennent en arrentement audit lieu quartier du Réal, promettant de les rendre à Pâques et hypothéquant les récoltes. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Me Antoine Ange de ce lieu et de Pierre Berneud de La Bastidonne. [Signé : Ange]

Le 01/09/1609, Jean Bonaud père d'Antoine a ratifié ledit acte pour les trois charges de blé moitié annone, moitié conségal empruntées par son fils et « en a fait son debte propre ». Fait en ce lieu en présence de Jacques Perben et Laurent Rougon de ce lieu. [Signé : Candolle]

Le 21/09/1610 acte barré à la demande et présence dudit Candolle confessant être content desdits Bernard, Berneud et Rabanin pour les grains, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Toussaint Sauvecane et André Silvestre, de ce lieu. [Signé : Candolle, Sauvecane]

Arrentement pour Jacques Nicollet contre Georges Gueidan -f°291

Le 24/08/1609 a comparu Georges Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant en son nom qu'en celui de Jacques Nicollet de la ville de Sisteron (04) son beau-frère, fermier des droits seigneuriaux de ce lieu et sa vallée, qui devra ratifier cet acte dans un mois, a sous-arrenté à Joseph Just, écuyer de Marseille (13), présent, les deux fours à cuire le pain que la comtesse de Sault a en ce lieu de La Tour-d'Aigues et tous les droits de fournage dus, pour la durée de 6 années entières à partir du 01/01/1610 pour une rente annuelle de 46 charges de blé, deux tiers conségal et un tiers annone, mesure courante, à payer pour les deux tiers à la Saint-Michel et le tiers restant à Noël. Ledit Juste devra respecter l'arrentement avec la comtesse, notamment qu'elle se réserve de cuire son pain franc de fournage pour sa maison et domestiques, comprenant Me Gaspard Hupais notaire royal et baile de ce lieu pour lui, sa maison et famille. Lesdits Nicollet et Gueidan seront aussi francs de fournage pour leur maison et famille. Fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Me Melchion Debecariis de la ville d'Aix-en-Provence (13) avocat en la cour et Balthazar Lantelme de ce lieu. [Signé : Gueidan, Joseph Just, Debecaris]

Dette pour Jean Candolle – f°293

Le 24/08/1609 ont comparu Jacques et Isnard Queyrel, frères de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), absent, ledit Jacques 3 charges de conségal et ledit Isnard 2 charges de conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, pour les semer cette année et saison dans leurs terres et celles qu'ils tiennent en arrentement, promettant de rendre les grains à Pâques et hypothéquant leur récolte. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Turrier et Jean Thurin de ce lieu. [Signé : Jehan Thurin]

Le 08/11/1610 acte barré à la demande et présence dudit Me Candolle confessant avoir été payé par lesdits Queyrel, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Claude Gavaudan et Antoine Vassal, de ce lieu. [Signé : Candolle, Gavaudan, Anthoine Vassal]

Dette pour Jean Candolle – f°294

Le 24/08/1609 a comparu Blaise Roux de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), absent, la quantité de 4 charges de blé annone et 3 charges de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, et emprunté pour les semer cette année dans les terres qu'il tient en arrentement au terroir de ce lieu quartier du Réal, promettant de rendre le tout à Pâques et hypothéquant la récolte. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Joseph Queyrel de La Bastidonne et Georges Thurin de ce lieu. [Signé : Thurin]

Le 09/10/1610 acte barré à la demande et présence dudit Me Candolle confessant être content dudit Blaise Roux pour les grains, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Barthélémy Imbert et Claude Roman, de ce lieu. [Signé : Candolle]

Quittance pour Jean Pourchier et reconnaissance pour Marguerite Pourchier – f°295

Le 25/08/1609 a comparu Jean Gaillard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marguerite Pourchier, a confessé avoir reçu de Jean Pourchier de ce lieu, son beau-père, ledit Gaillard autorisé par Catherine Roman sa mère, la somme de 90 livres en déduction et à bon compte de la dot constituée à ladite Marguerite par ledit Jean son père en son contrat de mariage reçu chez ce notaire le 05/07/1609, d'où quittance et reconnaissance. Ledit Pourchier a aussi payé sa part et moitié des habits nuptiaux d'où quittance et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Barthélémy Berard de ce lieu et Guillaume Morel de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel]

Sommation pour Antoine Pourchier – f°297

Le 25/08/1609 à 13h, Marie Estienne femme d'Antoine Pourchier, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a sommé Pierre Berard sergent royal de Forcalquier (04) « treuvé dans la maison où ledit Porchier fait son habitation pour exploicter certaine comission qu'il a dict avoir de la cour de parlement du Dauphiné a la requete » de Jacques des Humeaulx et prendre dès maintenant les deux ânes séquestrés à la poursuite dudit Des Humeaulx suivant exploit de séquestration que ladite Estienne, au nom de son mari, « offre effective » garnies de leur bât, au même état que lors de leur saisie et ainsi, par ce moyen, « relaxer » les meubles saisis et menace d'aller en justice concernant « l'exces et reffus dudit Berard, sergent » et sur la « nullité de ses procedures ». Ledit Berard a répondu qu'il « ne veult aucunement accepter ledit bestail ni superceder au transport des meubles saisis et qu'il a mesmes instant portés avec deux hommes hors de ladite maison ». D'où acte fait et publié en ce lieu, dans ledit logis, en présence de Jacques Gueidan bourgeois de ce lieu et messire Claude Obrier prêtre et vicaire de Mirabeau (84), ledit Berard a « declairé ne se vouloyr aucunement signer ». [Signé : Obrier]

Le 25/08/1609 une heure après la sommation ledit Jacques des Humeaulx est arrivé accompagné du susdit Berard, sergent, exécuteur en la maison et logis dudit Pourchier et suivant ladite sommation ont reçu un âne et une ânesse poil gris avec leur bât et cordage sans mors ni licol, ladite Estienne disant qu'ils sont dans le même état que l'hors de la saisie « estant ledit bestail sans charge ny botthiere ». D'où décharge envers ledit Pourchier et récupération des meubles par ladite Estienne sans préjudice du procès pendant devant la chambre de l'édit et des frais du bétail. Acte fait et publié audit lieu en présence de Pierre Nicolas de Céreste (04) et Jean Caire de Forcalquier (04). [Signé : Caire, ... [des Humeaulx ?]]

Dette pour Chabert Silvestre – f°299

Le 25/08/1609 a comparu Toussaint Chateminois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Chabert et Etienne Silvestre, frères, de ce lieu, présents, la quantité de 3 saumées de blé annone mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, et les rendre le 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Nicolas de Peypin-d'Aigues et Romain Lourd de ce lieu. Le 24/08/1610 acte barré à la demande et présence dudit Etienne Silvestre confessant avoir été payé dudit Chateminois d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jaume Monier et de Barthélémy Imbert, de ce lieu.

Dette pour Jean Candolle – f°299

Le 27/08/1609 ont comparu Pierre et Jean Calier, frères de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), présent, ledit Pierre trois charges de blé moitié annone moitié conségal, et ledit Jean trois charges de blé annone mesure courante, le tout reçu d'où quittance, empruntant les grains pour les semer cette année à la prochaine semence dans leurs terres et qu'ils promettent de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Honoré Constans de ce lieu et Jacques Bruslé maître cellier de Pertuis (84). [Signé : Candolle, JH Constans, J Brulle]

Le 03/09/1609 ledit Candolle a consenti à barrer l'acte « pour n'avoir fait l'expédition des grains y mentionnés pour bonnes considerations », fait en présence de Me Pons May chirurgien et Honoré Thurin. [Signé : Candolle, P May, H Thurin]

Procuration pour Antoine Pourchier – f°301

Le 27/08/1609 a comparu Antoine Pourchier, hôte de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a constitué pour procureur Me Charbonneau procureur en la cour de parlement de Dauphiné et chambre de l'édit à Grenoble (38) et tous les autres procureurs pour, en son nom, se présenter devant la cour poursuivre et défendre toutes ses causes notamment le procès qu'il a pendant en ladite chambre de l'édit contre Jacques des Humées de Forcalquier (04). Fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Pierre Sauvan maître menuisier et Claude Pourret, jardinier de ce lieu.

Cession pour Jacques Garret – f°302

Le 28/08/1609 a comparu Jacques Garret maître chirurgien habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Jean Claude Clappier de La Bastide-des-Jourdans (84), présent, la somme de 21 livres 5 sols à recouvrer d'Esprit Surle dudit lieu de La Bastide-des-Jourdans qu'il doit suivant acte reçu par Me André Martin notaire dudit lieu. Cette cession est faite pour l'acquittement de la même somme de 21 livres 5 sols que ledit Clappier avait fourni audit Garret pour la poursuite d'un procès qu'il avait contre la communauté dudit lieu, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Honoré Constans et Jean Brigas, de ce lieu. [Signé : Brigas, JH Constans]

Dette pour Jean Candolle – f°303

Le [29 ou 30 août, date manquante dans l'acte] 1609 a comparu Pons Escariot laboureur du lieu de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), absent, deux charges de blé annone et deux charges de conségal mesure courante en prêt, le tout reçu d'où quittance, les empruntant pour les semer cette année à la prochaine saison dans ses terres et dans celles qu'il tient en arrentement, et promettant de rendre le tout à Pâques ; pour cela, il hypothèque ses récoltes. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier et Sauvaire Canard, de ce lieu. [Signé : Canard]

Le 01/09/1610 acte barré à la demande et présence dudit Candolle confessant avoir été payé par ledit Escariot des grains d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Imbert et Claude Roman, de ce lieu. [Signé : Candolle]

Rétention par droit lignager pour Marquet Martin – f°304

Le 31/08/1609 a comparu Marquet Martin, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel en « percistant aux requisitions et sommations cy devant faictes et autres poursuites commancées par requete contre » Jean Rebouillon habitant de Pertuis (84) de quitter une terre de 6 émines en ce lieu quartier de Hourgouse confrontant terres de Jacques Blanc, dudit Martin, de Jean Sicard et le fossé de Hourgouse que ledit Rebouillon a acquise de Jean Martin frère dudit Marquet, acte chez ce notaire le 15/01/1600 pour le prix de 69 livres, déclarant, ledit Marquet, vouloir retenir cette terre à titre de retrait lignager comme le droit le lui permet, « lesquelles poursuites il avoit discontinué pour plusieurs legitimes empechementz ». Il requiert donc ledit Rebouillon de quitter la terre et pour le satisfaire, de le rembourser de ladite somme et de tous « loyaulx » coûts et réparations s'il y en a.

Ledit Rebouillon s'est dit prêt à quitter ladite terre s'il est payé, ne souhaitant pas de procès, il quitte donc la terre au profit dudit Martin, présent, contre 69 livres payées à l'instant d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et Sauvaire Canard, de ce lieu. [Signé : P May, Canard]

Quittance pour Jean Guillaume Sauvecane – f°307

Le 31/08/1609 a comparu Me Pons May chirurgien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme trésorier a confessé avoir reçu de Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu, présent, la somme de 26 livres à bon compte de la côte dudit Sauvecane pour la taille imposée cette année à raison de 12 écus 30 sols pour livre, d'où quittance, déclarant, ledit Sauvecane qu'il offre de compenser pour sa première paie et moitié de sa dite côte 30 livres que la communauté lui doit dont le trésorier en est chargé, ce que ledit Me May n'a pas voulu accorder d'autant « qu'il n'est tenu de payer ladite somme tout a coup ains sur le dernier quartier qu'est a la fin de novembre prochain, toutesfois il est prest precompter la moitié sur ladite première paye, protestant de continuer ses executions a faulte d'entier paiement et des despans et ledit Sauvecane a percisté a ce que dessus offrant huit sols pour les despans sauf d'en fere et ledit mestre May a dict qu'il ne peut recevoir aucuns despans jusques qu'il aura parfaict et acompli ses poursuites et executions a faulte dudit paiement entier de ladite taille et que lhors il les comptera et deschargera le sequestre ». Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Balthazar Gueidan et Marquet Martin, de ce lieu. [Signé : Sauvecane, P May, Gueidan]

Quittance pour Claude Bouzon – f°308

Le 31/08/1609 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Claude Bouzon son frère, présent, la somme de 20 livres pour l'entier paiement de 57 livres 4 sols suivant la sentence arbitrale du 09/11/1607 ainsi que le parfait paiement des dépens y mentionnés, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Me Pons May chirurgien et Pierre Rayne dudit lieu.

Dette pour Jean Candolle – f°309

Le 01/09/1609 a comparu Jean Rabanin du lieu de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), présent, une demie charge de blé annone et une demie charge de conségal, le tout mesure courante, en prêt, reçues d'où quittance, les empruntant pour les semer aux prochaines semences dans les terres qu'il tient en arrentement au quartier du Réal, promettant de les rendre à Pâques et hypothéquant sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du notaire, en présence de Laurent Rougon et Antoine Andrieu dudit lieu. [Signé : Candolle]

Mègerie entre Georges Queyrel et Joseph Queyrel – f°310

Le 01/09/1609 a comparu Georges Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a cédé en mègerie à Joseph Queyrel, dudit lieu, présent, toutes les terres, prés, vignes, jardin et vergers que ledit Georges possède audit lieu, à La Tour-d'Aigues et à Pertuis (84) sans comprendre les biens acquis de feu Melchion Barthélémy, ainsi que la cave, tîne et tonneaux et autres bâtiments à l'exception de sa maison d'habitation et le dessous de la maison qu'il a, limitrophe de celle d'Esprit Roux et d'un tonneau, le plus profond, dans la cave dit de La Malauzène qu'il se réserve. Le tout pour 5 ans et 4 récoltes à partir de ce jour et se terminant à la Toussaint.

Tous les fruits desdits biens se partageront à parts égales chaque année à la récolte sauf pour la vigne du Sanson, le jardin et pasquier et les vergers dont les fruits appartiendront audit Joseph ainsi que les cheneviers en payant audit Georges tous les ans 20 livres de poil de chenevé moitié mâle moitié femelle. Ledit méger devra faire toutes les factures de labourage et autre à ses dépens sans que ledit Georges n'ait rien à payer sauf d'expédier dans trois jours 2 charges de conségal et 3 charges d'avoine. Chaque partie fournira chaque année la moitié des grains pour les terres. Toutes les terres dudit Joseph seront incluses dans la mègerie dont ledit Georges prendra la moitié des fruits sauf pour les olives du verger qui resteront audit Joseph. Les parties fourniront à égalité le bétail nécessaire et ledit Georges emploiera dès demain deux mules qu'il a et les baillera pour ladite mègerie audit Joseph qui lui en fait déjà quittance, l'une des mules est poil noir, l'autre poil roux, garnies de leur bât et mors estimées les deux à 180 livres et comme ledit Joseph n'a pas les moyens de payer sa part, il cède dès maintenant audit Georges la rente des terres à présent cultivées à guéret

qu'il inclut dans la mègerie et en plus ajoutera deux ânes qu'il a, un poil blanc l'autre gris, avec leur bât, le tout pour sa part. Le bétail se partagera à moitié à la fin de la mègerie. Joseph Queyrel ne devra pas couper de bois vert, mais pourra tondre les pibouilles et saules une fois par saison, pourra prendre le bois mort et devra faire douze « creuz » pour planter douze arbres fruitiers que ledit Georges lui fournira dans les lieux qui lui seront indiqués et il plantera aussi deux douzaines de « plansons de sausle et de pibouille » dans les mêmes conditions. De plus, trois ruches que ledit Georges a dans son jardin seront mises dans la mègerie dont ils se partageront chaque année le croît et chacun fournira sa part de ruches et à la fin du bail, chacun prendra la moitié. Ledit Joseph devra rendre audit Georges « ung araire garny de reille, cordaille, frechier, barboux et tout le reste de la garniture tel qu'il l'a receu ce jourd'huy, mesmes ladite reille du poids de quinze livres ensemble deux panaulx de greyne de chenevé que ledit George luy a ce jourd'huy fournies ». Ledit Georges a baillé audit Joseph une truie poil blanc à mègerie qu'ils partageront avec son croît à la fin du bail et la truie sera revendue tous les deux ans et remplacée et ledit Georges devra fournir une émine d'orge par portée de porcs. Ledit Joseph nourrira 12 gelines et 1 coq que ledit Georges a baillé ce jour et ledit Joseph retirera chaque année « les gros grapiers » à l'aire et à la fin du bail, le tout retournera audit Georges et ledit Joseph devra lui donner douze douzaines d'œufs par ans durant quatre années. Tout le fumier de la mègerie sera employé dans ces terres sauf 50 charges desquelles ledit Joseph fera ce qu'il voudra. Toutes les pâtures, tant foin que paille, que ledit Georges a à La Bastidonne seront données audit Joseph pour nourrir ledit bétail avec interdiction de les vendre sans son consentement bien qu'il y en ait en trop. A la fin du bail, après les semences faites, les deux dernières années, ledit Joseph « retirera se feniere pleyne de paille et deux trousses de foin et aultant de revuire et tout le reste, tant foingz que pailles demeureront bien et deument logés dans les fenieres dudit George ». La dernière année, ledit Georges laissera le tiers du labourage en jachère. Tous les ans, ledit Georges engagera un homme pour travailler durant la semence, la moisson et l'aire payée par lui et nourri par ledit Joseph. En cas de différents, ils s'en remettront à deux amis communs. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Guillaume Moreli de Cabrières-d'Aigues (84) et Pierre Bret de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et de Roman Queyrel frère dudit Georges. [Signé : Morel, Queyrel]

Dette pour Jean Candolle – f°316

Le 01/09/1609 a comparu Melchion Roy maréchal du lieu de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jean Candolle, d'Aix-en-Provence (13), absent, une saumée et demi de blé annone mesure courante en prêt, empruntant pour la semer dans ses terres et celles qu'il tient en arrentement et promettant de la rendre à Pâques, hypothéquant sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de Jaume Monier et Sauvair Canard, de ce lieu. [Signé : Canard]

Le 08/11/1610 acte barré à la demande et présence dudit Me Candolle confessant avoir été payé dudit Roy de ladite saumée et demi de blé, d'où quittance. Fait en ce lieu, en présence de Jean Allemand et Raymond Berard dudit lieu. [Signé : Candolle]

Sommation pour Reynaud de Montfort – f°317

Le 05/09/1609 a comparu Reynaud de Montfort écuyer de la ville des Mées (04), lequel a sommé Jean Sauvecane, Toussaint, Joseph, François et Louis ses enfants, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, leur parlant, « de luy payer et expedier comptant » 350 livres à bon compte des 1350 livres de la dot assignée par lesdits Sauvecane à demoiselle Diane Sauvecane, fille dudit Jean, en son contrat de mariage reçu par Me Boniface Borrilli notaire royal d'Aix-en-Provence (13) le 15/03/1608 et pour les deux paies échues à la sainte Marie-Magdeleine suivant le mariage et menace d'aller en justice. Lesdits Sauvecane « ont dict et respondu que suivant les grandz charges que sont en ce lieu, n'ayant moyen satisfere en argent lesdites payes escheues sy non qu'en fondz offrent d'en bailler audit de Montfort a la liquidation d'expertz autrement protestent de toute indeue poursuite, despans, dommages et interestz qu'ilz pourroient souffrir pour cest effect ». D'où acte, fait et publié en ce

lieu, dans la maison desdits Sauvecane, en présence de Jean Bouchet et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : Reina de Monfort, Sauvecane, Sauvecane, M Rodde]

Dette pour Jean Candolle – f°318

Le 05/09/1609 a comparu Claude Comte fils de Louis, du lieu de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), absent, deux charges de blé moitié annone moitié conségal, mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, les empruntant pour les semer dans les terres qu'il tient en arrentement de Claude Queyrel et qu'il promet de rendre à Pâques avec hypothèque de sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de Jean Sicard et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Sicard]

Le 23/08/1610 acte barré à la demande et présence dudit Me Jean Candolle confessant avoir été payé par ledit Claude Comte des deux saumées de grain, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de François Pazier et Jean Meissonnier, de ce lieu. [Signé : Candolle, F Pazier]

Dette pour Jean Candolle – f°319

Le 05/09/1609 ont comparu Joseph Queyrel et Melchion Roy du lieu de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à Jean Candolle, praticien d'Aix-en-Provence (13), présent, ledit Joseph deux charges de blé annone, deux charges de conségal et deux charges d'avoine, et ledit Melchion Roy une charge et demie d'avoine, le tout mesure courante en prêt, les empruntant pour les semer cette année et saison prochaine dans leurs terres et celles qu'ils tiennent en arrentement, promettant de rendre les grains à Pâques avec hypothèque des récoltes. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de Jean Brigas et Balthazar Billard, de ce lieu. [Signé : Candolle, Billard, Brigas]

Le 08/11/1610 acte barré à la demande et présence dudit Me Candolle confessant avoir été payé par lesdits Roy et Queyrel de tous les grains, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Claude Gavaudan et d'Antoine Vassal, de ce lieu. [Signé : Candolle, Gavaudan, Anthoine Vassal]

Arrentement pour Me Balthazar Gueidan – f°320

Le 05/09/1609 a comparu Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de demoiselle Jeanne Pascal a arrenté à Romain Guion de ce lieu, présent, une bastide avec son affar et tenement de terres, pré, vigne et jardin au terroir de Rians (83) quartier de Saint-Maurin pour 5 ans et 4 récoltes à partir de la Toussaint prochaine et finissant au même jour pour une rente annuelle de 22 saumées de blé annone à payer à chaque Sainte Marie-Magdeleine dont le premier paiement aura lieu à cette fête en un an. Ledit Gueidan devra fournir toute la semence la première année et récupèrera ses grains à la récolte, puis la deuxième année il fournira 10 charges de blé pour la récolte que ledit Guion rendra sous forme de 3 saumées par an. Ledit Gueidan devra fournir 4 bœufs et 1 ânesse qui seront estimées et rendues à même valeur à la fin du bail. Ledit Gueidan tiendra un homme chaque année pour la semence, nourrir par ledit Guion et payé par ledit Gueidan [acte inachevé]

Quittance et accord entre Me Jean Brun et Pierre Escoffier – f°323

Le 07/09/1609 ont comparu Me Jean Brun sergent royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Pierre Escoffier, dudit lieu, lesquels ont déclaré s'être mis d'accord suite aux différends qu'ils ont eu sur l'acte de l'arrentement de la bastide dudit Brun baillée audit Escoffier et en avaient remis la liquidation à Charles Girard et Jean Martin et, moyennant une charge d'orge que ledit Brun a baillé audit Escoffier, ce dernier a quitté ladite bastide de l'arrentement passé chez ce notaire avec culture à gueret et fruits pendants, les deux bœufs et araire, ainsi que les pâtures laissées dans la bastide et tout ce qui est convenu dans ledit arrentement, s'en faisant quittance réciproque. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence desdits Charles Girard et Jean Martin, de ce lieu. [Signé : Brun, J Martin]

Prorogation pour François Moret et Elzias Silvestre – f°324

Le 07/09/1609 a comparu Elzias Silvestre de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé avoir reçu de François Moret dudit lieu, présent, la somme de 45 livres 10 sols à bon compte de 69 livres 7 sols suivant les lettres exécutoriales de sentence du 03/04/1609 et 1 livre 2 sols pour les dépens, somme reçue en plusieurs paiements avec quittances publiques et privées y compris celle-ci. Il este audit Moret à payer 25 livres 6 sols que ledit Silvestre proroge jusqu'à fin novembre pour la moitié et pour l'autre moitié à Pâques prochaine avec accord que les exploits de gagerie faits sur un pasquier et aire limitrophes à Peypin-d'Aigues confrontant aire de Jacques Nicolas et Pierre Moret et sur une truie et un pourceau d'un an poil blanc sont maintenus et à défaut de paiement audit terme, ledit Silvestre pourra poursuivre ses exploits. Il arrête cependant le séquestre des grains fait entre les mains de Jaumet German. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de Me Elzias Philip et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Elzias Silvestre]

Dette pour Marguerite Paul – f°326

Le 07/09/1609 a comparu François Daumas de ce lieu de La Tour-d'aigues, lequel a confessé devoir à Marguerite Paul de Manosque (04), présente, la somme de 9 livres en prêt, reçue d'où quittance, et qu'il promet de rembourser le 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Jean Allemand et François Brun cordonnier de ce lieu.

Dette pour Jean Candolle – f°326

Le 07/09/1609 a comparu Pierre Bernard du lieu de La Bastidonne (84) lequel a confessé devoir à Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), présent, une charge mesure courante [le type de grain n'est pas précisé] en prêt, reçue d'où quittance, et la rendre à Pâques. Les grains ont été empruntés pour être semés cette saison dans ses terres au Real et au terroir de La Bastidonne et ledit Bernard hypothèque ses récoltes. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la basse-cour du château, en présence de Pascal Chalier et Vincent Barrière de ce lieu.

Convention entre Me Jean Brun et Denis Daumas – f°327

Le 10/09/1609 ont comparu Me Jean Brun sergent royal habitant Aix-en-Provence (13) et Denis Daumas de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont fait convention entre eux, savoir que ledit Daumas servira ledit Brun comme granger en sa bastide pour y travailler durant un an du 8 septembre dernier jusqu'au même jour pour la somme de 120 livres à payer par quart tous les trois mois ; ledit Daumas a reçu à l'instant 30 livres pour la première paie, d'où quittance. Ledit Daumas devra résider dans la bastide avec sa famille, régir « et gouverner » deux bœufs et autre bétail, s'employer à la culture des biens. Comme il se trouve 12 gélines et 1 coq, ledit Daumas devra donner 12 œufs par géline sauf en janvier, février et mars. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Pierre Escoffier et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Brun]

Dette pour Etienne et Chabert Silvestre – f°328

Le 14/09/1609 a comparu Mathurin Gelu de Grambois (84) domicilié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères, de ce lieu, ledit Etienne présent, six charges de blé annone en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, empruntées pour les semer cette saison dans les terres qu'il tient à mègerie de capitaine Bernard Roy en ce lieu, et les rendre à Pâques. Il hypothèque sa part de la récolte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Louis Garcin et Jean Silve, de ce lieu.

Dette pour Etienne et Chabert Silvestre – f°329

Le 14/09/1609 ont comparu Pierre Silve et Louis Garcin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères, de ce lieu, ledit Etienne présent, une charge de blé annone et une charge de touzelle mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre à Pâques. Ils empruntent ces grains pour les semer cette saison dans

les terres qu'ils possèdent en ce lieu. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathurin Gelu et Antoine Fabre, de ce lieu.

Le 14/09/1611 acte barré à la demande et présence dudit Etienne Silvestre confessant avoir été payé par ledit Louis Garcin, présent, des deux charges de blé, d'où quittance. Fait en ce lieu, en présence de Jean Allemand et Jean Jauvent.

Reconnaissance pour Anne Fabre – f°330

Le 14/09/1609 a comparu Jean Silvestre laboureur de La Bastidonne (84), lequel comme mari d'Anne Fabre, a confessé avoir reçu de sadite épouse et des mains d'Antoine Fabre de La Bastidonne, son beau-père, présent, la somme de 12 livres à bon compte de la dot assignée à ladite Anne en son contrat de mariage reçu chez ce notaire d'où quittance et reconnaissance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence d'Etienne Silvestre et Pierre Silvestre de ce lieu.

Déclaration pour Me Jean Guillaume Sauvecane – f°331

Le 16/09/1609 a comparu Jean Roux « de Jaumillon » [dit Jaumillon] du lieu de Lourmarin (84), lequel a déclaré avoir reçu de Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, trois bœufs, deux poil blanc et l'autre roux, et une vache poil roux, pour servir au labourage de la bastide et affar de terres dudit Sauvecane que ledit Roux tient à mègerie suivant acte reçu chez ce notaire l'an dernier. Le bétail a été estimé à 240 livres soit 120 livres pour la part dudit Roux comprenant ce que ledit Roux pourrait devoir audit Sauvecane pour le mulet mort ces derniers jours et faire cesser le procès entre eux. Ledit Roux paiera 45 livres à la Sainte-Magdeleine prochaine et les 75 livres restantes en deux paies égales, la première un an après à même date et l'autre l'année suivante à même date et ce d'autant que ledit Roux n'a pas eu les moyens de fournir de bétail. Il déclare aussi avoir reçu l'hiver dernier dudit Sauvecane 4 charges de conségal ce qu'il avait confessé lors du jugement, deux truies poil blanc au même moment et 12 gélines que ledit Sauvecane devait bailler suivant l'acte de mègerie. En plus, il a reçu 100 trousses de paille et 20 quintaulx de foin qui sont dans la fenièrre, laissés par Pierre Beymond, précédent rentier de la bastide, il a aussi reçu une reille du poids de 16 livres, un araire, un pozaire garni de fer, une échelle et le plancher de la fenièrre est garnie de bois menu. Il déclare avoir joui depuis son arrivée d'une vigne de deux carterades que ledit Sauvecane lui a arrenté. Tout ceci, ledit Roux s'engage à le rendre audit Sauvecane suivant les clauses de la mègerie et hypothèque sa part du bétail. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Courenc et Sauvaire Canard, de ce lieu. [Signé : Sauvecane, Courenc, Canard]

Arrentement de jardin pour messieurs les rentiers contre Marquet Berard – f°334

Le 17/09/1609 ont comparu Jacques Nicollet écuyer de Sisteron (04) et Georges Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu et sa vallée, lesquels ont arrenté à Marquet Berard, jardinier de ce lieu, un des jardins dit de La Burlière avec terre et chenevier limitrophes confrontant la vigne et terre de la comtesse de Sault, les deux grands chemin, sans rien comprendre de l'enclos de ladite vigne, pour la durée de six années entières à partir du 1^{er} janvier et se finissant au même jour pour une rente annuelle de 93 livres en deux paies égales, moitié à Pâques et moitié à la Tousaint avec premier paiement à Pâques venant. Ledit Berard devra planter les arbres fruitiers qui lui seront fournis par lesdits rentiers. Ledit Berard pourra prendre l'eau de l'étang pour l'arrosage du jardin sans abus. Ledit Berard trouvera dans le jardin de l'ortolaille jusqu'à 99 livres 3 sols de valeur qu'il devra laisser en équivalent à la fin du bail. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Pierre Mairetet et Jean Jauvent, de ce lieu. [Signé : Nicollet, Gueidan, Mairetet]

Arrentement de jardin pour messieurs les rentiers contre Jean Jauvent – f°336

Le 17/09/1609 ont comparu Jacques Nicollet de Sisteron (04) et Georges Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentiers seigneuriaux de ce lieu et sa vallée, lesquels ont arrenté à Jean Jauvent, jardinier de ce lieu, présent, le grand jardin qui est au-dessous du château sans inclure le parterre qui va de la muraille de la terrasse tirant au parc et qui restera pour la comtesse de Sault, ni le petit jardin qui est sur le bout qui demeurera aux rentiers, pour la durée de six années entières à partir du 1^{er} janvier et se finissant au même jour pour une rente annuellement de 165 livres, à payer chaque année en deux paies égales, à Pâques et à la Toussaint, dont le premier paiement aura lieu à Pâques. Ledit Jauvent plantera les arbres fournis par les rentiers, prendra l'eau des moulins pour l'arrosage du jardin comme de coutume et sans abus et comme il trouvera de l'ortolaille jusqu'à 49 écus 4 sols, il devra en laisser l'équivalent à la fin du bail. Il devra cultiver ledit petit jardin et fournir de « plantun d'hortolaille » nécessaire pour l'usage desdits fermiers. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Bastien Trochaud et Pierre Mairetet, de ce lieu. [Signé : Gueidan, Nicollet, Mairetet]

Arrentement du jardin de La Galerie pour messieurs les rentiers contre Jean Volaire – f°338

Le 18/09/1609 ont comparu Jacques Nicollet écuyer de Sisteron (04) et Georges Gueidan écuyer de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentiers des droits seigneuriaux de ce lieu et sa vallée, lesquels ont sous-arrenté à Jean Volaire, jardinier de ce lieu, présent, le jardin dit de La Galerie joignant l'étang et près de la comtesse de Sault, pour six années et pour le prix de 96 livres par ans en deux paies, moitié à Pâques, moitié à la Toussaint à partir de Pâques prochaine. Ledit Volaire devra planter les arbres fruits baillés par les fermiers ; il trouvera de l'hortolaille à hauteur de 49 livres qu'il devra laisser, en équivalent, à la fin du bail. Il pourra prendre l'eau pour arroser le jardin sans abus. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Sauvaire Canard et Jean Sicard, de ce lieu. [Signé : Gueidan, Nicollet, Canard]

Le 18/09/1613 acte barré à la demande et présence de Jacques Nicollet tant pour lui que pour ledit Gueidan son beau-frère et Melchion Volaire frère et héritière par inventaire dudit feu Jean, confessant être contents les uns des autres pour ces trois années d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane et Jean Durand, de ce lieu. [Signé : Nicollet, Sauvecane]

Cession d'actions d'arrentement entre Marguerite Sauvecane veuve d'Antoine Estienne et Me Pascal Sicard – f°340

Le 19/09/1609 a comparu « discrete femme » Marguerite Sauvecane veuve et héritière testamentaire de feu Antoine Estienne du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), laquelle n'ayant le « moyen et comodité de regir et negocier pour la moitié l'arrentement des lieux de Peipin et Saint Martin en la vallée d'Aigues et leur dependances durant le temps porté » en l'acte par la comtesse de Sault reçu chez ce notaire, « tant a l'occasion du decces survenu de sondit mary que pour aultres legitimes empechements », elle a cédé et remis à Me Pascal Sicard de ce lieu, présent, ledit arrentement pour ce qui la concerne. En conséquence, ledit Sicard paiera la rente à la comtesse sur cette part. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Me Balthazar Gueidan notaire de ce lieu et Pascal Estienne de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Sicard, Gueidan, Pascal Estienne]

Procuracion pour Me Gaspard Hupais notaire – f°343

Le 19/09/1609 a comparu Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a nommé comme procureur Georges Besson de ce lieu, absent, pour, en son nom en qualité de cessionnaire de Rolet Mille de Saignon (84) aller exiger de la communauté de Calas (13) tout ce qu'elle lui doit suivant les adjudications portées par l'arrêt de la cour. Acte fait et publié en ce lieu, dans le château, en présence de Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13) et de Jacques Gondon de Saignon. [Signé : Hupais, J Gondon]

Dette pour Jean Candolle – f°344

Le 21/09/1609 a comparu Hugues Queyrel de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13), absent, une charge de conségal mesure courante en prêt, empruntée par la semer cette saison dans ses terres et celles qu'il tient en arrentement, promettant de la rendre à Pâques et hypothéquant sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Pascal Sicard et de Raulet Mille, de ce lieu. [Signé : Sicard, R Mille]

Dette pour Etienne et Chabert Silvestre – f°345

Le 21/09/1609 ont comparu Jean Nicolas et Jouvenete Bounel, mariés, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères, de ce lieu, la somme de 15 livres 12 sols pour le prix et achat d'un âne poil noir, reçu d'où quittance, qu'ils ont promis de payer le 15 août avec hypothèque dudit âne. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Balthazar Lantelme et Hugues Gelu, de ce lieu.

Le 29/08/1610 acte barré à la demande et présence dudit Etienne Silvestre, tant pour lui que pour son frère, confessant avoir été payé d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence de Honoré Pascal et Auban Reboullon de ce lieu.

Dette pour Me Pons May – f°346

Le 21/09/1609 ont comparu Nicolas et Pierre Barthélémy, père et fils de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, trois charges de conségal mesure courante en prêt, reçues pour les semer cette saison dans leurs terres, et ont promis de les rendre à Pâques, hypothéquant leur récolte. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Joseph Emin et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : Emin, P May, M Rodde]

Le 18/12/1610 acte barré suite à une quittance par ledit May du 14/12/1610

Dette pour Etienne et Chabert Silvestre – f°347

Le 21/09/1609 a comparu Jean Brunel de la ville de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères, de ce lieu, présents, 6 charges de blé annone et 1 charge et demi d'avoine, mesure courante, en prêt pour les semer cette saison dans les terres qu'il tient en arrentement de Toussaint Chateminois, promettant de rendre les grains à Pâques, hypothéquant la récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Balthazar Lantelme et Mathurin Gelu, de ce lieu.

Le 26/01/1611 acte barré à la demande et présence dudit Etienne Silvestre confessant être content dudit Brunel pour les grains, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jaume Monier et Jean Martin.

Quittance réciproque entre Pons Verne et Balthazar Lantelme – f°348

Le 21/09/1609 ont comparu Pons Verne et Balthazar Lantelme, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont déclaré qu'ils sont contents et satisfaits l'un de l'autre pour tout ce qu'ils se sont prêtés et pour les autres affaires qu'ils ont eues jusqu'à ce jour et s'entre-quittent. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Verne, en présence de Jacques Perben et Michel Meyran, de ce lieu. [Signé : P Verne]

Quittance pour Claude Ginies et reconnaissance de dot pour Françoise Ginies – f°349

Le 21/09/1609 a comparu Laurent Raymond de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Françoise Ginies fille de Claude Ginies et d'Espérite Daumas de La Bastidonne (84), a confessé avoir reçu dudit Ginies son beau-père, absent, François Ginies son fils présent, la somme de 118 livres 4 sols en déduction et à bon compte de la dot constituée à ladite Françoise en leur contrat de mariage reçu chez feu Me Georges Vian notaire royal de ce lieu, somme reçue en plusieurs fois tant en grains, argent, qu'au prix de deux ânes achetés vers les fêtes de Noël l'an dernier dont ledit

Reymond s'était obligé avec ledit Ginies et que ledit Ginies a payé et dont la somme est comprise dans l'argent versé pour la dot. D'où quittance et reconnaissance. Ledit Reymond confesse aussi que ledit Ginies a payé sa part et moitié d'une robe et aubergeon pour le mariage. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Volaire et Antoine Andrieu de ce lieu.

Déclaration portant compte-final entre François Velixandre et Louis Archimbaud – f°351

Le 23/09/1609 ont comparu François Velixandre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Louis Archimbaud originaire de ce lieu mais habitant Marseille (13), lesquels ont déclaré avoir fait un compte-final entre eux de tout ce que ledit Velixandre peut avoir négocié et administré des grains dudit Archimbaud suivant les actes reçus par Me Louis Sauvecane, et ont trouvé que ledit Velixandre a encore 38 charges de blé annone et 24 charges de conségal qu'il avait reçu pour les administrer et négocier qu'il devra donner audit Archimbaud dès qu'il le demandera à la valeur que ces grains avaient l'année dernière et celle-ci jusqu'à la dernière récolte. Moyennant cela, ledit Velixandre sera quitte et déchargé de l'administration et du négoce. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de messire Laurent Vian prêtre et Balthazar Billard, de ce lieu. [Signé : Loys Archimbaud, L Vian, Billard]

Le 19/11/1609 demoiselle Catherine de Caze, femme et procuratrice dudit Louis Archimbaud, a déclaré qu'elle a concédé quittance ce jour audit Velixandre, quittance reçue chez Me Louis Sauvecane notaire de ce lieu, présente, pour lesdits grains et confirme la quittance. Fait et publié en ce lieu, en présence de Me Antoine Ange de ce lieu et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Catherine Caze, Bertet, Ange]

Quittance pour Me Gaspard Hupais, notaire – f°353

Le 23/09/1609 a comparu Me Pons Verne de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé et déclaré à Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu, absent, avoir été bien payé dudit Me Hupais de la cense d'un pré et terre qu'il a, quartier du Revest, limitrophe de sa bastide dépendant de la directe du prieuré dudit Revest, à raison de 12 émines de blé annone mesure vieille par an pour tout le temps où ledit Verne en a été fermier. D'où quittance envers ledit Hupais. Fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Verne, en présence de messire Laurent Vian prêtre et François Pazier, de ce lieu. [Signé : P Verne, L Vian, F Pazier]

Dette pour Antoine Jurami – f°354

Le 23/09/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Mathurin Gelu du lieu de Grambois (84), lesquels ont déclaré devoir à Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), absent, la quantité de 12 charges de conségal mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, pour les semer cette saison dans les terres de la bastide dudit capitaine Roy au quartier de Piedbernard, promettant de les rendre à Pâques et hypothéquant la récolte. Acte fait et publié en ce lieu, dans la maison dudit Roy, en présence de Melchion Valette de ce lieu et Isnard Constans d'Artignosc (83). [Signé : B Roy]

Dette pour Jacques Nicolet et Georges Gueidan – f°355

Le 25/09/1609 a comparu Jaume Drag boucher habitant en ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Nicollet écuyer de Sisteron (04) et Georges Gueidan de ce lieu, absents, la somme de 102 livres pour le prix et achat de 60 bêtes à laine, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer en deux fois, moitié à la Toussaint et moitié à Noël. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Vincent May et Barthélémy Imbert, de ce lieu. [Signé : V May]

Le 02/03/1612 acte barré en présence desdits Nicollet et Gueidan contents dudit Jaume Drag, présent, de ladite somme de 102 livres d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Vincent May et Antoine Martini de ce lieu. [Signé : Nicollet, Gueidan, A Martini]

Quittance pour François Moret – f°356

Le 25/09/1609 a comparu Me Claude Gavaudan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel tant pour lui que pour demoiselle Anne Sauvecane et les hoirs de feu Antoine Estienne, a confessé avoir reçu de François Moret du lieu de Peypin-d'Aigues (84), présent, la somme de 3 livres 12 sols pour reste et entier paiement de 7 livres et demi qu'il leur devait suivant acte reçu par Me Charles Augier notaire royal de Cabrières-d'Aigues (84) le 10/05/1608 d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Guillaume Sauvecane et Jacques Grillard, de ce lieu. [Signé : Gavaudan, Sauvecane, J Grillard]

Dette pour Michel Rodde – f°357

Le 26/09/1609 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Michel Rodde de ce lieu, présent, la quantité de 8 saumées de conségal mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, les empruntant pour les semer cette saison dans ses terres et promettant de les rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Vincent May de ce lieu et Pierre Bret de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Icard, V May]

Dette pour Me Pascal Sicard et Pascal Estienne – f°358

Le 26/09/1609 a comparu Roman Ricard habitant de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Pascal Estienne de La Motte-d'Aigues (84), ledit Sicard présent, trois charges de blé annone et une charge et demi de conségal, mesure courante, en prêt, reçues d'où quittance, pour les semer cette saison dans ses terres et celles qu'il tient en arrentement à Peypin-d'Aigues, promettant de rendre les grains à Pâques et hypothéquant sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de Jean François Bouzon et Jaume Monier. [Signé : Sicard]

Le 19/12/1611 acte barré à la demande et présence desdits Me Sicard et Darbon [?] confessant être contents dudit Ricard de ladite quantité, d'où quittance. Fait en ce lieu, en présence d'Auban Rebouillon et Jean Roux, de ce lieu. [Signé : Darbon, Sicard]

Sommation pour Jean Michel – f°359

Le 26/09/1609 a comparu Brancais Michel du lieu d'Ongles (04) en qualité de procureur de Jean Michel fils de feu Gaspard du lieu de Lambesc (13), cohéritier de feu Catherine Michel, a sommé Jean Bues habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, époux de ladite feu Michel, de rendre les biens qu'il occupe issus de la dot de sa dite feu femme avec les fruits depuis son décès comme « estant morte ab intestat et sans enfans », ce que ledit Bues a entendu et a répondu « qu'il n'est aucunement tenu a ladite prethendue restitution d'aultant que ladite feu Michelle est morte y a environ trente ans ayant laissé ung enfant et une fille descendus de leur mariage et desquelz ledit Bues par disposition de droit est heritier et par ainsi a protesté contre ledit Jehan Michel de toute indeue poursuite ». D'où acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, devant la porte de la maison dudit Bues, en présence de Barthélémy Gueidan et Honorat Mallet, de ce lieu.

Dette pour Paul Agnel – f°360

Le 29/09/1609 a comparu Daniel Jauvent de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de conségal et deux charges de blé annone, mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, empruntées pour les semer cette année dans les terres qu'il cultive audit lieu, promettant de rendre les grains au 1^{er} mai. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Guillaume Nicolas et Vinson Mothon de La Motte-d'Aigues. [Signé : Jacques Gaydan]

Dette pour Paul Agnel – f°361

Le 29/09/1609 a comparu Guillaume Nicolas du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 4 charges de

conségal mesure courante, en prêt, les empruntant pour les semer cette saison dans ses terres à La Motte-d'Aigues et promettant de les rendre au 1^{er} mai. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Nicolas Olivier et François Pourchier, de ce lieu. [Signé : Jaques Gayand, N Olivier]

Dette pour Paul Agnel – f°362

Le 29/09/1609 a comparu Vinson Mothon du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 5 charges de conségal mesure courante, en prêt, pour les semer cette année dans ses terres à La Motte-d'Aigues, et promet de les rendre au 1^{er} mai. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Il hypothèque la récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Daniel Jauvent et Guillaume Nicolas de La Motte-d'Aigues. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour Paul Agnel – f°363

Le 29/09/1609 a comparu Daniel Pavy de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de conségal mesure courante en prêt, pour la semer cette année dans ses terres à La Motte-d'Aigues, et promettant de la rendre au 1^{er} mai. Fut présent Jacques Gueidan, qui s'est porté pleige. Ledit Pavy a hypothéqué sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Vinson Mothon et Guillaume Nicolas, de La Motte-d'Aigues. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour Paul Agnel – f°364

Le 29/09/1609 a comparu Pierre Beymond de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, 5 saumées de conségal mesure courante en prêt, les empruntant pour les semer cette année dans ses terres et celles qu'il tient en arrentement à La Motte-d'Aigues, et promet de les rendre au 1^{er} mai. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu qui s'est porté pleige. Ledit Beymond hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Pierre Mairetet et Me Pierre Bertrand de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Mairetet, Bertrand]

Le 10/03/1614 ledit acte a été barré à la demande et présence de Jacques Gueidan comme cessionnaire de feu Paul Agnel, confessant avoir été payé dudit Beymond desdites 5 saumées de conségal, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pierre Roman et d'Isnard Brun de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Déclaration pour Paul Agnel – f°365

Le 29/09/1609 a comparu Etienne Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a déclaré à Paul Agnel, marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, que comme il ne peut payer 75 livres du prix de 2 vaches qu'il a acheté audit Agnel qui les a fait saisir par lettres et exploit du 19/09/1609, déclare qu'il consent que lesdites vaches et leur croît soient vendues sur la place publique de ce lieu demain à 12h où il promet d'être et s'il ne peut pas être là qu'on passe outre son absence. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Me Pierre Bertrand et Nicolas Jehan, de ce lieu. [Signé : P Agnel]

Dette pour Paul Agnel – f°366

Le 30/09/1609 a comparu Jean Roet du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de conségal mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, les empruntant pour les semer cette année et saison dans ses terres et celles de son frère, promettant de les rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu, qui s'est porté pleige. Ledit Roet hypothèque sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Arnoux de Saint-Martin-de-la-Brasque (84) et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Procuration pour Jaumette Besson – f°367

Le 30/09/1609 a comparu Jaumette Besson fille de Me François Besson et de Jeannette Arnaud de la ville de Grasse (06), femme de Honoré Castelin domiciliés à présent en ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a nommé comme procureur son dit mari pour qu'il fasse la division et le partage de tous ses biens et droits paternels et maternels encore indivis entre elle et Peyronne et Barthomeyrette Besson, ses sœurs, et vendre les biens comme il voudra. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Me Balthazar Gueidan notaire royal et Barthélémy Imbert, de ce lieu. [Signé : Gueidan]

Dette pour Paul Agnel – f°368

Le 30/09/1609 a comparu Claude Ravel habitant à La Motte-d'Aigues (84) lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, quatre charges de conségal mesure courante, en prêt, les empruntant pour les semer cette saison dans ses terres à La Motte-d'Aigues, promettant de les rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Ledit Ravel hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Vincent May et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, V May]

Le 29/10/1611 acte barré à la demande et présence de Jacques Gueidan comme cessionnaire dudit Agnel, suivant acte chez Me Louis Sauvecane, confessant avoir été remboursé par ledit Ravel desdites quatre charges de conségal d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Brancais Vian et Guillaume Bœuf. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour Paul Agnel – f°369

Le 30/09/1609 a comparu Barthélémy Gouirand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de conségal mesure courante en prêt, pour les semer cette saison dans ses terres à La Motte-d'Aigues, promettant de le rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu qui s'est porté pleige. Ledit Ravel hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Nicolas Olivier et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Goirand, N Olivier]

Procuration pour Magdeleine Cortin – f°370

Le 30/09/1609 a comparu Magdeleine Cortin femme de Pierre Ferrat, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a constitué comme procureur Pierre Ferrat, son fils, absent, pour recouvrer en son nom de noble Michel Cortin de la ville d'Aix-en-Provence (13), son cousin, la somme de 39 livres 8 sols sur ce qu'il doit à ladite Cortin suivant les actes passés entre eux afin que ladite somme doit employée pour s'acquitter du prix des biens acquis par ladite Cortin de la communauté de ce lieu suivant acte par Me Louis Sauvecane notaire royal de ce lieu le 28/02/1607 et pouvoir en faire l'expédition à Me Claude Darbon procureur fondé de ladite communauté. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Georges Constans et Barthélémy Imbert de ce lieu. [Signé : G Constans]

Reconnaissance de dot pour Marguerite Girard – f°372

Le 01/10/1609 a comparu Jean Pourchier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari de Marguerite Girard, fille de Charles Girard et de feu Catherine Queyrel, de la ville de Pertuis (84), résidant désormais en ce lieu, a confessé avoir reçu dudit Girard son beau-père, présent, la somme de 90 livres en déduction et à bon compte de la dot assignée à ladite Marguerite en son contrat de mariage chez ce notaire. D'où quittance pour cette paie pour l'année en cours, et reconnaissance. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Honorat Constans et Michel Chivalier, de ce lieu. [Signé : JH Constans]

Dette pour Me Pascal Sicard – f°373

Le 01/10/1609 a comparu Michel Nicolas du lieu de Peypin-d'Aigues (84) tant en son nom que comme procureur de Pierre, son frère, lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Pascal Estienne de La Motte-d'Aigues (84), absents, quatre charges de blé annone mesure courante en prêt, les empruntant pour les semer cette saison dans ses terres à Peypin-d'Aigues, et promet de les rendre à Pâques, hypothéquant sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Louis Billard et Denis Brun, de ce lieu. [Signé : Danis Brun]

Dette pour Paul Agnel – f°374

Le 01/10/1609 ont comparu Daniel Jourdan et Anne Brunet du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, ledit Jourdan 2 saumées et demi de conségal et ladite Brunet 7 panaulx de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, pour les semer cette saison dans leurs terres à La Motte-d'Aigues, promettant de rendre les grains à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Laugier et Antoine Turrier, de ce lieu. [Signé : Jacques Gaydan]

Dette pour Antoine Jurami – f°375

Le 01/10/1609 ont comparu Louise Michel et Jacques Darbon, mère et fils, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), absent, la quantité de trois charges de conségal mesure courante, en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, pour les semer cette saison tant dans leurs terres que dans celles qu'ils tiennent en arrentement dudit Jurami comme tuteur des hoirs de feu Me Barthélémy Vassal, et promettent de rendre les grains à Noël prochain avec hypothèque de leur récolte. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Honoré Constant et de Pierre Constant, de ce lieu. [Signé : JH Constans, Pierre Constans]

Le 29/12/1617 acte barré à la demande et en présence de Me Louis Aujoin procureur de Me Raymond Spagnet avocat en la cour, mari de demoiselle Cécile Jurami, confessant avoir été payé par ledit Jacques Darbon desdites trois charges tant en grains qu'en argent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Mathieu Nel et Jean Chansaur, de ce lieu. [Signé : Aujoin]

Dette pour Paul Agnel – f°376

Le 01/10/1609 a comparu Pierre Bonardel du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la quantité de sept panaulx de conségal mesure courante en prêt, le tout reçu d'où quittance, les empruntant pour les semer cette saison dans ses terres à La Motte-d'Aigues, promettant de les rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu, qui s'est porté pleige. Ledit Bonardel hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Armand de La Motte-d'Aigues et François Pourchier de ce lieu. [Signé : Jacques Gaydan]

Dette pour Paul Agnel – f°378

Le 01/10/1609 a comparu Jean Armand de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, sept panaulx de conségal mesure courante en prêt, le tout reçu d'où quittance, pour les semer cette saison dans ses terres. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Ledit Armand a hypothéqué sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de François Pourchier et Honoré Pascal, de ce lieu. [Signé : Jacques Gaydan]

Dette pour Paul Agnel – f°379

Le 02/10/1609 ont comparu David Bret, Pierre Bret et Jean Sambuc, du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, ledit David deux saumées, Pierre Bret une saumée et demie et ledit Sambuc une saumée, le tout de

conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, les empruntant pour les semer cette année dans leurs terres et dans celles qu'ils tiennent en arrentement audit lieu de Cabrières-d'Aigues et promettant de les rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu qui s'est porté pleige. Lesdits Bret et Sambuc ont hypothéqué leur récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Nicolas Olivier et Isnard Molinet, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour Paul Agnel – f°380

Le 02/10/1609 ont comparu Etienne et Michel Roux de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel, marchand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, ledit Etienne une saumée et demi de conségal et ledit Michel une demie saumée de conségal, mesure courante, en prêt, pour les semer cette saison dans leurs terres à La Motte-d'Aigues, et promettent de les rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan qui s'est porté pleige. Lesdits Roux ont hypothéqué leur récolte. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence d'Isnard Molinet et Antoine Andrieu de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour Paul Agnel – f°381

Le 02/10/1609 a comparu Jacques Roman habitant de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de conségal mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, l'empruntant pour la semer dans les terres d'Isabeau Antoard sa femme à Cabrières-d'Aigues, et promettant de la rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu qui s'est porté pleige. Ledit Roman hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Balthazar Billard et Barthélémy Imbert, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Billard]

Dette pour Paul Agnel – f°382

Le 03/10/1609 a comparu Jean Bouchard du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de conségal, mesure courante, en prêt, reçues d'où quittance, les empruntant pour les semer cette saison dans ses terres à La Motte-d'Aigues et promettant de les rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu qui s'est porté pleige. Ledit Bouchard hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Toussaint Sauvecane et Jean Martin, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, J Martin]

Dette pour Paul Agnel – f°385

Le 05/10/1609 a comparu Pierre Ripert de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une demie charge de conségal mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, pour la semer cette année dans ses terres à La Motte-d'Aigues et promet de la lui rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu qui s'est porté pleige. Ledit Ripert hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jaume Monier et Honoré Thurin. [Signé : Jaques Gaydan, H Thurin]

Le 30/05/1612 acte barré à la demande et présence de Jacques Gueidan cessionnaire de Paul Agnel suivant acte reçu par Me Sauvecane, confessant avoir été payé par ledit Ripert de la demie charge de conségal, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Pourret et Honoré Thurin. [Signé : Jaques Gaydan]

Mègerie entre Paul Agnel et Bertrand et Antoine Arlaud - f°386 [vaccat]

Le 05/10/1609 a comparu Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Bertrand et Antoine Arlaud, frères du lieu de Mirabeau (84) habitants à Beaumont-de-Pertuis (84), ledit Bertrand présent, acceptant pour son frère absent qui devra le ratifier dans les 15 jours, le nombre de 102 chèvres comprenant 18 chevreaux que ledit Bertrand Arlaud a reçus ce jour, d'où quittance ; ainsi que 18 chèvres et 9 chevreaux que lesdits Arlaud lui

ont vendu pour 60 livres compensées sur ce que lesdits Arlaud doivent audit Agnel soit au total 129 bêtes pour 5 années. [vaccat, acte inachevé]

Quittance pour Jean Gaillard – f°387

Le 05/10/1609 a comparu Pierre Sauvan maître menuisier habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jean Gaillard de ce lieu, présent, la somme de 42 livres pour reste et entier paiement de certains mandats des fournitures faites à la communauté par ledit Sauvan et par feu Pierre Gaillard père dudit Jean, employés pour son profit particulier et dont il y a eu procès entre eux par-devant les officiers de ce lieu, ainsi que pour toutes les autres affaires qu'il y a eu entre eux et ledit feu Gaillard, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Balthazar Gueidan notaire royal et Jean Candolle praticien de ce lieu. [Signé : Gueidan, Candolle]

Dette pour Paul Agnel – f°388

Le 05/10/1609 a comparu Jean Gouirand du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux charges de conségal mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, pour les semer cette année dans ses terres à La Motte-d'Aigues et promettant de les rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu, qui s'est porté pleige. Ledit Gouirand hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Vincent May et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, M Rodde, V May, Jean Goiran]

Compte-final avec vente de chèvres pour Paul Agnel contre Bertrand et Antoine Arlaud – f°389

Le 05/10/1609 a comparu Bertrand Arlaud du lieu de Mirabeau (84) habitant Beaumont-de-Pertuis (84), lequel tant pour lui que pour son frère Antoine qui devra ratifier cet acte dans les quinze jours, a confessé devoir à Paul Agnel, marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 300 livres pour le prix de 102 « bestes chevrunes » [chèvres] que lesdits Arlaud ont acheté audit Agnel, bêtes reçues d'où quittance, ainsi que 75 livres pour satisfaction de ce que ledit Agnel a payé pour lesdits Arlaud comme pleige auprès de noble Jean Dorgon de Pertuis (84) coseigneur de Puimichel (04) et pour tout ce qu'ils doivent audit Agnel jusqu'à ce jour, sans inclure les 21 livres qu'ils devait pour le prix du bétail acheté tant dudit Agnel que de « messieurs ses compaignons » suivant acte reçu par Me Sauvecane notaire de ce lieu en 1607. Au total, ils doivent donc à Paul Agnel 375 livres que ledit Arlaud promet de payer d'ici cinq ans et en attendant lui paiera une pension de ladite somme au denier seize dont le premier paiement aura lieu dans un an jour pour jour et ainsi à chaque année jusqu'à entier paiement. Quand lesdits Arlaud paieront une partie de la somme, tant que le paiement n'est pas inférieur à 10 écus, ledit Agnel devra la prendre et réduire la pension au prorata. D'où quittance dudit Agnel pour toutes leurs affaires passées. Ledit Arlaud quitte ledit Agnel « de ce qu'il avoit retiré pour eulx du droict des folures des jumentz qu'ilz ont a megerie de luy et pour le temps qu'ont travaillé en cedit lieu ». Le bétail acheté est hypothéqué au profit dudit Agnel y compris la part desdits Arlaud sur la mègerie des juments et leur croît. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Sauvaire Bertet notaire royal de Grambois (84) et Raphaël Bonaud de Pertuis (84). [Signé : P Agnel, B Arlaud, Bertet, Bonaud]

Dette pour Pierre Mairetet – f°392

Le 05/10/1609 a comparu Pierre Sauvan maître menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet habitant de ce lieu, présent, une saumée de conségal mesure courante en prêt, pour la semer dans ses terres et promet de la lui rendre à Pâques, hypothéquant sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jaume Monier et de Jean B...er. [Signé : Mairetet]

Le 23/08/1610 acte barré à la demande et présence dudit Pierre Mairetet confessant avoir été payé dudit Sauvan, présent, de ladite saumée de conségal, d'où quittance. Fait en ce lieu « et presance que dessus ». [Signé : Mairetet]

Dette pour Me Pascal Sicard et Pascal Estienne – f°393

Le 05/10/1609 a comparu François Roman du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard et Pascal Estienne de La Motte-d'Aigues (84), ledit Sicard présent, 8 charges de blé annone et 6 charges de conségal, mesure courante, en prêt, reçues d'où quittance, pour les semer cette saison dans ses terres audit lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque, promettant de rendre les grains à Pâques et hypothéquant sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, en présence de Jacques Garcin et Guillaume Bœuf, de ce lieu. [Signé : Roman, Sicard]

Dette pour Michel Rodde – f°394

Le 06/10/1609 a comparu Toussaint Chateminois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Michel Rodde de ce lieu, présent, une charge de blé annone mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Martin et Sauvaire Canard, de ce lieu. [Signé : M Rodde, Canard]

Le 09/11/1610 acte barré à la demande et présence dudit Michel Rodde confessant avoir été payé par ledit Chateminois, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Louis Allard et Georges Constans. [Signé : M Rodde, L Alard]

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°394

Le 06/10/1609 a comparu André de Nante fils et procureur de Martin de Nante son père du lieu de Gordes (84), suivant procuration reçue par Me Baille notaire dudit lieu le 18/03/1609, lequel a confessé avoir reçu du capitaine Etienne Pascal et d'Esprit Guiramand de la ville d'Aix-en-Provence (13) et des deniers dudit Pascal déboursés par Jean Chabert maître maçon de Manosque (04), présent, la somme de 48 livres pour reste et entier paiement de 105 livres que ledit Pascal a été condamné à payer par sentence du lieutenant de juge du 22/06/1609 et des dépens exécutoires tant contre lui que ledit Chabert séquestre de ses meubles. Le paiement a été fait « en trois doubles d'Espagne, sezains et autres monnaie comprenant audit paiement trois livres au prix de deux roues de charrette laissées en la maison dudit Denante », d'où quittance envers ledit Pascal qui pourra se retourner contre ledit Guiramand pour la part le concernant. Ledit Chabert est déchargé du séquestre. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier et Jean Martin, de ce lieu. [Signé : Jehan Chabert]

Dette pour Antoine Jurami – f°396

Le 06/10/1609 ont comparu le capitaine Bernard Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Mathurin Gelu, de Grambois (84) habitant en ce lieu, lesquels ont confessé devoir à Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), absent, la quantité de 16 saumées de blé annone mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, pour les semer dans les terres et affar de la bastide dudit Roy quartier de Piedbernard en ce lieu, promettant de les rendre au 1^{er} mai et hypothéquant la récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Martin de ce lieu et Guillaume Moreli de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : B Roy, Morel]

Déclaration pour dame Jeanne de Bourdon – f°398

Le 07/10/1609 a comparu Mathieu Manuel de Grambois (84), tant pour lui que pour Honoré, son frère, lequel a confessé et déclaré à dame Jeanne de Bourdon, dame de Saint-Hilaire, présente, avoir reçu d'elle 11 saumées de blé annone et 11 saumées de conségal et 1 charge et demie d'avoine ainsi que 1 charges et demie d'orge que ladite dame devait lui donner cette année pour les semer dans les terres de sa bastide suivant leur acte d'arrentement chez Me Decitrani notaire d'Aix-en-Provence

(13), d'où quittance. Ceci comprend les 5 charges et 6 panaulx de blé annone que ledit Manuel devait à ladite dame suivant acte reçu chez ledit Me Decitrani qu'il a déduit du reste. Il promet de rendre les grains aux termes et conditions de l'acte d'arrentement et ladite dame lui fait donc quittance des 5 charges et 6 panaulx de blé annone. Ledit Manuel déclare aussi devoir 2 charges et demi de conségal en prêt qu'il a reçu ce jour, promettant de les rendre à Pâques ainsi que 18 livres prêtées précédemment dont il y a une cédula privée qu'il rendra fin novembre. Ledit Manuel devra faire ratifier l'acte à son frère d'ici un mois. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de Me Antoine Ange de ce lieu et Jacques Gondon bourgeois de Saignon (84). [Signé : Janne de Bourdon, Manuel, J Gondon, Ange]

Dette pour noble Pierre de Vaquet – f°400

Le 07/10/1609 a comparu Pierre Roman, baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à noble Pierre de Vaquet, écuyer de l'Isle (84), absent, la somme de 90 livres pour le prix d'un cheval d'Espagne poil rouge qu'il a acheté audit Vaquet, reçu d'où quittance, et promet de le payer le 15 août. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Me Joseph Emin et Marc Berard de ce lieu. [Signé : Emin]

Dette pour Jean Miolan – f°401

Le 09/10/1609 ont comparu Brancais Vian et Gaspard Reboul de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels ont confessé devoir à Jean Miolan marchand habitant Marseille (13), présent, la quantité de deux saumées de conségal et deux charges de blé annone mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, pour les semer cette année dans leurs terres en ce lieu et promettant de les rendre à la Sainte-Magdeleine et hypothéquant leur récolte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Guillaume Moreli de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Jehan Miollan, Gaspard Reboul]

Le 23/09/1615 ledit Jean Miolan a confessé avoir reçu dudit Brancais Vian une charge de conségal à bon compte des 4 charges dudit acte, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Bœuf et Marquet Berard de ce lieu. [Signé : Jehan Miolan]

Le 19/09/1618 ledit Jean Miolan a confessé avoir reçu dudit Brancais Vian présent, une charge de blé annone pour sa part de ladite obligation d'où quittance seulement pour ledit Vian. Fait en ce lieu en présence de Jean Pascal et Claude Favier, de ce lieu. [Signé : Jehan Miollan]

Le 20/09/1618 ledit Jean Miolan fait quittance audit Reboul desdites deux charges de blé, en présence de Jean Sicard et François Velixandre de ce lieu. [Signé : Jehan Miollan]

Quittance pour Brancais Vian – f°402

Le 09/10/1609 a comparu Jean Miolan marchand de Marseille (13), lequel décharge Brancais Vian de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, de la séquestration qu'il avait faite contre Raymond Plantard, de ce lieu. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean François Bouzon et Gaspard Reboul, de ce lieu. [Signé : Jehan Miollan]

Mègerie de terre entre Jaumet German et François Moret – f°403

Le 09/10/1609 ont comparu Jaumet Germain de ce lieu de La Tour-d'Aigues et François Moret de Peypin-d'Aigues (84), lesquels ont déclaré avoir fait une convention de mègerie entre eux pour semer les terres cultivées à guéret cette année à l'affar de la bastide que ledit Moret tient en arrentement de Me Louis Sauvecane qui appartenait à Marie May au quartier de Rorabeau. Ledit Germain fournira tous les grains et paiera la moitié des factures pour la réduction des grains jusqu'à l'aire sauf les factures du moment des semences qui seront à la charge dudit Moret. Puis ils se partageront la récolte après le paiement de la dîme et du caulcage, les pailles resteront audit Moret. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Miolan marchand de Marseille (13) et Guillaume Moreli de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Morel, Jehan Miollan]

Dette pour Jean Miolan – f°404

Le 09/10/1609 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Miolan marchand de Marseille (13), présent, la somme de 12 livres en prêt, reçue d'où quittance, promettant de la rendre à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Claude Pourret de ce lieu et Guillaume Moreli de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Jehan Miollan]

Dette pour Me Pascal Sicard et Pascal Estienne – f°405

Le 09/10/1609 a comparu Jean Estienne du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Pascal Estienne de La Motte-d'Aigues (84), absents, une saumée et demi de blé annone en prêt pour la semer cette année dans ses terres et promet de la rendre au 1^{er} mai. Il hypothèque sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Laurent Solliers et Jean Brigas, de ce lieu. [Signé : Brigas]

Dette pour Antoine Jurami – f°406

Le 10/10/1609 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), absent, 10 charges de conségal mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Philippe Estienne de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour Paul Agnel – f°407

Le 12/10/1609 a comparu Jean Antoard fils de Louis de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, quatre charges de blé annone mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, pour les semer dans ses terres et il promet de les rendre à Pâques, hypothéquant sa récolte. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu, qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean François Bouzon et Auban Reboullon, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Le 25/01/1611 acte barré suite à une quittance reçue par Me Louis Sauvecane notaire du 22/10/1610 exhibée par Jacques Gueidan qui a confessé avoir été payé par ledit Anthoard desdites quatre charges de blé, d'où quittance. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour Balthazar Gueidan, notaire – f°408

Le 12/10/1609 a comparu Jean Jourdan de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Me Balthazar Gueidan, notaire royal de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, une saumée et demi de conségal mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, pour la semer cette année dans ses terres à La Motte-d'Aigues et il promet de la rendre à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jaume Monier et Sauvair Canard, de ce lieu. [Signé : Canard, Gueidan]

Arrentement des biens de feu Esprit Gasquet – f°409

Le 12/10/1609 a comparu Michel Gasquet du lieu d'Ansouis (84), lequel en qualité de tuteur et administrateur des biens des enfants de feu Esprit Gasquet, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a arrenté à Laurent Solliers de ce lieu, présent, une vigne d'une carterade et demi quartier de Raphinel confrontant vignes d'André Meynier et le chemin ; une autre vigne à La Garrigue d'une demie carterade confrontant vignes de Pierre Aucel, de Jean Bues et le chemin ; une autre vigne au Plan d'une demie carterade confrontant vignes d'Elzias Ferland et de Claude Roman ; une autre vigne et verger d'une demie carterade à Pielibous confrontant vignes de Georges Besson, d'Elzias Ferland et la draye ; un chenevier à La Barrière d'une éminade confrontant chenevier de Georges Constans et la rivière ; un autre chenevier aux Maisses de deux émines « en granier » confrontant terre de Pierre Sauvan et Laurent Reymond ; une terre au quartier de Vaumalle d'une saumée confrontant terre de Laurent Reymond et le fossé ; une autre terre à Raphinel de deux émines confrontant terre d'André Meynier et la susdite vigne ; et encore un autre coin de terre joignant ladite vigne de La

Garrigue. Le tout pour 3 ans et 3 récoltes entières dès la fin de mars dernière quand les biens furent mis à l'encan public par-devant les officiers de ce lieu et se terminant, la dernière année, à Noël. Le tout pour le prix de 18 livres à payer chaque année à Noël. Acte fait et publié en ce lieu, dans l'auditoire du greffe, en présence de Jean Pierre Coussin et Jean Grillard, de ce lieu. [Signé : J Cossin, J Grillard]

Le 23/09/1614, Antoine Gasquet tant en son nom qu'en celui de son frère, a confessé avoir reçu de Laurent Solliers, présent, la somme de 8 livres 18 sols pour reste et entier paiement de la rente desdits biens selon leur compte final, d'où quittance. Fait en ce lieu, en présence de Denis Brun et Jean Sicard, de ce lieu. [Signé : Danis Brun, Sicard]

Convention de mègerie pour Jean Grillard et Jacques Nalin – f°411

Le 12/10/1609 ont comparu Jean Grillard habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Jacques Nalin maréchal de Forcalquier (04), lesquels ont passé entre eux une convention de mègerie, savoir de semer cette année les terres cultivées à guéret dans l'affar de la bastide dudit Grillard quartier de Valpetite pour « sa part le concernant de ce qu'il devoit fere et fournir a la megerie passée entre luy et Noel Rogier a laquelle ledit Nalin entrera pour la quatriesme partie ». Ledit Nalin devra fournir tous les grains pour la part dudit Grillard jusqu'à trois saumées de conségal et paiera le quart des frais pour la réduction des grains de la mègerie avec ledit Rougier. Une fois les taxes payées, ledit Grillard partagera par moitié la récolte avec ledit Rougier puis partagera sa propre moitié avec ledit Nalin qui aura donc le quart. Ledit Nalin n'aura pas à participer aux pailles. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Peypin et Sauvaire Canard, de ce lieu. [Signé : Canard, J Grillard]

Dettes pour Me Claude Darbon – f°412

Le 12/10/1609 a comparu Pierre Barthélémy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon praticien de ce lieu, présent, une saumée et demi de blé touzelle mesure courante, en prêt, pour la semer cette année dans une terre qu'il possède au quartier de Rialle, promettant de la rendre le 1^{er} mai. Il hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Bressier et Sauvaire Canard de ce lieu. [Signé : Canard]

Le 31/08/1610 acte barré à la demande et présence dudit Me Darbon qui a confessé être satisfait dudit Barthélémy, présent, et de ladite saumée et demi de blé, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Bœuf et Barthélémy Imbert, de ce lieu. [Signé : Darbon]

Dettes pour Paul Agnel – f°413

Le 13/10/1609 ont comparu Barthélémy et Etienne Gouirand, de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, ledit Barthélémy deux charges et demi de blé annone et ledit Etienne deux charges et demie de blé et une charge et demi de seigle, mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, pour les semer cette année dans leurs terres à La Motte-d'Aigues, promettant de les rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu, qui s'est porté pleige. Lesdits Gouirand hypothèquent leur récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Pierre Coussin et Jean Sicard, de ce lieu. [Signé : Goirand, Sicard]

Dettes pour Paul Agnel – f°414

Le 13/10/1609 ont comparu Guillaume Nicolas, Pierre Croux et Vinson Mothon du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, ledit Nicolas cinq charges de blé annone, ledit Croux deux charges de blé et ledit Mothon quatre charges de blé annone et une charge de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, pour les semer cette année dans leurs terres à La Motte-d'Aigues. Ils promettent de rendre les grains à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu, qui s'est porté pleige. Lesdits Nicolas, Croux et Mothon hypothèquent leur récolte. Acte fait et publié en ce lieu,

dans le greffe, en présence de Sauvaire Canard de ce lieu et Guillaume Moreli. [Signé : Canard, Morel, Jaques Gaydan]

Dette pour Jean Gondon et noble Jean Meollon – f°415

Le 13/10/1609 a comparu Mathieu Furet de Peypin-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à noble Jean Meollon et à Jacques Gondon, fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absents, trois charges de blé moitié annone moitié conségal, en prêt, le tout reçu d'où quittance, pour les semer cette année dans ses terres. Il promet de les rendre à Pâques et hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Nicolas Darbon et Antoine Pourchier, de ce lieu.

Transaction entre Nicolas et Jeanne Darbon – f°416

Le 13/10/1609 qu'il soit notoire qu'un procès soit à craindre entre Nicolas Darbon fils et héritier des feu Jean et Catherine Mathieu, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, et Jeanne Darbon sœur dudit Nicolas, fille légitime desdits feus Darbon et Mathieu. Ledit Nicolas prétend avoir « l'entiere succession de l'heritage de leurdit feuz pere et mere, mesmes debatre la nulité du testament de ladite Mathieue fait l'hors de son decces et pendant l'absence dudit Nicollas ». Ladite Jeanne entend soutenir la validité dudit testament « et fere dire qu'elle participeroit esgallement avec sondit frere a l'entiere sucession de leursditz pere et mere tant pour ce que l'intention de ladite Mathieue estoit volontere et ramplie de bons sugetz notamment des affectionnés services qu'icelle Jehanne luy avoit fait pendant sa longue maladie et indisposition de vieillesse pendant que ledit Darbon son frere estoit absant de ce pais travaillant de son estant de mestre pothier d'estain a son proffict particulier ».

Pour éviter le procès, ont comparu lesdits Nicolas et Jeanne Darbon, frère et sœur, ladite Jeanne autorisée par la présence de Barthélémy Imbert son mari, lesquels se sont accordés ainsi. Ledit Nicolas Darbon pourra demander sur l'héritage de ses parents « concistant principalement en meubles de maison treuvés lhors du decces de ladite feue Mathieue en ce que regarde le fondz et meubles seullement » ladite Jeanne devra lui verser 69 livres, payées à l'instant par son mari de son propre argent d'où quittance de la somme et desdits fonds et meubles. Si à l'avenir il est découvert d'autres droits de la succession de leurs parents, ils appartiendront de plein droit audit Nicolas. Il a aussi été convenu que ledit Imbert doit renoncer à être remboursé pour le prêt de 24 livres qu'il a fait audit Nicolas suivant acte d'obligation reçu par Me Louis Sauvecane cette année d'autant que cette somme a été comprise dans lesdites 69 livres. Le reste de l'héritage appartient à ladite Jeanne et les parties renoncent à tout procès. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Claude Darbon et Jean Guillaume Sauvecane, de ce lieu. [Signé : Darbon, Sauvecane]

Dette pour Paul Agnel – f°420

Le 13/10/1609 a comparu Anne Brunet veuve, de La Motte-d'Aigues (84), laquelle a confessé devoir à Paul Agnel, marchand habitant de La Tour-d'Aigues, absent, une charge de blé annone en prêt, reçue d'où quittance, pour la semer cette année dans ses terres à La Motte-d'Aigues, promettant de la rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu, qui s'est porté pleige. Elle hypothèque la récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jaume Monier et Antoine Astoin, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan]

Dette pour Me Jean Candolle – f°420

Le 15/10/1609 a comparu Jaume Arnaud du lieu de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Me Jean Candolle, praticien d'Aix-en-Provence (13), présent, quatre charges de blé annone mesure courante, en prêt, pour les semer cette saison dans ses terres aux quartiers de l'Aire, des Perrières et de La Fontaine et au pasquier, le tout reçu d'où quittance, promettant de les rendre à

Pâques et hypothéquant sa récolte. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de Jean Martin de ce lieu et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : J Martin, Bertet]

Le 24/09/1610 acte barré à la demande et présence dudit Candolle confessant avoir été payé par ledit Arnaud, absent, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Pons ...rt de La Bastidonne (84) et Barthélémy Imbert, de ce lieu. [Signé : Candolle]

Dette pour Paul Agnel – f°421

Le 16/10/1609 a comparu Pierre Ripert fils de Pieron du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de blé annone mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, pour la semer cette année dans ses terres à Cabrières-d'Aigues, et promet de la rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu, qui s'est porté pleige. Ledit Ripert hypothèque sa récolte. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Candolle d'Aix-en-Provence (13) et Antoine Andrieu de ce lieu.

Quittance pour la communauté de Pierrevert – f°422

Le 16/10/1609 a comparu Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de Pierrevert (04) et des mains de Luc Michel trésorier moderne dudit lieu, présent, la somme de 77 livres à bon compte de ce que la communauté doit audit Allemand comme cessionnaire de Me Joseph Maixe dudit lieu son beau-père. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Valentin Clemens et Mathieu Nel de ce lieu. [Signé : Michel]

Déclaration en faveur de Georges Gueidan – f°423

Le 16/10/1609 a comparu Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Georges Gueidan son fils, présent, que « combien que Laurens Vian a feu Jaques de cedit lieu se soyt obligé envers luy pour dix charges bled annone et Pierre et François Romans du lieu de Saint Martin de La Brasque pour douze charges au pur nom d'icelluy Jaques suyvnt les actes receus par mestre Sauvecane et moydit notere en an et jour y contenus, ce nonobstant lesdits grains sont du propre dudict George provenus de son negoce et travail et en ceste consideration il c'est desparty et despart desdites obligations comme estant le propre bien de sondit filz et en tant que de besoing luy en a fait toutes les cessions requizes pour le recouvrement et soubz les clauses necessaires en forme ». Fait et publié en ce lieu chez ledit Gueidan en présence de Me Pons May chirurgien et Claude Tamisier de ce lieu. [Signé : P May, Jaques Gaydan, Claude Tamisier]

Dette pour Me Pons May avec quittance pour François Icard – f°424

Le 17/10/1609 a comparu François Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la quantité de deux saumées de blé annone mesure courante, en prêt, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre à Pâques. Ledit Me May confesse avoir reçu dudit Icard trois charges de blé moitié annone moitié conségal qu'il lui devait suivant acte reçu chez ce notaire, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Michel Rodde et Jean Martin, de ce lieu. [Signé : P May, M Rodde, Icard]

Quittance pour Philippe Estienne – f°425

Le 17/10/1609 a comparu Philippe Roy de La Bastide-des-Jourdans (84), lequel a confessé avoir reçu de Philippe Estienne habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 60 livres en déduction et à bon compte du prix d'un mulet mentionné dans l'acte reçu chez ce notaire le 01/12/1607, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Honorat Pascal de ce lieu et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Bertet]

Dette pour Paul Agnel – f°426

Le 17/10/1609 a comparu Jacques Roman de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, deux saumées de blé annone mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, pour les semer cette année dans ses terres dotales au terroir dudit Cabrières-d'Aigues, promettant de les rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu qui s'est porté pleige. Ledit Roman hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Pascal de ce lieu et Jacques Baridon de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Jaques Baridon]

Quittance pour Guiot Pardigon – f°427

Le 17/10/1609 a comparu Me Claude Darbon praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Guiot Pardigon du lieu de Mirabeau (84), présent, la somme de 13 livres 4 sols que ledit Pardigon a été condamné à lui payer par sentence des officiers de Mirabeau du 11/10/1609 « comme respondant pour Anthoine Perdigon son frere », somme reçue d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Thurin fils d'Honoré et de Me François Escoffier chirurgien de ce lieu. [Signé : Darbon, Fransois Escoufier, Jehan Thurin]

Procuration pour la communauté de La Tour-d'Aigues – f°428

Le 18/10/1609 qu'il soit notoire que le conseil général de ce lieu de La Tour-d'Aigues a été convoqué dans la maison commune par-devant Me Balthazar Gueidan notaire royal, lieutenant et baile, à la requête et présence de Laurent Vian et Jacques Monier consuls où furent présents Jean Louis Roy, Me Pascal Sicard, Me Claude Darbon fils de François, Honoré Thurin, Me Jean Guillaume Sauvecane, Me Joseph Emin, Georges Constans, Me Claude Gavaudan, Antoine Martin, Antoine Astoin, Honoré Roux, François Icard, Balthazar Lantelme fils de feu Antoine, Brancais Vian, Antoine Vassal, Antoine Rougier, Auban Rebouillon, Jean Bouchet, Marquet Martin, Jean Bues, Isnard Lantelme, Georges Meisonier, Isnard Brun, Barthélémy Fournier, Barthélémy Gueidan, Antoine Voulaire, Michel Barthélémy, André Silvestre, Isnard Daumas, Guillaume Sicard, François Chabert, François Gabriel, Me Pons May, Antoine Terrier et Grégoire Velixandre, tous de ce lieu « tant conseillers que aultres faisant comme ilz ont dict l'entier conseil de ladite communauté ». Malgré « les grandes impositions » faites jusqu'à présent, la communauté se trouve chargée de 36000 livres de pension perpétuelle au denier douze et qu'en les réduisant au denier seize cela serait « ung grand proffict et vray moyen de solager le corps general et remettre les particuliers en repos » mais pour y parvenir il faut emprunter ou vendre des pensions « ce que mis en conferance auroit esté recogneu tres neccesaire d'effectuer ».

Ont donc comparu ceux-ci-dessus, lesquels au nom de la communauté entière ont constitué pour procureurs lesdits Vian et Monier consuls, Me Jean Guillaume Sauvecane et Me Pascal Sicard, présents, ou trois d'entre eux, pour en leur nom vendre une pension annuelle et perpétuelle pour le capital de 15000 livres rachetable à ladite communauté et à ladite raison du denier seize ou, à défaut, faire un crédit de 15000 livres pour l'acquittement des sommes dues au denier douze afin de soulager la communauté. Fait et publié au dit lieu, en présence de Jean Bouchard de La Motte-d'Aigues (84) et Jean Falissian de Cabrières-d'Aigues (84). [Signé : Gueidan, J Monier, Sicard, H Rous, L Vian consul, G Constans, A Martiny, Sauvecane, Barthelemy, Iccard, Darbon, P May, Francois Chabert, Gavaudan, I Lantelme]

Dette pour Pierre Mairetet – f°430

Le 19/10/1609 a comparu Melchion Candelier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, une saumée de conségal mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, l'empruntant pour la semer dans ses terres et promettant de la rendre à Pâques. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Honoré Constans et Antoine Plantard, de ce lieu. [Signé : JH Constans, Plantard]

Le 20/10/1610 acte barré à la demande et présence dudit Pierre Mairetet confessant avoir été payé par ledit Melchion Candelier de ladite saumée de conségal, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence d'Antoine Andrieu et Barthélémy Imbert, de ce lieu. [Signé : Mairetet]

Dette pour Antoine Jurami – f°430

Le 19/10/1609 ont comparu Etienne Roux et Daniel Pavy de La Motte-d'Aigues (84), lesquels ont confessé devoir à Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), absent, ledit Roux deux saumées de blé et ledit Pavy une saumée de blé annone, mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, pour les semer cette année dans leurs terres à La Motte-d'Aigues et ils promettent de rendre les grains à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Lesdits Roux et Pavy hypothèquent leur récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de David Baridon de Cabrières-d'Aigues (84) et Sauvaire Canard de ce lieu. [Signé : Canard]

Dette pour Antoine Jurami – f°432

Le 19/10/1609 a comparu David Baridon du lieu de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), absent, une saumée de blé annone mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, pour la semer cette saison dans ses terres à Cabrières-d'Aigues et qu'il promet de rendre à Pâques. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Ledit Baridon hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Sauvaire Canard de ce lieu et Daniel Pavy de La Motte-d'Aigues (84). [Signé : Canard]

Dette pour Pierre Mairetet – f°433

Le 20/10/1609 a comparu Bastien Trochaud de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairetet de ce lieu, présent, quatre charges de conségal mesure courante en prêt pour les semer cette année dans ses terres et promettant de les rendre à Pâques, hypothéquant sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Brigas et Me Pascal Sicard de ce lieu. [Signé : Mairetet, Sicard, Brigas]

Dette pour Me Claude Darbon – f°434

Le 21/10/1609 a comparu Charles Germain habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon praticien de ce lieu, présent, deux charges de blé touzelle mesure courante en prêt pour les semer cette année dans ses terres, promettant de les rendre à Pâques et hypothéquant sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Me Pascal Sicard et Sauvaire Canard, de ce lieu. [Signé : Darbon, Sicard]

Dette pour Me Pascal Sicard – f°434bis

Le 21/10/1609 a comparu Mathieu Manuel de Grambois (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard de ce lieu de La Tour-d'Aigues et Pascal Estienne de La Motte-d'Aigues (84), absents, la quantité de trois charges de blé annone mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, pour les semer cette année dans les terres qu'il tient à ferme de Marguerite Madon à Saint-Martin-de-la-Brasque (84). Il promet de rendre les grains à Pâques et hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier et de Sauvaire Canard de ce lieu. [Signé : Canard, Manuel]

Le 23/09/1610 acte barré à la demande et présence dudit Me Pascal Sicard confessé avoir été payé par ledit Manuel des trois charges de blé d'où quittance. Fait en en ce lieu en présence de Raymond Plantard et Antoine Martel, de ce lieu.

Quittance entre Michel Rodde, Mathieu et Jean Rochel – f°435

Le 23/10/1609 ont comparu Michel Rodde de ce lieu de La Tour-d'Aigues d'une part, et Mathieu et Jean Rochel du lieu de Grambois (84), frères, lesquels ont confessé avoir reçu les uns des autres,

ledit Rodde desdits Rochel 48 livres 5 sols « a quoy ses vaccations et impaces sont esté taxés par monsieur le lieutenant general des submissions a siège d'Aix pour raison de l'administration des grains entre ses mains sequestrés a la requete de Laurens, Phelip et Anthoine [sic, il doit s'agir de Jean] Gaudemars, laquelle somme il a receue en grains » d'où quittance. Lesdits Rochel ont confessé avoir reçu dudit Rodde tous les grains de ladite séquestration, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de Sauvaire Canard de ce lieu et Jean Bertet de Grambois. [Signé : M Rodde, Canard, Bertet]

Dette pour Antoine Jurami – f°436

[entre le 23 et le 26, sûrement le 23] octobre 1609 a comparu Jean François Bouzon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), absent, trois saumées de blé annone et deux saumées de conségal mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, les empruntant pour les semer cette année dans ses terres et promettant de les lui rendre au 1^{er} mai. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pascal Sicard et de Jean Pourret fils d'Isnard, de ce lieu. [Signé : Sicard]

Convention entre Pierre Sauvan et Marquet Martin et Georges Meisonier – f°437

Le 26/10/1609 ont comparu Pierre Sauvan maître menuisier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part et Marquet Martin et Georges Meysonnier de ce lieu, d'autre part. Lesquels ont passé entre eux la convention suivante : lesdits Martin et Meysonnier seront tenus de scier « tous les souniers et faulx souniers que seront neccessaires pour l'eediffice que le sieur de Mane a baillé a fere audit Sauvan et tout le postan que fera besoing pour les planchiers dudit eediffice. Et encores les quarters et travetes ayant une canne au long ensemble les corvices que se mesureront et payeront a proportion si ne sont plus grosses pour lesquels sounniers et taules leur sera païé unze soulz pour canne mesurant les escoudeucz par tout, a esté aussi convenu que ledit Sauvan sera tenu couper et billonner tout le bois que sera besoing, a condition que lesdits seront tenus travailler ordinerement a ladite besoigne jusques a entiere perfection et sans la pouvoir discontinuer et la où ladite besougne pressera lesditz scyeurs seront tenus en metre d'autres pour les adcister et n'en pouvant treuver au besoing sera permis audit Sauvan de y employer telz autres qu'il advisera. Plus a esté convenu que icelluy Sauvan sera tenu expedier ausditz Martin et Meisonier la somme de trente livres que en effect ilz ont receu en souls reelle numeration facite et l'en ont quicté et le reste il leur payera en travaillant ladite besoigne ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Antoine Courenc et Mathieu Hupais de ce lieu.

Ratification pour Antoine Jurami par Nicolas Berard – f°439

Le 27/10/1609 a comparu Nicolas Berard habitant du lieu de Saint-Etienne, lequel informé de l'acte d'obligation passé hier par Delphine Bernard sa femme pour 10 livres 4 sols en faveur de Me Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), reçu chez Me Antoine Olivier notaire de Pertuis, l'a ratifié et approuvé. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de Honoré Thurin et Isnard Molinet, de ce lieu. [Signé : H Turin]

Dette pour Antoine Jurami contre Jean Mallan – f°440

Le 27/10/1609 a comparu Jean Mallan du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Antoine Juramy marchand de Pertuis (84), absent, une charge et demi de blé annone en prêt, reçue d'où quittance, l'empruntant pour la semer dans ses terres cette année et promettant de lui rendre les grains le 1^{er} mai. Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence d'Honoré Thurin et Guillen Audier, de ce lieu. [Signé : H Turin, Jaques Gaydan]

Quittance pour le capitaine Etienne Pascal – f°441

Le 27/10/1609 a comparu Claude Michelon maître menuisier de La Mure (38) lequel a confessé avoir reçu du capitaine Etienne Pascal d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 48 livres 1 sol pour le parfait de 300 livres en déduction et à bon compte des prix-faits entre eux passés tant pour la grande tour que la toiture du château seigneurial de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Bertet de Grambois (84) et Pierre Laumonier menuisier d'Aix-en-Provence. [Signé : Pascal, Pierre Lamonnier, Bertet]

Dette pour Joseph Laugier – f°442

Le 28/10/1609 a comparu Jean Brunel de Pertuis (84), lequel a confessé devoir à Joseph Laugier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la quantité de 8 saumées de conségal mesure courante en prêt, le tout reçu d'où quittance, en ayant semé la plus grande partie cette année dans les terres qu'il tient à ferme de Toussaint Chateminois. Il promet de rendre les rendre au 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence du capitaine Etienne Pascal et de Me Pierre Laumonier d'Aix-en-Provence (13). [Signé : Pascal, Pierre Lamonnier]

Dette pour Me Pons May – f°443

Le 28/10/1609 a comparu Mathieu Turrier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons Aubion [sic, Pons May] chirurgien de ce lieu, absent, la quantité d'une saumée de conségal mesure courante, reçue d'où quittance, l'ayant semé ces jours passés dans une terre qu'il tient de Me Elzias Phelip, promettant de rendre les grains à Pâques. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Georges Constans et d'Antoine Martin, de ce lieu. [Signé : G Constans]

Le 16/08/1611 acte barré à la demande et présence dudit Me May confessant avoir été payé par ledit Turrier, présent, de ladite saumée de conségal, d'où quittance. Fait en ce lieu, en présence de Honoré Thurin et Antoine Berard. [Signé : H Turin, P May]

Arrentement pour Jean Sauvecane contre Antoine Aubion – f°444

Le 28/10/1609 a comparu Jean Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme ayant charge de Claire Reynaud sa sœur, qui devra ratifier l'acte dans un mois, a arrenté à Antoine Aubion de Grambois (84) habitant à présent en ce lieu, présent, une bastide avec son affar de terres au quartier de Rorabeau et à celui de Restantier ; plus deux carterades de vigne et verger quartier de Passerone confrontant vignes de Me Joseph Emin en deux parts ; un chenevier quartier du Colombier confrontant chenevier de Laurence Blanchet. Le tout pour 5 ans et 4 récoltes à partir de la Toussaint prochaine sauf pour le chenevier qui ne sera inclus que de ce jour en un an. Le tout pour le prix et rente annuelle de 8 charges de blé moitié annone, moitié conségal, mesure courante à payer à chaque Sainte-Magdeleine à partir de la prochaine en un an. Ledit Aubion devra vivre avec sa famille et son bétail dans la bastide, il « prendra ung paillier qu'est a l'hierie et toutes les pastures que sont en ladite bastide et encores les pastures que le rantier que y est de presant laissera et randra le tout en mesme estat les dernieres années ». Acte fait et publié en ce lieu dans le greffe, en présence de Me Jean Guillaume Sauvecane, de ce lieu, et Mathieu Manuel de Grambois. [Signé : J Sauvecane, Sauvecane, Manuel]

Dette pour Chabert et Etienne Silvestre – f°446

Le 29/10/1609 a comparu Toussaint Chateminois de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Etienne et Chabert Silvestre, frères, ledit Etienne présent, la quantité de deux saumées deux panaulx de blé annone mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, promettant de le rendre le 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Pierre Constans et Jean Garcin, de ce lieu. [Signé : Pierre Constans]

Le 23/08/1610 ledit Etienne Silvestre a confessé être content dudit Chateminois, présent, des deux saumées deux panaulx de blé, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Imbert et Jaume Monier.

Obligation pour messieurs Meollon, Paul Agnel et Jacques Gondon – f°447

Le 29/10/1609 a comparu Claudette Jacquet femme de Raymond Plantard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a promis à noble Jean Meollon, Paul Agnel et Jacques Gondon, fermiers des droits seigneuriaux de ce lieu, ledit Agnel présent, la somme de 27 livres représentant selon ce qu'ils ont convenu le droit de lodz et de trézain pour la collocation que ladite Jacquet entend faire sur les biens de son mari tant pour sa dot, augment que pour d'autres sommes qu'il lui doit et qu'il a reconnu sur sa dot, collocation qui sera fait dans deux mois sous peine de nullité de cette convention. Elle devra payer ladite somme six mois après le décès dudit Plantard et les rentiers ne pourront rien demander d'autre. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Allemand de ce lieu et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Agnel, Bertet]

Quittance pour Raymond Plantard – f°448

Le 29/10/1609 a comparu Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Raymond Plantard, de ce lieu, absent, Claudette Jacquet sa femme présente, la quantité de 3 saumées de grain tant en blé annone qu'en conségal, que ledit Plantard lui devait suivant acte reçu par Me Gaspard Hupais notaire de ce lieu en 1603, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Allemand et Jean Bertet. [Signé : P Agnel, Bertet]

Mègerie entre Jean Allemand et Jean Roman – f°449

Le 29/10/1609 a comparu Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a baillé en mègerie à Jean Roman fils de François, de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), présent, une truie avec trois pourceaux à lait poil blanc que ledit Roman a reçus d'où quittance, pour trois ans à partir de ce jour. Ledit Allemand devra fournir deux « tamis de soin » [?] par porcelade et chacun participera à moitié aux frais du glandage. S'il y a des pertes, elles seront communes sauf si ledit Roman est responsable. Le bétail est hypothéqué audit Allemand. A la fin du bail, le bétail et son croît seront partagés à parts égales. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jaume Monier de ce lieu et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Bertet]

Quittance pour Denis Brun – f°451

Le 29/10/1609 a comparu Anthonone Brun de ce lieu de La Tour-d'Aigues, laquelle a confessé avoir reçu de Denis Brun cordonnier de ce lieu, son frère, présent, 3 livres pour « sa moitié de la robbe mentionnée dans la sentence arbitrale estant riere le greffe » du 10/11/1608 et 50 sols à bon compte de la part le concernant de la pension de 24 livres adjudée à ladite Brun suivant ladite sentence depuis le jour de celle-ci, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Bertet de Grambois (84) et Sauvaire Canard, de ce lieu. [Signé : Danis Brun, Bertet, Canard]

Accord entre Jean Sauvat et César Vian – f°452

Le 29/10/1609 qu'il soit notoire qu'un procès est en voie d'avoir lieu entre Jean Sauvat maître maçon, en qualité de mari de Marie Vian fille des feus Angelin Vian et Catherine Rougon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et César Vian comme héritier desdits feus Vian et Rougon ses père et mère, d'autre part. Ledit Sauvat souhaite être payé pour les 18 livres qu'il reste à payer pour la dot de sa femme suivant son contrat de mariage reçu par feu Me Antoine Martini notaire de ce lieu le 08/01/1581 ainsi que les intérêts dus depuis. Ledit César tant pour lui que pour son frère Jean « duquel il a droict et cause et par ainsi seul heritier sujet » ne veut pas payer.

Ont comparu lesdits Sauvat et Vian, lesquels pour couper court à la dispute et éviter un procès, se sont accordés comme suit : pour le paiement, ledit Vian cède à Marie Vian un dessous de maison en ce lieu au Portal Romieu confrontant crotte par-dessous de Jean Brigas et par-dessus maison dudit Vian, la rue publique et maison de Christophe Andrieu. En échange, ledit Sauvat ne

demandera rien d'autre pour les biens dotaux et il fait quittance de ceux-ci. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jaume Monier et Sauvaire Canard, de ce lieu, ainsi que Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Canard, Bertet]

Dette pour Paul Agnel – f°455

Le 30/10/1609 a comparu Thomas Aurouze du lieu de Rians (83) lequel a confessé devoir à Paul Agnel, marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, la somme de 36 livres pour reste et entier paiement du prix d'une jument poil gris garnie de son bât, que ledit Aurouze a reçu d'où quittance, et qu'il promet de payer en deux fois, moitié le 15 août et moitié un an après au même jour. Il hypothèque la jument. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence d'Antoine Martini de ce lieu et Jean Bertet de ce lieu. [Signé : Bertet, A Martini]

Quittance pour François Fabry – f°456

Le 30/10/1609 a comparu Me Jacques Gasquet cordonnier d'Ansouis (84), lequel a confessé avoir reçu de François Fabry de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 9 livres qu'il devait audit Gasquet suivant acte reçu par Me Bessiere notaire d'Ansouis le 06/03/1609, d'où quittance. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Honoré Thurin et Mathieu Nel, de ce lieu. [Signé : J Gasquet, H Turin]

Dette pour Antoine Jurami – f°457

Le 02/11/1609 a comparu Mathieu Rambaud de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Antoine Jurami, marchande de Pertuis (84), absent, deux charges de blé annone en prêt, reçues d'où quittance, pour les semer cette année dans ses terres et qu'il promet de rendre au 1^{er} mai. Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, qui s'est porté pleige. Ledit Rambaud hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de François Icard et Isnard Lantelme, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, I Lantelme]

Dette pour Antoine Jurami – f°458

Le 02/11/1609 a comparu Jacques Roman habitant de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Jurami, marchand de Pertuis (84), absent, une saumée de blé annone, pour la semer cette année dans ses terres, reçue d'où quittance, et il promet de la rendre au 1^{er} mai. Fut présent Jacques Gueidan, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est porté pleige. Ledit Roman hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Sicard et Antoine Malet, de ce lieu. [Signé : Jaques Gaydan, Anthoine Mallet]

Achat de guéret pour François Brun – f°459

Le 02/11/1609 a comparu Pierre Calier de La Bastidonne (84), lequel a vendu à François Brun cordonnier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la culture de guéret d'une saumée au terroir de ce lieu quartier de La Garrigue, confrontant vignes de Jean Roux et de Pierre Sauvan, pour le prix de 9 livres 18 sols, somme déjà reçue d'où quittance. Ladite culture de guéret sera franche, pour ledit Brun, de la rente. Ledit Calier devra labourer et semer la terre à ses frais. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence d'Isnard Lantelme et Michel Rodde, de ce lieu. [Signé : M Rodde, I Lantelme]

Déclaration pour Michel Rodde contre Jacques Carbonnel – f°460

Le 05/11/1609 a comparu Jacques Carbonnel du lieu de Vitrolles-en-Luberon (84) habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a déclaré à Michel Rodde de ce lieu, présent, que ledit « Carbonnel a tousjours heu et a pour le presant riere soy et en son pouvoir tout le foin, vin et noix que luy sont esté prins et sequestrés en mains dudit Michel Rodde en gagerie pour debte de la communauté dudit Vitrolle a la requeste du sieur viguier pour le Roy en la ville d'Apt et par ainsi a promis et promet rellever et garentir ledit Rodde pour raison de la sequestration desdits foin, vin et noix et

remetre le tout en estat l'hors qu'il en sera requis ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Vincent May et Claude Ferrier de ce lieu. [Signé : M Rodde, V May]

Procuration pour Georges Constans, Antoine Martin, Michel Rodde et autres – f°461

Le 05/11/1609 ont comparus Vincent May, Antoine Martin, Balthazar Billard, Antoine Vassal, Jean Martin fils de Pierre, Jean Bouchet, Honoré Thurin, Claude Ferrier, Guillaume Lantelme et Jean Allemand, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lesquels en leur nom et en celui de tous les particuliers qui se trouvaient au château lors de l'expugnacion [prise d'assaut] de ce lieu, ont constitué pour procureurs Georges Constans, Michel Rodde et Louis Allard de ce lieu, présents, pour aller à Aix-en-Provence (13) poursuivre le procès devant la cour du parlement contre Georges Thurin, Claude Jourdan, Jean Martin dit Quichon, François Gabriel et les hoirs de feu Jean Darbon et ce, « affin de mieulx subvenir aux frais, emprunter jusques a la somme de cinquante livres en bled ou en argent ». Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Bertet de Grambois (84) et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : G Constans, H Turin, L Alard, Anthoine Vassal, Billard, M Rodde, J Martin, V May, A Martini, G Lantelme, J Bouchet, Claude Ferrier]

Dette pour Marquet Berard – f°462

Le 07/11/1609 a comparu Balthazar Lantelme, lequel a confessé devoir à Marquet Berard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, deux saumées quatre panaulx de blé annone et douze panaulx de conségal, mesure courante, en prêt, le tout reçu d'où quittance, le blé emprunté pour le semer cette année dans les terres qu'il cultive en mègerie avec Jean François Bouzon et les douze panaulx pour payer une dette qu'il doit à la confrérie Corpus Domini. Il promet de rendre les grains au 15 août. Fut présent ledit Jean François Bouzon qui s'est porté pleige. Ledit Lantelme hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Me Pons May et Jean Peipin, de ce lieu. [Signé : P May]

Le 05/07/1614 ledit Berard a fait quittance dudit acte audit Lantelme, présent, pour lesdits grains. Fait en ce lieu en présence de Me Claude Darbon et Laurent Solliers, de ce lieu. [Signé : Darbon]

Dette pour Me Claude Darbon – f°463

Le 07/11/1609 a comparu Jean Volaire fils de feu Jacques tant pour lui que pour Antoine, son frère, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Claude Darbon praticien de ce lieu, absent, une saumée de blé touzelle mesure courante en prêt, pour la semer cette année dans leurs terres au Revest, promettant de les rendre le 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Honoré Thurin et Michel Long, de ce lieu.

Achat de fruits de vignes – f°464

Le 09/11/1609 a comparu Jean Pourret fils de feu Isnard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à François Daumas, de ce lieu, présent, les fruits et usufruits d'une vigne d'une carterade au terroir de ce lieu, quartier de La Garrigue, confrontant vignes de Jacques Silve et Antoine Richier pour une durée de 4 ans et 4 récoltes à partir de ce jour pour le prix de 12 livres, somme reçue sous la forme de huit panaulx de blé annone et d'argent comptant, d'où quittance. Ledit Daumas cultivera ces vignes. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Barthélémy Imbert de ce lieu et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Bertet]

Dette pour Esprit de La Forest – f°466

Le 10/11/1609 a comparu Jean Jourdan du lieu de La Motte-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Esprit de La Forest, de Cadenet (84), présent, la somme de 12 livres en prêt, somme reçue d'où quittance, qu'il promet de rembourser à la Sainte-Magdeleine. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Jean Candolle praticien d'Aix-en-Provence (13) et de Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Esperyct de La Forest, Candolle, Bertet]

Dette pour Antoine Jurami – f°467

Le 10/11/1609 a comparu Pierre Malan de Cabrières-d'Aigues (84), lequel a confessé devoir à Antoine Jurami marchand de Pertuis (84), absent, une saumée de blé annone mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, pour la semer cette année dans ses terres, promettant de la rendre au 1^{er} mai. Fut présent Jacques Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel s'est porté pleige. Ledit Malan hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence du capitaine Pierre Reynaud de Sainte-Tulle (04) et Honorat Pascal. [Signé : Reynaud]

Dette pour Jacques Thomas – f°468

Le 12/11/1609 a comparu Martin Thorame tisseur à toiles de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jacques Thomas habitant de ce lieu, présent, la somme de 9 livres en prêt, reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre à la sainte Marie-Madeleine. Fut présent Antoine Abrard travailleur habitant de ce lieu, lequel s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Mathieu Nel et Guillen Rougas, de ce lieu.

Le 03/05/1612 acte barré à la demande et présence dudit Jacques Thomas confessant avoir été payé par ledit Antoine Abrard et des mains de sa femme, présente, de ladite somme de 9 livres, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Honoré Thurin de ce lieu et de Me Jacques Olivier de ce lieu. [Signé : Olivier, H Thurin]

Sous-arrentement de maison pour Jacques Nicollet et Georges Gueidan – f°469

Le 12/11/1609 ont comparu Jacques Nicollet de Sisteron (04) et Georges Gueidan de ce lieu de La Tour-d'Aigues, rentiers seigneuriaux de ce lieu et de sa vallée, lesquels ont sous-arrenté à noble Jean Meollon, écuyer d'Aix-en-Provence (13), présent, une maison où ledit sieur Meollon habite en ce moment, en ce lieu quartier de la Place du Tripot pour 9 mois à partir de janvier 1610 et se finissant à la Saint-Michel pour la somme de 30 livres que ledit Meollon devra payer en deux fois, moitié le 1^{er} janvier et moitié à la Saint-Michel. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Sicard de ce lieu et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Gueidan, Nicollet, Sicard, Meoilhon, Bertet]

Le 09/01/1610, Georges Gueidan tant pour lui que pour ledit Nicollet son beau-frère, confesse avoir reçu dudit sieur Meollon, présent, ladite rente, d'où quittance. Fait en ce lieu. [Signé : Gueidan, Meoilhon]

Quittance pour Antoine Astoin – f°470

Le 13/11/1609 a comparu Catherine Bajolle, laquelle a confessé avoir reçu d'Antoine Astoin, couturier de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 9 livres pour reste et entier paiement de la pension qu'il lui doit pour l'année dernière, terme échu à la Saint-Michel dernière suivant sentence arbitrale, ainsi qu'une saumée de blé moitié annone, moitié conségal, quatre coupes de vin mesure de ce lieu, une paire de chausses et une paire de souliers neufs à bon compte de ladite pension et paie due à la Saint-Michel dernière suivant ladite sentence arbitrale. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Michel Rodde et Sauvair Canard, de ce lieu. [Signé : M Rodde, Canard]

Dette pour Me Claude Gavaudan – f°471

Le 13/11/1609 a comparu Me Pierre Roman baile du lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Claude Gavaudan, praticien de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, quatre quintaux d'huile qu'il lui a vendus et a utilisé le prix pour payer ce qu'il devait à Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu et en « aultres siens affaires ». Il promet de les rendre audit Gavaudan à Noël hypothéquant toutes les olives qu'il a pendantes cette année aux oliviers qu'il possède tant en propre qu'en arrentement audit lieu de Saint-Martin-de-la-Brasque. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Michel Rodde et Claude Bouzon, de ce lieu. [Signé : M Rodde]

Sentence arbitrale pour Pierre Meilluret et Philippe Goirand de Peypin-d'Aigues – f°472

En la cause de Pierre Meilluret de Vitrolles-en-Luberon (84) habitant Peypin-d'Aigues (84) demandeur à la division et au partage des ruches contenues dans l'acte de mègerie, avec intérêts, contre Philippe Gouirand dudit Peypin-d'Aigues, défendeur.

« Veu par nous Jacques Nicollas et Pierre Bret, arbitres » choisis par les parties suivant acte de compromis reçu par Me Gabriel Asse notaire royal de Grambois (84) le 10/11/1609 ainsi que l'extrait de l'acte de mègerie avec le nombre de ruches y mentionnées, acte reçu par ledit Me Asse le 30/12/1604, ayant écouté les parties et reçu l'avis de Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues, pris pour tiers, les arbitres ont décidé que ledit Gouirand doit rembourser ledit Meilluret de 4 livres 10 sols pour la moitié du prix de trois ruches vendues par lui il y a deux ans avec les intérêts au denier seize ; ainsi que 28 livres 10 sols pour la moitié du prix de 18 ruches vendues en septembre 1609 sans intérêts attendu que les parties étaient toutes deux consentantes. Les arbitres déclarent qu'il y a encore 25 ruches dans ladite mègerie qui doivent se partager à parts égales dans cinq jours et alors l'acte pourra être barré. Les arbitres prennent 3 livres « pour leurs vacations ». [Signé : J Nicolla]

Publié par le notaire audit Philippe Gouirand qui a acquiescé. Fait et publié en ce lieu en présence d'Antoine Martini de ce lieu et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Bertet, A Martini]

[en marge :] Ledit Goirand a payé trois livres aux experts.

Dette pour Georges Rougier – f°474

Le 18/11/1609 a comparu Jacques Darbon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Georges Rougier de ce lieu, présent, la somme de 69 livres pour le prix et achat de deux vaches poil roux, reçues d'où quittance, qu'il promet de payer en deux paies, moitié le 15 août et moitié au même jour l'année suivante. Il hypothèque les vaches. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Bouchet de ce lieu et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Bertet, J Bouchet]

Dette pour Pierre Mairtet – f°475

Le 20/11/1609 a comparu Auban Rebouillon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Pierre Mairtet de ce lieu, absent, une charge de conségal mesure courante en prêt amiable, reçue d'où quittance, et la rendre le 1^{er} mai. Fut présent Laurent Solliers qui s'est porté pleige. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jaume Monier et Honoré Pascal, de ce lieu.

Le 29/06/1612 acte barré à la demande et présence dudit Pierre Mairtet confessant avoir été payé par ledit Rebouillon de la dite saumée de conségal, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Guillaume Moreli de Cabrières-d'Aigues (84) et Guillaume Bœuf de ce lieu. [Signé : Mairtet]

Dette pour Paul Agnel – f°475

Le 25/11/1609 ont comparu Honoré et Antoine Turreaux oncle et neveu, de la ville d'Aix-en-Provence (13), lesquels ont confessé devoir à Paul Agnel marchand habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, présent, la somme de 57 livres pour le prix et achat de vingt douzaines de pièces de bois sciées et prêtes à mettre en œuvre pour faire des tonneaux que ledit Agnel a vendues ce jour et a promis d'expédier quand ils voudront. Lesdits Turreaux ont promis de payer d'ici la Saint-Michel. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence d'Antoine Mallet et Honoré Pascal de ce lieu. [Signé : P Agnel, Hnate ... [probablement Turreaux], Anthoine Mallet]

Dette pour Me Pascal Sicard – f°477

Le 26/11/1609 a comparu François Roman de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Me Pascal Sicard, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de blé annone mesure courante en prêt pour la semer cette année dans ses terres, saumée reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre le 1^{er} mai. Il hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Allemand de ce lieu et Michel Pelat de Peypin-d'Aigues (84). [Signé : Roman]

Dette pour Jacques Gondon – f°478

Le 26/11/1609 a comparu Me Pierre Roman baile de Saint-Martin-de-la-Brasque (84), lequel a confessé devoir à Jacques Gondon rentier des droits seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues, absent, une saumée de blé annone mesure courante en prêt pour la semer en ce lieu dans ses terres, saumée reçue d'où quittance, qu'il promet de rendre le 1^{er} mai. Il hypothèque sa récolte. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jan Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castillon (84) et Antoine Andrieu de ce lieu. [Signé : Plunier]

Quittance pour Denis Brun – f°479

Le 27/11/1609 a comparu Toussaint Meit travailleur de ce lieu de La Tour-d'Aigues (84), lequel comme cessionnaire de Me Sauvaire Leaumond maçon d'Ansouis (84) suivant acte de cession reçu par Me Bessière notaire d'Ansouis du 05/05/1608, a confessé avoir reçu de Denis Brun maître cordonnier de ce lieu, présent, la somme de 27 livres pour reste et entier paiement de 54 livres que ledit Brun devait audit Leomond suivant acte d'obligation désigné en ladite cession. Ledit Met fait quittance. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Balthazar Billard et Guillaume Bœuf, de ce lieu. [Signé : Thoussan Met, Danis Brun, Billard]

Dette pour Antoine Pourret – f°480

Le 30/11/1609 a comparu Jacques Arnaud de La Bastidonne (84), lequel a confessé devoir à Antoine Pourret de La Bastidonne, présent, deux saumées de conségal mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre le 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le greffe, en présence de François Pourchier et de Me Jean Brun de ce lieu. [Signé : Brun]

Transaction entre François et Jean Brun, d'une part et François Pourchier, d'autre – f°481

Le 30/11/1609 qu'il soit notoire qu'un procès risque d'avoir lieu entre François et Me Jean Brun, frères et héritiers par bénéfice d'inventaire de feu Marguerite Brun leur nièce fille des feus Jacques Brun et Louise Emin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part, et François Pourchier d'autre part. Lesdits Brun prétendent, tant en cette qualité que comme héritiers de feu Claude Lassute leur mère, avoir la désamputation des biens occupés par ledit Pourchier mari en secondes noces de ladite Emin et la restitution des sommes qu'elle pouvait avoir exigé sous prétexte de la restitution de son augment de dot et avantages nuptiaux avec les intérêts, le tout au préjudice des paiements que lesdits Brun auraient fait en acquittement d'une partie de ladite dot, augment et avantages nuptiaux et « pour beaucoup d'autres raisons et payementz faitz » pour ledit Jaques a feu Marthe Brun leur sœur qu'ils entendent déduire et proposer « en temps et lieu ». Ledit Pourchier ne veut pas quitter les biens et affirme « n'occuper aucunement lesdits biens que pour vray et légitime tiltre pour sommes justement deues a ladite feu Emin et par droict a luy auuiq au moyen de feu Pompée Pourchier son filz et de ladite Loise comme heritier universel d'icelle n'estant sugect a aucune restitution pour les raisons susdites ».

Ont donc comparu ledit Me Jean Brun tant pour lui que pour François son frère qui devra ratifier l'acte dans 8 jours, et ledit François Pourchier, lesquels souhaitant éviter le procès ont convenu entre eux que les deux chambres qui sont au dernier [derrière] et dans la maison qui était à Georges Brun fils de Jean François en ce lieu à la rue du Tripot confrontant maisons de Me Jacques Vian et de Jacques Gueidan, dont lesdits Brun jouissent depuis quelques années suite à l'accord verbal avec ledit Pourchier et comme leur appartenant en force d'un acte de transaction reçu par feu Me Vian notaire royal de ce lieu du 16/01/1577 et des saisies et exécutions faites à la suite de cette transaction, elles demeureront leur comme leur bien propre sans que ledit Pourchier ne puisse rien prétendre. De même, un petit coin de jardin qui est au-dessous du Barry au quartier de l'Hôpital Pauvre confrontant cazal de Claude Ferrier et le chemin ; une terre d'une saumée environ quartier de Piemartes ; ces deux biens seront auxdits Brun sans que ledit Pourchier ne puisse rien prétendre

dessus, le tout « provenu de leur patrimoine comme cy dessus est dict ». En plus, ledit Pourchier est débiteur envers lesdits Brun pour les biens tenus par ladite Emin de la somme de 120 livres, de l'augment de dot et autres droits et avantages nuptiaux qui reviennent à la feue Marguerite Brun et en conséquence auxdits Brun suivant le testament de feu Me Jean Brun leur père. Il a été convenu que lesdits Brun posséderont une vigne de deux carterades quartier du Plan confrontant vignes de Jean Allemand, de Jean Menard, terre dudit Pourchier, le ribas « joignant ladite vigne entre deux », et ceci comme bien venant de leur héritage paternel inaliénable. « Lesdits Bruns seront tenus fere a leurs frais toutes les poursuites neccessaires et neanlmoinz baillera ledit Pourchier ausdits Brun la somme de douze livres le quinziesme d'aoust prochain ». En échange, les parties abandonnent les poursuites potentielles. Acte fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Icard de ce lieu et Michel Chivalier habitant de ce lieu. [Signé : Icard, Brun]

Quittance pour Claude Rougon – f°485

Le 01/12/1609 ont comparu Jean Allemand de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'une part et Claude Rougon ménager de ce lieu, d'autre part, lesquels ont confessé et déclaré avoir fait leur compte-final entre eux pour toutes les affaires qu'ils ont eues ensemble jusqu'à ce jour tant en obligations, emprunts, mègeries qu'autre et il s'est trouvé que ledit Allemand devait audit Rougon 18 livres, payées à l'instant d'où quittance de cette somme et quittance mutuelle pour tous les actes passés jusqu'à ce jour. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Sicard, Me Antoine Ange praticien et Louis Allard, de ce lieu. [Signé : L Alard]

Arrentement pour Bertrand Coussin contre Noël Rougier – f°486

Le 02/12/1609 a comparu Bertrand Coussin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme héritier par bénéfice d'inventaire de feu Me Jean Coussin son père, a arrenté à Noël Rougier, ménager de ce lieu, présent, une bastide, affar et tenement de terres, prés, vignes, jardin, chenevier et verger d'oliviers et généralement tout ce que ledit Coussin possède en ce lieu quartier de Valpetite, confrontant bastide, terres, pré et jardin de Sibille Ferrad et de son fils, pour une durée de 5 ans et 4 récoltes à partir de la Toussaint dernière et se finissant au même jour après les 4 récoltes pour une rente annuelle de 14 charges de blé moitié annone moitié conségal, mesure courante, à payer à chaque 15 août à partir du 15 août prochain en un an. Ledit Rougier devra vivre dans la bastide avec sa famille et son bétail, entretenir les vignes, ne pas dépeupler les arbres, et devra « planter d'arbres fructiers et autres pour deux journées seulement tous les ans a la charge que ledit Coussin payera l'homme et ledit Rogier le nourrira ». Ledit Rougier devra donner quand ce sera la saison « ung quintal de pomes etung quintal de coignz et nourrir toutes les années ung porceau a a [sic] l'esgal des siens tel que ledit Coussin luy baillera » Ledit Rougier devra laisser un tiers des terres en jachère la dernière année et possèdera les pâture des deux dernières années. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de François Brun marchand habitant Pertuis (84) et Sauvair Canard, de ce lieu. [Signé : Brun, Coussin]

Convention de prix-fait entre François Brun et Jean Sauvat – f°489

Le 02/12/1609 a comparu François Brun marchand habitant Pertuis (84), d'une part, et Jean et Esprit Sauvat, père et fils, maçons de ce lieu de La Tour-d'Aigues, d'autre part, lesquels ont passé entre eux la convention suivante : lesdits Sauvat devront faire à leurs propres coûts et dépens une thine de pierre dans la crotte que ledit Brun possède dans ce lieu quartier du Portal Romieu « de la grandeur d'une canne carrée dans l'œuvre et de l'haulteur de neuf pans et d'espeuseur de deux pans, et ce de bon bastiment faict a chaulx et sable bien et deument fondée et en sorte que le canon demeure a ras de terre et a proportion du marche pied et plan de ladite crotte, et ladite thine bien et deument garnyr le fonds et sur les bordz de pierre de taille et par le dedans de mahons garnys du verny et neanlmoinz changer la porte a l'autre endroict visant aux quatre cantons avec ses degrés de la piarre qu'est sur la place ». Le tout doit être fini le 15 février prochain pour le prix de 60 livres que ledit Brun paiera ainsi : un tiers avant le travail « affin d'achepter les atraictz neccessaires »,

l'autre tiers en travaillant et le dernier tiers à la fin du travail. Lesdits Sauvat sont aussi responsables du « premier vin » qui y sera mis si la thine ne convient pas. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Sicard et Jaume Monier de ce lieu. [Signé : Brun, Sicard]

Quittance pour noble Jean Meollon – f°491

Le 04/12/1609 a comparu Jacques Nicollet écuyer de Sisteron (04), lequel tant en son nom qu'en celui de Georges Gueidan son beau-frère, tous deux rentiers seigneuriaux de ce lieu de La Tour-d'Aigues et sa vallée, a confessé avoir reçu de noble Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13), présent, la somme de 300 livres en déduction et à bon compte de ce que ledit Meollon est chargé de payer à madame [la comtesse de Sault] pour le prix du bétail suivant acte d'arrentement et pour sa part en plus de ce que ledit Nicolette a déjà reçu avec quittance de sa main. D'où quittance. Fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans la boutique du greffe, en présence de Michel Rodde de ce lieu et de Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Meoilhon, Nicollet, Bertet, M Rodde]

Convention de prix-fait pour le sieur prieur du Revest – f°492

Le 04/12/1609 ont comparu « devote personne » frère Marcel Cordonnery religieux et camérier au monastère Saint-André-lez-Avignon, prieur du prieuré Sainte-Catherine du Revest en ce lieu de La Tour-d'aigues, membre dépendant de ladite camérierie, d'une part, et Me Jean Chabert maçon de Manosque (04) et Pierre Laumonier menuisier d'Aix-en-Provence (13), lesquels ont passé entre eux une convention de prix-fait. Lesdits Chabert et Laumonier devront « couvrir la chapelle Sainte Catherine dudit prieuré du Revest de boys de puplier qu'ilz prandront des mains de mestre Gaspard Hupais notere royal et lieutenant de juge de cedit lieu, l'ayant gratuitement donné audit sieur prieur pour œuvre pie et augmentation dudit ediffice et par dessus de bons thuilles suffizantz sur le plastre sive camarat negat qu'ilz y feront bien blanchy par dessoubz et le boys dudit couvert ilz travailleront a leurs despans et en fin ilz randront ledit couvert fait et farafict » d'ici le 31 août sans que ledit prieur n'ait rien à fournir d'autre que le paiement. Le paiement est de 120 livres : 45 livres dans 8 jours, 45 livres à la Saint-André et le reste soit 30 livres à la Saint-André suivante. Le paiement sera à prendre des mains d'Antoine Vassal maître cordonnier de ce lieu actuellement rentier dudit prieuré. Ledit Vassal, présent, a accepté et a promis de respecter le prix-fait et ses termes. En considération de quoi, Jacques Monier, l'un des consuls de ce lieu, présent, au nom de la communauté, a abandonné l'arrêt et séquestration des fruits dudit prieuré. Acte fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de François Charpin et Honoré Roux, de ce lieu. [Signé : M Cordonery, J Monier, Anthoine Vassal, Jehan Chabert, H Roux, Pierre Lamonnier, F Charpin]

Le 30/12/1609 lesdits Chabert et Laumonier ont confessé avoir reçu dudit Vassal, présent, la somme de 15 écus à bon compte dudit prix-fait d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jaume Monier et Barthélémy Icard, de ce lieu. [Signé : Jehan Chabert, Pierre Lamonnier, Anthoine Vassal]

Déclaration et quittance pour Me Jean Guillaume Sauvecane et Jean Roux – f°495

Le 07/12/1609 a comparu Jean Roux du lieu de Lourmarin, résidant désormais à La Bastidonne (84) comme méger de Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel Roux a confessé et déclaré avoir reçu dudit Me Sauvecane, présent, la quantité de 9 saumées 3 panaulx 2 cosses de blé annone, 8 saumées 7 panaulx 2 cosses de conségal et 13 panaulx 2 cosses d'avoine, mesure courante, que ledit Roux a semé cette année dans l'affar des terres dudit Me Sauvecane pour sa part et moitié de ladite semence suivant l'acte fait entre eux, d'où quittance dudit Roux qui promet rendre les grains aux termes dudit contrat. Ledit Me Sauvecane a confessé avoir reçu les deux truies qu'il avait donné audit Roux en mègerie suivant le même acte, ayant ledit Roux reçu sa part du croît jusqu'à ce jour d'où quittance mutuelle. Ledit Roux déclare devoir à Me Sauvecane la somme de 9 livres pour le prix de l'une des deux truies qu'il lui a achetée, reçue d'où quittance, et promet de payer ladite somme à la Sainte-Magdeleine. Ledit Roux a confessé avoir reçu dudit Me Sauvecane 6 livres « pour raison et satisfaction de la vigne qu'il estoit tenu fere jouyr ledit Roux pour l'année prochaine » 1610, d'où quittance. Il a été accordé entre eux que le « le grand que durant

ladite megerie providendra des arbres estantz ausdits biens se cuilhira annuellement a leurs comuns despans et se partagera esgallement ». Acte fait et publié en ce lieu dans la boutique du greffe, en présence de Jean Bouchet de ce lieu et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Sauvecane, J Bouchet, Bertet]

Quittance pour Jaumet Germain – f°497

Le 10/12/1609 a comparu Jean Martin fils de Pierre de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de Jaumet Germain, de ce lieu, absent la somme de 12 florins pour le remboursement des tailles du pré que ledit Martin avait payées pour ledit Germain suivant leur convention, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Vincent May et Honoré Roux. [Signé : J Martin, V May, H Rous]

Dette pour Jean Bues – f°498

Le 12/12/1609 a comparu Jaume Pardigon de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Jean Bues de ce lieu, présent, une charge de blé moitié annone moitié conségal mesure courante en prêt, reçue d'où quittance, et le rendre le 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, dans le greffe, en présence de Jean Sicard et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Sicard, Bertet]

Le 19/02/1610 acte barré à la demande et en présence dudit Jean Bues confessant avoir été payé par ledit Jaume Pardigon pour ladite saumée, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Jean Brigas et Jaume Monier. [Signé : Brigas]

Achat de terre pour pré pour Etienne et Chabert Silvestre – f°499

Le 14/12/1609 a comparu Jean Grillard habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Etienne et Chabert Silvestre, frères, ménagers de ce lieu, présents, un coin de pré d'environ 5 émines 4 cosses comprenant le ribas, au quartier de Valpetite en ce lieu confrontant terre de Pierre Silve, vigne disruptive restante dudit Grillard, terre desdits acheteurs et la fontaine. La vente est faite pour le prix de 24 livres, somme reçue par ledit Grillard, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Me Pascal Sicard et Sauvaire Canard, de ce lieu. [Signé : J Grillard, Sicard, S Canard]

Convention pour dame Chrétienne d'Aguerre – f°501

Le 16/12/1609 ont comparu Pierre Roche et Louis Gouirand, tant pour eux que pour Louis Reymondon dit Boneau, de la ville de Pertuis (84), lesquels ont promis à madame la comtesse de Sault, baronne de La Tour-d'Aigues et sa vallée, représentée par Me Gaspard Hupais notaire royal, baile et lieutenant de juge de ce lieu de La Tour-d'Aigues suivant la charge qu'il a de monsieur de Vaquet surintendant général aux affaires de ladite dame, de fournir jusqu'à 1000 « tumbarelades de piarre poustoire pour les eedifices de madite dame qu'ilz prandront dans le cartier de la Garrigue terroir de cedit lieu et non plus loing pour le pris de trois soulz et demy pour tumbarelade » et ont reçu en déduction 17 livres dudit Hupais d'où quittance, et le reste sera payé en travaillant. Fait et publié en ce lieu, devant la porte du château, en présence de Me Jean Chabert maçon de Manosque (04) et Jean Bertet de Grambois (84).

Achat pour Philippe Silvestre – f°503

Le 16/12/1609 a comparu Noël Meynier du lieu de Peypin-d'Aigues (84), lequel a vendu à Philippe, Jean Pierre et autre Jean Silvestre, frères dudit lieu, ledit Philippe présent, un verger d'oliviers d'environ 6 émines quartier de Conjoinne terroir dudit Peypin-d'Aigues confrontant le roquas, verger de Jacques Franchesquin, pré et verger de Michel Camizot et la draye des Hermitans ; plus un petit verger d'oliviers près de Villevieille de 2 cosses et demi confrontant verger d'Isabeau Meynier, des hoirs Anne Meynier et le chemin. La vente est faite pour le prix de 66 livres en déduction de laquelle, ledit Meynier a reçu 15 livres 14 sols d'où quittance. Le reste sera payé ainsi : 30 livres à Me François Motte chirurgien de Pertuis (84) pour le paiement du prix de deux saumées

et demi de blé annone suivant acte reçu par Me Olivier notaire de Pertuis ; et le reste audit Meynier le 15 août. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, chez le notaire, en présence de François Fabry de ce lieu et Jacques Queyrel de La Bastidonne (84). Les témoins et parties ne savent pas signer.

Dette pour Berthomieune François – f°506

Le 17/12/1609 a comparu Michel Falician tant en son nom qu'en celui de son frère, de ce lieu de La Tour-d'Aigues, a confessé devoir à Barthélemie François de ce lieu, absente, Jean Sicard son fils présent, la somme de 17 livres 5 sols pour le prix et achat de 18 coupes de vin qu'ils ont achetées et logées dans la cave de sa maison et qu'ils pourront prendre quand ils voudront. Ledit Falician a promis de payer le 15 août. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Jean Allemand et de François Pazier, de ce lieu. [Signé : Sicard, F Pazier]

Reconnaissance de dot pour Elziasse Espagne – f°507

Le 17/12/1609 a comparu Balthazar Billard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel comme mari d'Elziasse Espagne fille de feu Pons Espagne et d'Hélienne de Sebastian du lieu de Saint-Michel (04), a confessé avoir reçu de sa belle-mère et des mains de Barthélémy Silvy maître menuisier de ce lieu, son beau-fils [beau-fils de la mère de l'épouse, donc beau-frère de l'époux par sa femme], présent, la somme de 30 livres en déduction et à bon compte de la dot assignée à ladite Elziasse sur la première paie de 150 livres assignée en son contrat de mariage reçu par Me Gabriel Roche notaire royal dudit Saint-Michel le 03/10/1609. D'où quittance et reconnaissance, sachant que ledit Silvy avait été remboursé de cette somme par sa belle-mère. Quittance, également, d'un coffre de noyer que ledit Silvy a donné audit Billard. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Claude Roman et Henry Darbon, de ce lieu. [Signé : Billard, Darbon]

Prorogation pour Jean Pierre Coussin contre François Moret – f°509

Le 18/12/1609 a comparu Jean Pierre Coussin marchand de la ville de Marseille (13) lequel à la demande de François Moret du lieu de Peypin-d'Aigues (84) a prorogé le paiement de deux charges de blé annone que ledit Moret lui doit suivant actes reçus par Me Balthazar Gueidan notaire royal de ce lieu cette année jusqu'à Pâques. Ledit Moret promet de rendre les deux charges et ledit Coussin de ne pas l'en rechercher d'ici là. Fait et publié en ce lieu, dans la boutique du greffe, en présence de Honoré Pascal et Melchion Volaire, de ce lieu. [Signé : JP Cossin]

Procuration pour Pierre de Lombard sieur de Sambiers – f°510

Le 21/12/1609 a comparu Pierre de Lombard sieur de Sambiers, lequel a constitué comme procureur noble Cornellio de Serre gentilhomme, servant du Roi, résidant à Aix-en-Provence (13), absent, pour recouvrer du sieur de Boede la somme de 20 pistoles d'Espagne valant 46 écus deux tiers, qu'il lui doit par promesse d'une part, ainsi que la somme de 150 livres due par [blanc dans l'acte] Gaillard maître maréchal de Marseille (13) par obligation reçue chez Me Baldoïn notaire de Marseille. Acte fait et publié en ce lieu de La Tour-d'Aigues, dans le château, en présence de Me Gaspard Hupais notaire royal et lieutenant de juge de ce lieu et Jean Bertet de Grambois (84). [Signé : Desambes, Hupais, Bertet]

Dette pour Me Pons May – f°511

Le 29/12/1609 a comparu Jean Louis Roy de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Me Pons May chirurgien de ce lieu, présent, la quantité de 6 charges 5 panaulx de conségal mesure courante en prêt, reçues d'où quittance, qu'il promet de rendre au 1^{er} mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de François Gabriel et Claude Roman, de ce lieu. [Signé : JL Roy, P May]

Quittance de séquestre pour Laurent Plantard – f°512

Le 29/12/1609 a comparu François Mirabeau de la ville de Pertuis (84), lequel a déclaré à Laurent Plantard, « dudit lieu » [il est de La Tour-d'Aigues], présent, que « moyennant l'expédition du vin qu'icellui Mirabeau avoit fait saisir a Jean Solier de ce lieu de La Tour d'Aigues en force de clame par exploict fait par Courenc sergent royal du septiesme du presant mois, il l'a deschargé et descharge ledit Plantard de la sequestration dudit vin et promis ne l'en jamais rechercher en facon que soit sa,s prejudice de continuer ses executions sur les choses saisies audit Solier ». Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jean Allemand dudit lieu et Jean Antoine Plunier de Saint-Martin-de-Castillon (84).

Dette pour Barthélémy Icard – f°513

Le 29/12/1609 a comparu Mathurin Gelu habitant de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé devoir à Barthélémy Icard de ce lieu, présent, la somme de 10 livres et demi pour le prix d'une truie et quatre petit pourceaux poil noir, reçus d'où quittance, qu'il promet de payer le 15 août. Il hypothèque ledit bétail. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence d'Antoine Villamus et Jean Roux de ce lieu.

Quittance pour Me Pons May, trésorier de la communauté – f°514

Le 29/12/1609 a comparu Me Jean Guillaume Sauvecane de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a confessé avoir reçu de la communauté de ce lieu et des mains de Me Pons May son trésorier, présent, la somme de 30 livres que la communauté lui devait pour ses états de consul et dont ledit Me May était chargé de payer cette année suivant son état, somme compensée sur ce que ledit Sauvecane doit encore à la communauté pour la taille de cette année, d'où quittance dudit Sauvecane et quittance dudit May pour la taille. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Melchion Volaire et Jaume Monier, de ce lieu. [Signé : Sauvecane, P May]

Cession pour Me Jean Brun – f°515

Le 30/12/1609 a comparu Georges Thurin de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a cédé à Me Jean Brun sergent royal habitant Aix-en-Provence (13), absent, la somme de 60 livres à prendre de Claude Rougon de ce lieu, qu'il doit audit Thurin suivant sentence arbitrale reçue par Me Sauvecane notaire le 02/09/1606. Cette cession est faite pour le paiement de la même somme de 60 livres que ledit Thurin dit devoir audit Brun pour fournitures de prêt en plusieurs occasions dont il demandera quittance suite à cet acte. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Jaume Monier et Honoré Pascal, de ce lieu. [Signé : Thurin]

Dette pour demoiselle Marguerite de Beaumont – f°516

Le 31/12/1609 ont comparu Joseph Just écuyer de la ville de Marseille (13) et Antoine Bonnefoy et Roman Queyrel de La Bastidonne (84), lesquels ont confessé devoir à demoiselle Marguerite de Beaumont femme de noble Jean Meollon écuyer d'Aix-en-Provence (13), absente, la quantité de 10 charges de conségail et 7 charges et demi de blé annone, mesure courante en prêt amiable, le tout reçu d'où quittance, qu'ils promettent de rendre au mois de mai. Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Honoré Pascal et Jean Roman fils de François de Saint-Martin-de-la-Brasque (84). [Signé : Joseph Just, Queyrel, J Roman]

Le 05/09/1610 acte barré a la demande et présence dudit sieur Meollon confessant avoir été payé par ledit Joseph Just et de ses mains de ladite quantité de grains, d'où quittance. Fait et publié en ce lieu en présence d'Arnoux Garcin et Barthélémy Volonne, de ce lieu. [Signé : Meoilhon, Joseph Just]

Déclaration pour Antoine Bonafoy et Roman Queyrel – f°517

Le 31/12/1609 a comparu Joseph Just écuyer de Marseille (13) lequel a déclaré à Antoine Bonafoy et Roman Queyrel du lieu de La Bastidonne (84), présents, que « combien que par l'acte precedant portant obligation de dix charges consegail et sept charges et demye bled annone en faveur de

damoyselle Marguerite de Beaumont femme de noble Jehan Meollon icelluy Bonafoy et Queyrel y sont comprins et en qualité de l'ung pour l'autre sans division, la verité est telle que le prest desdits grains est pour le propre faict dudit Just et que lesditz Bonafoy et Queyrel n'en ont jamais rien retiré n'ayant passé ledit acte en ladite qualité que pour bonnes considerations et pour ces causes a promis et promet les rellever et garentier envers ladite damoyselle de Beaumont pour raison de ladite obligation et payer entierement lesdits grains a peyne de tous despans, dommages et interestz. ». Fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Honoré Pascal et Honoré Thurin fils de Georges, de ce lieu. [Signé : Joseph Just]

Achat de jardin pour Elzias Martin – f°518

Le 31/12/1609 a comparu Barthélémy Icard de ce lieu de La Tour-d'Aigues, lequel a vendu à Elzias Martin de ce lieu, présent, un petit jardin de 5 cosses au dextre en ce lieu quartier du Colombier que ledit Icard a acquis par collocation des hoirs d'Honoré Sicard, confrontant le relarguier du paroir, vignes de Jaumet Monier, de Balthazar Ferrier, l'écluse et le jardin dudit acheteur. La vente est faite pour le prix de 30 livres que ledit Martin payera : 9 livres fin février et le reste à la Saint-Michel. Acte fait et publié en ce lieu, chez le notaire, en présence de Bastien Blachier et Claude Bouzon de ce lieu. [Signé : B Icard]

Le 27/02/1610 ledit Icard a confessé avoir reçu dudit Martin, présent, 9 livres pour la première paie en déduction dudit acte, d'où quittance. Fait en ce lieu en présence de Barthélémy Volonne et Jean Roux de ce lieu. [Signé : B Icard]

[fin du registre]